



# Bulletin Officiel du Département

## Délibérations du Conseil départemental

Séance du 13 Mars 2017

N° 03 17- Mars 2017

ISSN 0755-7582





## DÉLIBÉRATIONS

---

### DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

**Réunion du 13 MARS 2017**

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département  
sous la présidence de  
**Monsieur Jean-François GALLIARD**  
Président du Conseil départemental

## Sommaire

1 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017.	1
2 - Communication du rapport de la Chambre Régionale des comptes.	25
3 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes dans le Département	95
4 - Personnel départemental	103
5 - Rapport sur la situation en matière de développement durable 2015-2016	141
6 - Mouvements dans la composition des Commissions Intérieures.	184

## EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20170313-29136-DE-1-1  
Reçu le 20/03/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 mars 2017 à 10h09 à l'Hôtel du Département.

43 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Christophe LABORIE à Madame Annie BEL, Madame Sarah VIDAL à Monsieur Arnaud COMBET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD  
Secrétaire de séance : André AT  
Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe SADOUL

### 1 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017.

Commission des finances, de l'évaluation des politiques  
départementales

**VU** les dispositions des articles L.3312-1 et D.3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 ci-annexé décrivant :

- les éléments du contexte budgétaire,
- les perspectives d'évolution des ressources départementales en 2017,
- l'évolution prévisionnelle des dépenses dont notamment les engagements pluriannuels,
- les emprunts et la gestion de la dette,
- les informations relatives à la structure des effectifs et aux charges de personnel

**CONSIDERANT** l'examen de ce rapport par la commission des Finances, de l'Évaluation des Politiques Départementales lors de sa réunion du 10 mars 2017 ;

**CONSIDERANT** que les élus ont été convoqués le 28 février 2017 pour la réunion du Conseil départemental prévue le 13 mars 2017 et que le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2017 leur a été adressé le 28 février 2017 ;

Le Conseil départemental, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 qui a eu lieu sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 ci-annexé, présenté par le Président du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-François GALLIARD**

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

---

## ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION du 13 mars 2017

---

### COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

#### **OBJET : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017.**

Comme le prévoit l'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, je vous présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

Celles-ci s'inscrivent dans la continuité du projet de mandature qui a été adopté en mars 2016. La solidarité humaine et territoriale ainsi que l'attractivité demeurent nos priorités, et doivent être mises en œuvre dans nos diverses politiques d'interventions.

Dans le contexte budgétaire difficile que nous subissons depuis quelques années, qui plus est, contraints que nous sommes, par les décisions de l'État, il est de notre responsabilité d'optimiser les moyens dont nous disposons pour soutenir, accompagner et protéger les aveyronnais confrontés aux difficultés de la vie, impulser et accompagner la mutation de nos territoires et contribuer au bien-être de ceux qui y vivent.

Les orientations budgétaires qui vous sont présentées, pour la préparation du budget 2017 témoignent de cette responsabilité, avec :

- des dépenses de fonctionnement maîtrisées,
- le maintien des programmes d'investissement à un niveau élevé,
- une stabilisation de la fiscalité,
- et un endettement en diminution.

#### **I- Les éléments du contexte budgétaire.**

##### **1° : Les mesures prévues en loi de finances pour 2017 concernant les départements.**

La loi de finances pour 2017 confirme la poursuite de la participation des collectivités au redressement des finances publiques avec :

- **Une nouvelle ponction sur la DGF au titre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques.**

Depuis 2014, l'ensemble des collectivités est appelé à contribuer à l'effort de réduction du déficit public, pour un montant global attendu de 11 milliards d'€, dont 3,9 milliards à la charge des départements répartis entre 2014 et 2017.

Cet effort se traduit par une réduction de la DGF départementale de 10% par an. **En 2017, une nouvelle ponction, équivalente à celle des deux dernières années va être opérée sur la DGF du département.**

Au total sur la période 2014 à 2017, **le département aura perdu 33,2 millions d'euros de DGF.**

#### Contribution du département de l'Aveyron

	en euros			
	2014	2015	2016	2017
Ponction au titre de 2014	1 797 422	1 797 422	1 797 422	1 797 422
Ponction au titre de 2015		4 341 580	4 341 580	4 341 580
Ponction au titre de 2016			4 343 585	4 343 585
Ponction au titre de 2017				4 343 585
	1 797 422	6 139 002	10 482 587	14 826 172
<b>Effort cumulé de 2014 à 2017</b>	<b>33 245 183</b>			

#### ■ Un élargissement des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

A compter de 2017, le périmètre des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales est élargi à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), aux Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP), et à la totalité de la dotation de compensation des exonérations fiscales, dont une part était déjà soumise à minoration.

La loi de finances 2017 prévoit, pour la 1<sup>ère</sup> année, une minoration moyenne de la DCRTP de 11,43%, avec la mise en œuvre d'un dispositif péréquisiteur entre les départements, et une diminution du FDTP de 8%, correspondant, selon les simulations faites à ce jour, à une diminution de recette pour notre département de 0,825M€ sur la DCRTP et de 0,141M€ sur le FDTP.

S'agissant des compensations pour exonérations fiscales, la loi de finances 2017, prévoit de réduire de 9,6% les compensations de Foncier non bâti (FNB), taxe professionnelle (TP) et taxe d'habitation (TH) et de 70 % la compensation de Foncier bâti, ce qui se traduit pour notre département par une perte de recette de 0,6M€ .

	LF 2013	LF 2014	LF 2015	LF 2016	LF 2017
Coefficient annuel de minoration: FNB TP	-16%	-21%	-34%	-15,19%	<b>-9,60%</b>
FB	-16%	-21%	-34%	-15,19%	<b>-70,00%</b>
TH	0%	0%	0%	0%	<b>-9,60%</b>
DCRTP	0%	0%	0%	0%	<b>-11,43%</b>
FDFTP	0%	0%	0%	0%	<b>-8,00%</b>
<b>Total des pertes de recettes pour le département</b>					

### Autres mesures prévues en loi de finances 2017 :

- **La revalorisation de 0,4% des bases locatives de taxes foncières.** Pour la 1<sup>ère</sup> année, le coefficient d'actualisation des bases locatives est déconnecté du taux prévisionnel de l'inflation qui est de 0.8%.
- **Le soutien aux actions d'insertion des départements, avec :**
  - => **La modification de la répartition de la part insertion du Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI).** Jusqu'en 2016 la répartition de la part insertion du FMDI (500 millions d'€) était basée sur le nombre de contrats aidés en faveur des bénéficiaires du RSA par département. A compter de 2017, la répartition de la part insertion est basée sur trois critères : la répartition des dépenses au titre du RSA, le nombre de contrats de travail aidés, le nombre de contrats de travail aidés cofinancés par le département.
  - => **Et l'instauration d'un fonds pour l'appui aux politiques d'insertion des départements.** Ce fonds de 50 millions d'€, prélevé sur les ressources de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie(CNSA) est réservé aux départements signataires avec l'Etat d'une convention d'appui aux politiques d'insertion et est réparti principalement, au prorata des dépenses RSA.

Au vu des indicateurs mesurant les dépenses d'insertion des départements, le Département de l'Aveyron pourrait être exclu de ce 2<sup>ème</sup> fonds.
- **Une diminution de la DGF des départements pour le financement des SDIS.** L'article 138 de la loi de finances 2017 prévoit une réfaction de la DGF des départements de 32 millions pour abonder la mission « Sécurité civile » des SDIS. Selon les simulations effectuées par RCF le prélèvement sur la DGF du Département serait de 224 234€.

## 2° : Evolution du budget départemental de 2014 à 2016

	CA 2014	CA 2015	CA 2016
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Recettes de fonctionnement</b>	342 351 412	338 205 497	343 013 145
<i>Evolution</i>	0	0	0
<b>Charges courantes de fonctionnement</b>	282 929 999	286 882 031	283 868 259
<i>Evolution</i>	0,80%	1,4%	-1,1%
Epargne de gestion	59 421 413	51 323 466	59 144 886
<i>Evolution</i>	18,80%	-13,6%	15,2%
Frais financiers	5 885 766	5 390 734	4 931 274
<i>Evolution</i>	-1,10%	-8,4%	-8,5%
<b>Epargne brute</b>	<b>53 535 647</b>	<b>45 932 732</b>	<b>54 213 612</b>
<i>Evolution</i>	21,50%	-14,2%	18,0%
Capital de la dette	14 738 732	15 669 082	15 477 511
<i>Evolution</i>	10,50%	6,3%	-1,2%
<b>Epargne nette</b>	<b>38 796 916</b>	<b>30 263 650</b>	<b>38 736 101</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	63 427 416	61 076 227	58 002 235
<i>Evolution</i>	6,70%	-3,7%	-5,0%
<b>Recettes d'investissement hors emprunts</b>	14 312 516	17 533 502	14 327 270
<i>Evolution</i>	-14,40%	22,5%	-18,3%
<b>Emprunts</b>	<b>4 850 000</b>	<b>13 000 000</b>	<b>13 000 000</b>
Encours dette	189 973 921	187 304 839	184 827 329
<i>Evolution</i>	-4,90%	-1,4%	-1,3%
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>3,55</b>	<b>4,08</b>	<b>3,41</b>

Après une année 2015 difficile, caractérisée par une diminution des recettes, du fait de la baisse des dotations de l'Etat, et une augmentation des charges de fonctionnement, la situation s'est nettement améliorée en 2016, avec :

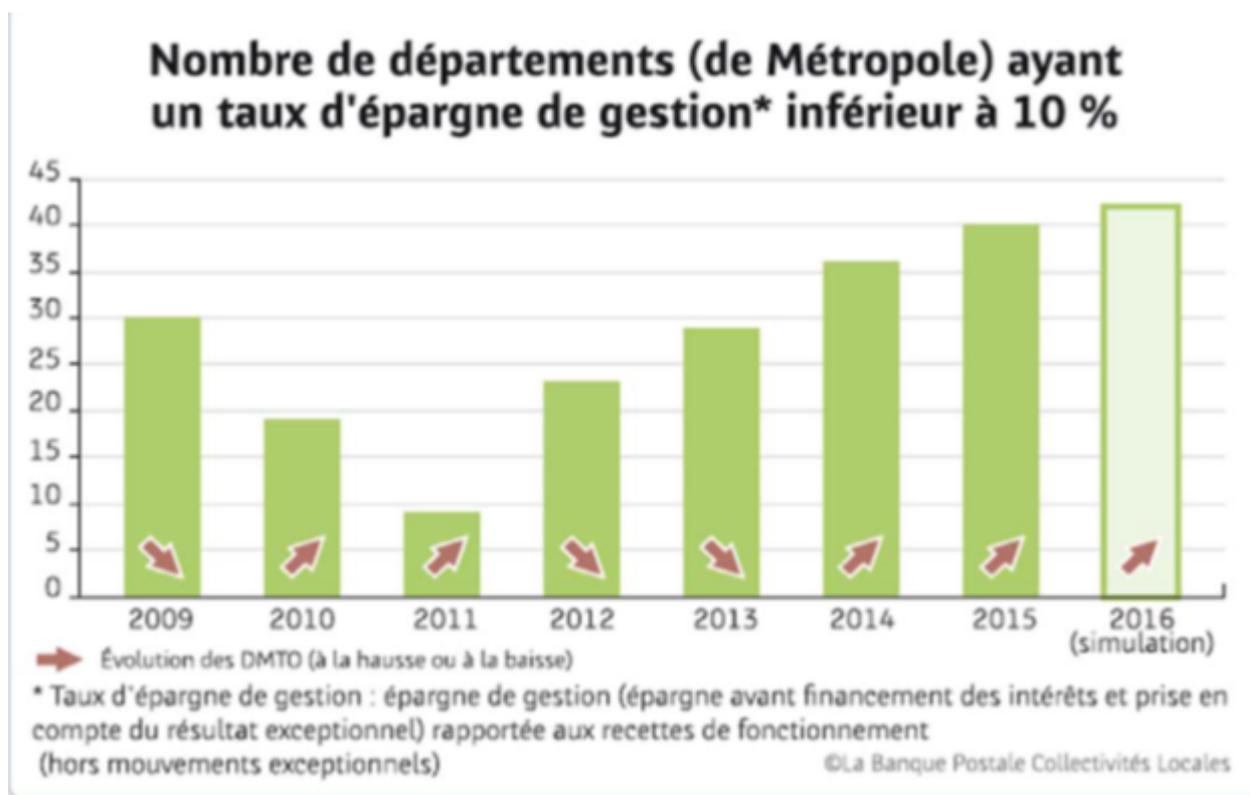
- le produit supplémentaire dégagé par l'augmentation du taux du Foncier bâti de 6,6% décidée en mars 2016
- des recettes très élevées en matière de DMTO,
- l'encaissement d'une dotation spécifique au titre de l'APA II (mise en œuvre de la loi du 28-12-2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement)
- le versement par l'Etat d'une régularisation au titre de la TSCA de 2015.
- et la baisse des dépenses d'aide sociale aux personnes âgées.

**Globalement, en 2016, les recettes de fonctionnement, ont progressé de 1,4%.**

La baisse des dotations de l'Etat : DGF et dotations de financement des allocations individuelles de solidarité, enregistrée pour un total de 6,961M€, a été compensée par les recettes supplémentaires provenant de l'augmentation du taux du Foncier bâti, de la dotation spécifique APA II, de la régularisation versée par l'Etat au titre de la TSCA, et de l'augmentation des DMTO, totalisant 10,584M€.

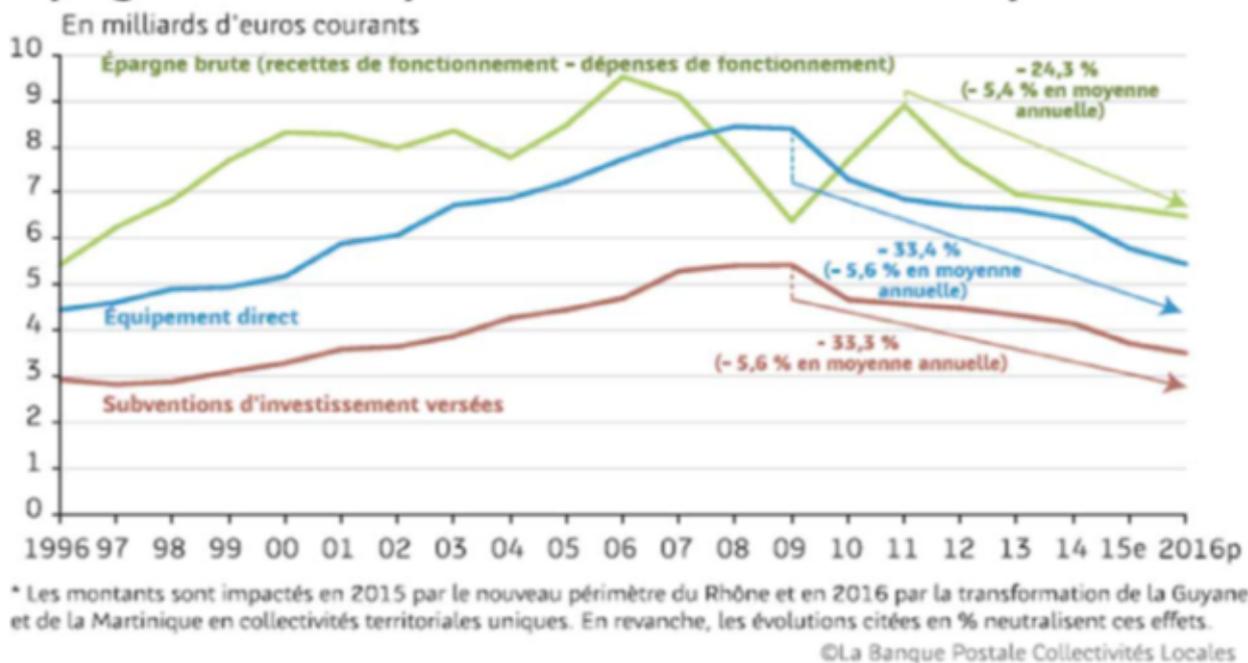
**Parallèlement les dépenses de fonctionnement ont globalement diminué de 1,2% par rapport à 2015.** Les dépenses d'aide sociale qui constituent le principal poste budgétaire du département ont diminué de 1%, du fait de la baisse des dépenses APA et hébergement des personnes âgées. Les charges de personnel, qui constituent le 2ème poste de dépenses, ont été maîtrisée à +1,1%, l'annuité de la dette a diminué de 3,1% et les autres interventions ont globalement diminué de 3,6%.

**Le montant d'épargne a fortement augmenté.** Fin 2016, l'épargne de gestion se situe à un niveau élevé de 59 millions, présentant un taux de 17%, alors que pour plus de 40 départements, celui-ci est inférieur à 10%.



**Les dépenses d'investissement ont reculé de 5%,** laissant d'importants restes à réaliser sur la gestion 2017. Il est à noter que la baisse des investissements enregistrée dans notre département et un fait commun à toutes les collectivités, dans des proportions très variables.

## Épargne brute et dépenses d'investissement des départements



**L'encours de la dette diminue pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive**, et le ratio de solvabilité est amélioré.

**Globalement**, au vu de ces indicateurs budgétaires, **le département a su**, comme le souligne la Chambre régionale des comptes dans son rapport, **résister à la crise**, en mettant en œuvre des mesures permettant de maîtriser la progression des dépenses, notamment, au niveau de l'aide sociale et des charges de personnel, et en se donnant au niveau de la fiscalité des marges de manœuvres supplémentaires, **mais il a également profité de phénomènes conjoncturels** tels que la progression des DMTO, l'attribution de nouvelles dotations au titre de l'APA II et de régularisation exceptionnelle de TSCA.

## II- Les perspectives d'évolution des ressources départementales en 2017

Dans un contexte de diminution des recettes et de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, je vous propose de poursuivre une politique dynamique en investissement et attentive aux aveyronnais et en particulier aux moins favorisés.

### II-1- Les recettes de fonctionnement:

#### La fiscalité

Les recettes fiscales représentent 50,6% du budget départemental, pour autant le Conseil départemental ne dispose du pouvoir de modification du taux que sur le foncier bâti qui représente seulement 18% de ces recettes, et dont la valeur du point reste limitée (663 000€).

	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Foncier bâti	60 036 030	61 765 997	66 928 099
CVAE	24 387 484	24 762 775	25 519 058
IFER	4 447 651	4 505 290	4 550 426
Produit DMT0	17 061 618	21 482 862	22 218 269
Produit TSCA	46 035 393	42 725 145	47 411 640
Produit TIPP	15 676 133	15 167 780	15 505 811
Diverses taxes et redevances	5 150 072	5 214 322	5 383 133
<b>Produits fiscaux</b>	<b>172 794 381</b>	<b>175 624 171</b>	<b>187 516 436</b>
<i>Evolution</i>	<i>2,6%</i>	<i>1,6%</i>	<i>6,8%</i>

**L'évolution des bases de FB** dépend de l'actualisation nominale, dont les 0,4% prévu en loi de finances 2017, et de l'évolution physique de l'assiette imposable, laquelle se situe en moyenne à 1,1% sur les 3 dernières années.

**Le taux départemental de la taxe de Foncier bâti, est de 20,69%.** A titre de comparaison, le taux moyen des départements de la région Occitanie est de 24,58% et le taux moyen des départements de la strate 250 000 à 500 000 habitants est de 21,53%.

	2014	2015	2016
<b>Taux Foncier bâti</b>	<b>19,41%</b>	<b>19,41%</b>	<b>20,69%</b>
Evolution du taux	0,0%	0,0%	6,6%
<b>Base nette FB en milliers d'€</b>	<b>307 989</b>	<b>316 211</b>	<b>320 444</b>
Evolution des bases	2,20%	2,67%	1,34%
<i>Dont évolution nominale</i>	<i>0,90%</i>	<i>0,90%</i>	<i>1,00%</i>
<i>évolution physique</i>	<i>1,30%</i>	<i>1,77%</i>	<i>0,34%</i>

**A taux constant** l'évolution attendu du produit du FB est de 1,5%, soit **un million d'€ de recette supplémentaire.**

**La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).** Institué en 2011 pour remplacer en partie la taxe professionnelle, la CVAE est un impôt national lié à l'activité économique et à l'évolution du produit intérieur brut. Suite à la loi NOTRe et au transfert de la compétence Transport du Département à la Région, la répartition de la CVAE, entre les trois niveaux de collectivités, a été modifiée par la loi de finances pour 2016, avec une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

CVAE	Répartition initiale	Répartition à compter de 2017
Départements	48,50%	23,50%
Régions	25,00%	50,00%
Communes	26,50%	26,50%

Sur un montant de CVAE perçu par le Département en 2016 de 25 519 059€, correspondant à une répartition de 48,5%, 25 points, soit 13 154 154€ en valeur 2016, vont être attribués à la région en 2017. La part de CVAE revenant au Département va de ce fait être réduite de plus de la moitié.

**Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** sont fortement dépendants de l'état du marché immobilier. Après une évolution très importante de 25% en 2015, due, en partie, au relèvement du taux de 3,8% à 4,5%, sur année pleine, le produit des DMTO a continué de progresser en 2016 de 3,4%, atteignant un niveau historiquement jamais atteint de 22,2 millions d'€, grâce à un marché immobilier très dynamique. Le contexte économique 2017 est plus aléatoire avec le risque d'attentisme, qui caractérise les années électorales et le risque de remontées des taux. Il convient d'être prudent sur l'estimation 2017 en se réservant la possibilité de procéder à des ajustements en cours d'année en fonction des encaissements réels.

**La Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) :** Trois fractions de taxes sur les conventions d'assurances ont été affectées aux départements pour contribuer aux transferts de compétences inhérents à l'acte II de la décentralisation, pour financer les SDIS, et pour compenser la suppression de la taxe professionnelle. Globalement le montant de la TSCA versé au département en 2016 s'élève à 47,411 millions d'€, dont 2,113 millions perçus au titre d'une régularisation de l'année 2015. Hormis cette régularisation, le montant de la TSCA 2016 s'élève à 45,298 millions. Ce montant a évolué en moyenne annuelle de 1% au cours des 3 dernières années.

**La taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) :** Tout comme la TSCA, la TICPE comporte différentes fractions de taxes: deux fractions attribuées dans le cadre du financement des allocations de revenu de solidarité active et une fraction au titre des charges transférées par l'acte II de la décentralisation. Le produit moyen de TICPE reversé au département ces dernières années est de 15,5 millions. Compte tenu de l'atonie de cette taxe, basée sur la consommation de gasoil, la prévision 2017 doit être établie sur cette moyenne.

Les recettes fiscales intègrent également le **produit des IFR**, (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau) **et diverses taxes** (Taxe finale sur la consommation d'électricité et taxe d'aménagement) dont les montants sont faibles et l'évolution quasi nulle.

## **Les dotations de l'Etat**

Les recettes provenant de l'Etat constituent une part importante de notre budget, les dotations de fonctionnement recouvrent :

- des dotations générales, telles que la DGF et la DGD
- des allocations compensatrices de fiscalité directe versées par l'Etat en contrepartie d'exonération décidées par l'Etat.
- des fonds de péréquation, au nombre de quatre :
  - le fonds de compensation péréqué (répartition des frais de gestion du Foncier Bâti) et le Fonds de Solidarité Départemental, créés par la loi de finances 2014, pour réduire le reste à charge des allocations individuelles de solidarité (AIS) dans le cadre du pacte de confiance entre l'Etat et les départements.
  - Le fonds de péréquation des DMTO et le fonds départemental de péréquation de la CVAE, qui visent à corriger les écarts de produits entre les départements.
- des dotations spécifiques de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de l'APA et de la PCH.

Globalement les dotations de fonctionnement totalisent 133,6 millions en 2016, auxquelles s'ajoutent 10 millions de dotations d'investissement, représentant au total 39% des recettes départementales.

Au cours des trois dernières années, les dotations de l'Etat ont connu de profonds bouleversements, avec, d'une part, les prélèvements opérés pour réduire le déficit budgétaire de l'Etat, et d'autre part, la création en 2014 de nouveaux fonds de péréquation destinés à financer les AIS et la création en 2016 des nouveaux fonds de concours CNSA au titre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016
<b>Dotations</b>	<b>109 028 849,00</b>	<b>103 534 771,00</b>	<b>101 377 461,00</b>
DGF	81 117 622,00	76 390 157,00	72 242 021,00
DGD	2 787 058,00	2 795 130,00	2 787 058,00
Compensations fiscales	6 106 044,00	4 950 088,00	4 617 443,00
DCRTP	8 585 156,00	8 585 156,00	8 585 156,00
Reversement FNGIR	6 658 019,00	6 658 019,00	6 658 019,00
Fds DMTO	2 128 423,00	2 276 293,00	4 584 644,00
Fds CVAE	678 757,00	948 686,00	952 130,00
FMDI	967 770,00	931 242,00	950 990,00
<b>Péréquation financement AIS</b>	<b>18 032 619,00</b>	<b>14 774 028,00</b>	<b>11 960 176,00</b>
Dotation de compensation péréqué	7 409 002,00	7 167 989,00	7 194 893,00
Fonds de solidarité départementale	10 623 617,00	7 606 039,00	4 765 283,00
<b>Dotations CNSA</b>	<b>18 129 359,00</b>	<b>17 023 872,37</b>	<b>20 279 717,22</b>
Dotation CNSA/ APA	15 104 272,00	14 200 197,95	14 898 173,24
Dotation CNSA/ APA /ASV			2 444 604,00
Dotation CNSA/ PCH	2 651 145,00	2 442 965,72	2 545 284,16
Dotation CNSA/ MDPH	373 942,00	380 708,70	391 655,82
<b>Total dotations de fonctionnement</b>	<b>145 190 827,00</b>	<b>135 332 671,37</b>	<b>133 617 354,22</b>

Au regard des dispositions prévues en loi de finances 2017 et décrites ci-dessus, les dotations de l'Etat vont subir en 2017 de nouvelles ponctions au titre de la réduction de l'enveloppe des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Vont ainsi être impactés : la DGF, les compensations fiscales et la DCRTP.

Les dotations de péréquation pour le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS) déterminées par rapport au reste à charge des trois allocations individuelles : APA, PCH, RSA, vont diminuer du fait de la réduction de l'écart entre le reste à charge du Département de l'Aveyron et des autres départements. En Aveyron, le coût de l'APA qui constitue la principale composante de ce reste à charge diminue, alors que dans les autres départements le RSA qui est la principale dépense augmente.

Au niveau du FCTVA, la loi de finances 2016 a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie, payées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ainsi pour 2017, au vu des dépenses réalisées en 2016, on peut escompter sur une recette de l'ordre de **1,2 millions d'€**.

- Au-delà de la fiscalité et des dotations de l'Etat, les recettes de fonctionnement recouvrent diverses **ressources générales** à hauteur de **20 millions d'euros**, constituées pour l'essentiel par les recouvrements et participations d'aide sociale.
- A ces autres recettes de fonctionnement vient s'ajouter en 2017, **la dotation de la région** au titre d'une part de la délégation de la compétence transport et d'autre part de la compensation des flux financiers entre CVAE et charge nette transférée, dont le montant global a été arrêté à **12,746 millions d'euros**.

Globalement, au vu des indicateurs connus à ce jour en matière de fiscalité, et des réductions annoncées sur les dotations de l'Etat, les recettes de fonctionnement sont appelées à baisser en 2017, par rapport au BP 2016, entre 0,5 et 1%.

## II-2 - Les recettes d'investissement :

### **Les recettes d'investissement hors emprunt**

Elles sont constituées de fonds ou dotations versées par l'Etat et de subventions et autres recettes reçues.

Au vu du montant des investissements 2016, la recette du fonds de compensation de la TVA 2017 est estimée à 6,8 millions d'€, en baisse par rapport à 2016.

La Dotation globale d'équipement (DGE) se situe en moyenne autour de 1,140 millions d'€ et peut être reconduite pour ce montant.

S'agissant de la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC), son montant est figé depuis plusieurs années à 1078 438€.

Les subventions sont fortement dépendantes de la programmation et de la réalisation des travaux, alors que les autres recettes constituées des recouvrements d'avances et produit des amendes radars, sont stables autour de 2,2 millions d'€.

Hors emprunt, on peut globalement tabler sur le maintien des recettes d'investissement au niveau de 2016.

## **III-L'évolution prévisionnelle des dépenses.**

### **III-1- Les engagements pluriannuels.**

Le programme de mandature adopté en mars 2015, a inscrit la Solidarité humaine et territoriale et l'Attractivité comme enjeu essentiel des politiques départementales.

Ces deux priorités constituent le socle de nos interventions et de nos engagements à moyen et long terme.

#### **■ Solidarité humaine.**

Au titre de la solidarité humaine, l'assemblée départementale a rappelé les valeurs sociales qui fondent ses interventions, à savoir : la solidarité, la proximité et l'équité, en inscrivant son action dans une démarche de développement social local intégrant les divers aspects : économiques, culturels, sportifs et environnementaux. Chaque volet d'action sociale est décliné en schémas départementaux de l'autonomie, de l'enfance et de la famille, de l'insertion, de la protection des majeurs vulnérables, dans une démarche de partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux et de transversalité avec les politiques culturelles et sportives de la collectivité.

Les engagements pluriannuels en investissement concernent l'hébergement des personnes âgées dépendantes en EPHAD avec pour objectif de répondre aux besoins des territoires en termes de capacité d'accueil, identifiés en concertation avec l'ARS.

Dans la limite de ses possibilités budgétaires le Conseil départemental accompagnera la modernisation des établissements existants et la création de nouveaux établissements dans le cadre du programme d'équipement social et d'un programme exceptionnel.

#### **Solidarité territoriale.**

Le département réaffirme sa volonté d'être un acteur du territoire en intervenant directement par l'aménagement de ses infrastructures et en accompagnant les diverses collectivités et associations qui concourent par leurs actions au développement territorial, à l'aménagement de l'espace, à la promotion du tourisme, à l'animation culturelle et sportive.

- **Le renforcement de l'attractivité du département**, en adéquation avec la démarche « Aveyron vivre vrai » et **le maintien d'un équilibre territorial**, sont les deux piliers de la politique d'intervention que le Conseil départemental s'engage à privilégier.

**A ce titre le Conseil départemental s'engage :**

-à **poursuivre la modernisation du patrimoine routier départemental** dans un double objectif de sécurité routière et de désenclavement du département.

-à **équiper les collèges** pour répondre aux enjeux de modernité et de développement du numérique et permettre ainsi d'assurer des conditions d'enseignement adaptées aux projets pédagogiques actuels.

- à **soutenir les projets locaux structurants portés par les communautés de communes**

- à **accompagner l'aéroport Rodez-Aveyron**, dont l'activité est essentielle pour l'attractivité du département et son développement économique et touristique.

-à **participer à la couverture numérique de tout le territoire par le très haut débit**, au côté des communautés de communes, de l'Etat et de la région au titre du plan Très haut débit dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au SIEDA.

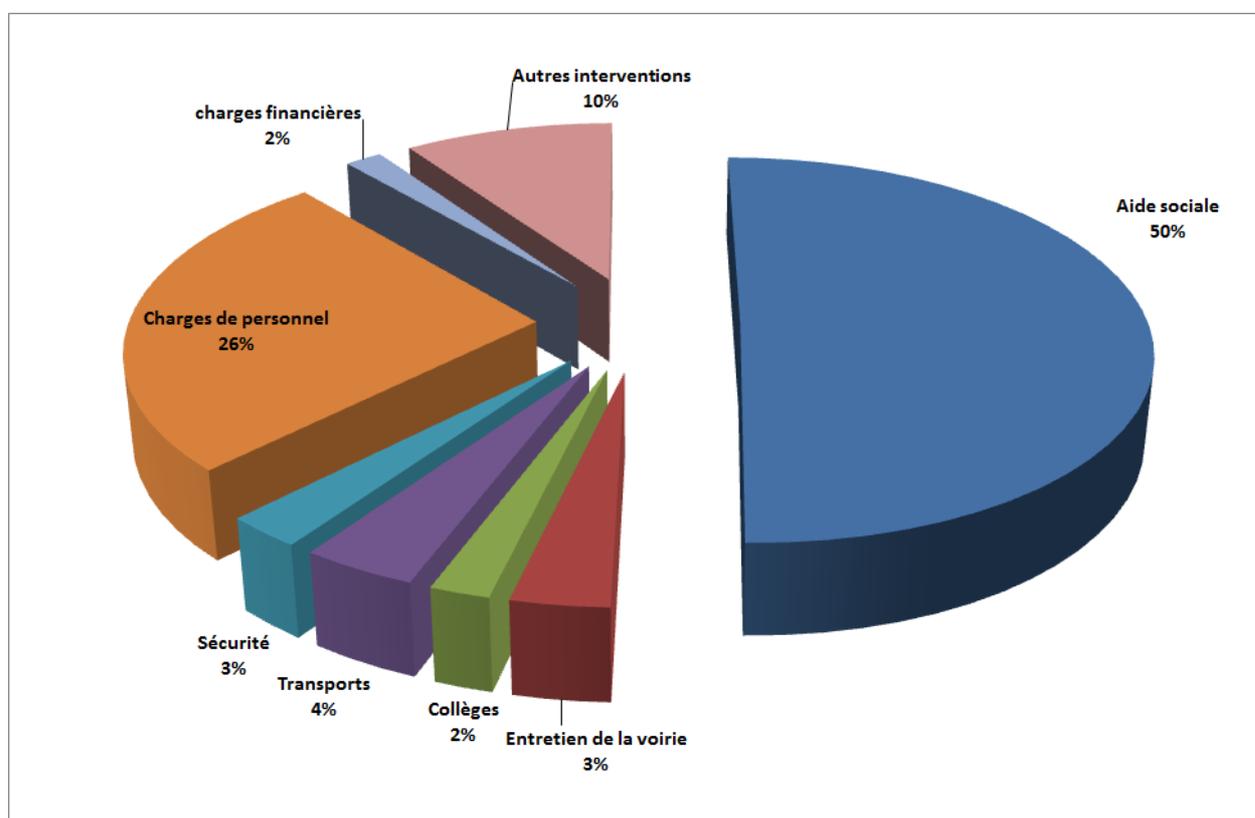
Pour l'ensemble de ces engagements, qui constituent le projet de mandature, il a été fixé un objectif d'investissement de 270 millions d'€ sur 5 ans, soit en moyenne 54 millions de dépenses d'investissement par an.

Au cours des prochains mois, nous serons amenés à actualiser notre prospective budgétaire et à réaffirmer nos priorités et nos choix de politiques publiques, pour tenir compte de l'évolution du contexte budgétaire local, des attentes exprimées par les nouvelles EPCI et des orientations politiques nationales.

### III-2- Les dépenses de fonctionnement.

#### Structure des dépenses de fonctionnement

En 2016, les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 283,9 millions d'€, répartis comme suit :



- 90% des dépenses de fonctionnement concernent le financement des compétences obligatoires du département, dont l'aide sociale constitue la principale compétence et le 1<sup>er</sup> poste budgétaire.

Au cours des dernières années, de multiples mesures ont été mises en œuvre, pour rationaliser et optimiser les dépenses de fonctionnement, notamment au niveau de l'aide sociale et des charges de personnel. Comme indiqué dans la 1<sup>ère</sup> partie du rapport, les dépenses de fonctionnement ont globalement enregistré une baisse de 1,2% en 2016, dont une diminution de 1% sur les dépenses d'aide sociale.

En 2017, il convient de poursuivre les efforts engagés pour maîtriser la progression de ces dépenses de fonctionnement.

- Au titre de l'aide sociale, au vu des réalisations 2016, et des dépenses nouvelles prévues en 2017, il est proposé de reconduire le budget à 149,9 millions comme au BP 2016.
- Au titre des charges de personnel, qui constituent le 2<sup>ème</sup> poste budgétaire, il est proposé de limiter la progression à 1%, par rapport au crédit inscrit au BP 2016, ce qui, compte tenu des mesures nouvelles à mettre en œuvre au titre du dispositif PPCR (parcours professionnel carrière et rémunérations/ accords LEBRANCHU sur la fonction publique), nécessitera l'engagement d'une réflexion sur la gestion des effectifs, pour maîtriser la progression de la masse salariale.
- Au titre des dépenses d'entretien de la voirie et des collèges, il convient de prendre en compte le surcoût lié à l'augmentation du prix du gasoil et des charges de maintenance.
- Au titre de la sécurité, il est proposé d'actualiser la contribution départementale au SDIS de 1,5%.
- Pour les autres interventions, regroupant les aides à la culture, à la jeunesse et aux sports, au tourisme, à l'agriculture, à l'environnement, et les charges de gestion, il est, globalement, proposé de reconduire les enveloppes de 2016.

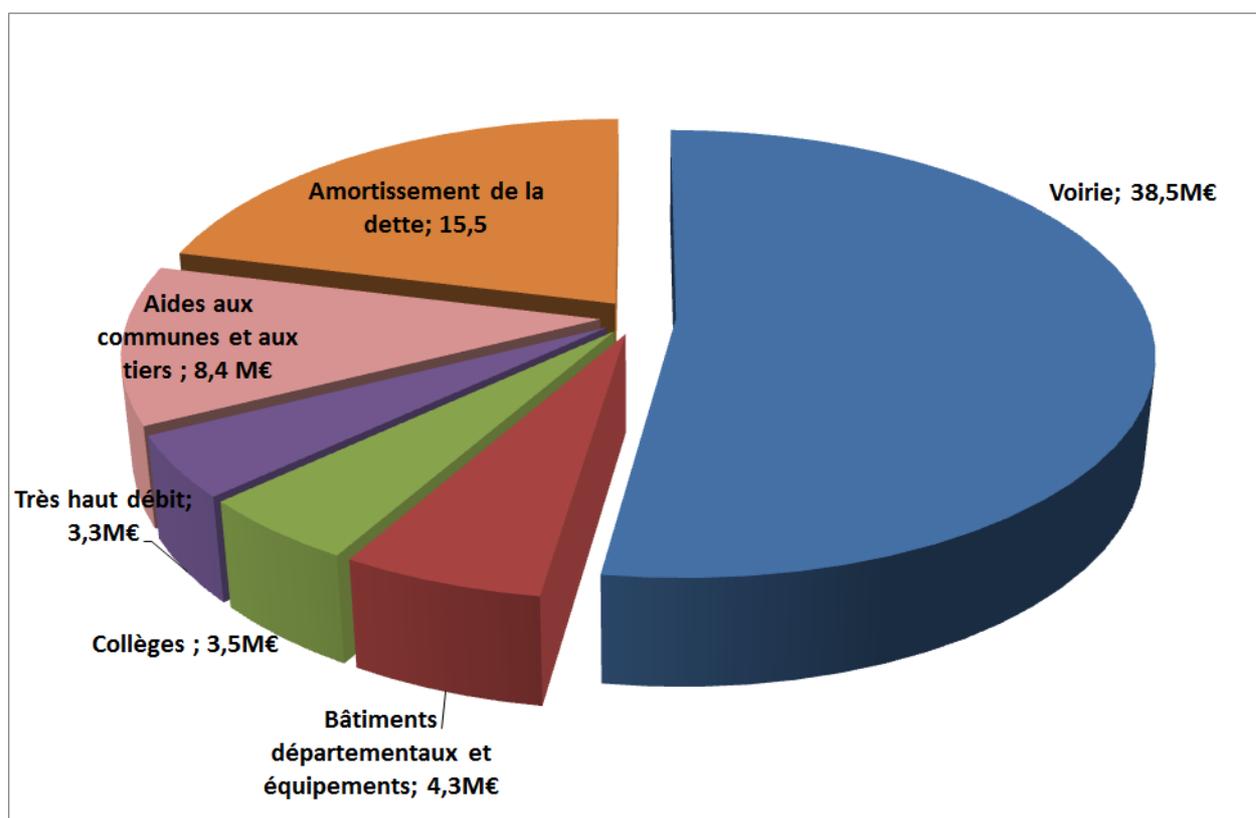
Concernant la participation du département à l'aéroport Rodez-Aveyron, au regard de l'enjeu que présente l'activité et le développement de l'aéroport pour l'économie aveyronnaise, et en vue de permettre la création de nouvelles lignes aériennes, il est proposé de faire évoluer notre participation de 2,794 millions à 3,165 millions (+13%).

En misant sur une poursuite des efforts de gestion à tous les niveaux et dans tous les champs d'intervention, **l'élaboration du budget 2017, doit contenir la progression des dépenses de fonctionnement en deçà de 1%, par rapport au Budget de 2016**, de manière à dégager un niveau d'épargne suffisant pour financer nos investissements et les maintenir à un niveau élevé.

### **III-3- Les dépenses d'investissement.**

Au BP 2016, les dépenses d'investissement, hors dette, s'élevaient à 51 millions d'€. Suite aux reports de crédits et aux inscriptions complémentaires apportées lors des Décisions modificatives, c'est plus de 58 millions d'€ qui ont été investis au cours de l'année 2016.

A ces dépenses d'investissement s'est ajouté l'amortissement de la dette, pour un montant de 15,5 millions. Ainsi, comme cela a été indiqué, plus haut, avec un recours à l'emprunt pour 13 millions et un remboursement à hauteur de 15,5 millions, le Département s'est désendetté de 2,5 millions en 2016.



Pour 2017, je vous propose, comme objectif, de poursuivre à un niveau équivalent à celui de 2016, nos programmes d'investissement pour contribuer ainsi au développement économique de l'Aveyron et à l'aménagement de son territoire.

#### **IV- Les emprunts et la gestion de la dette**

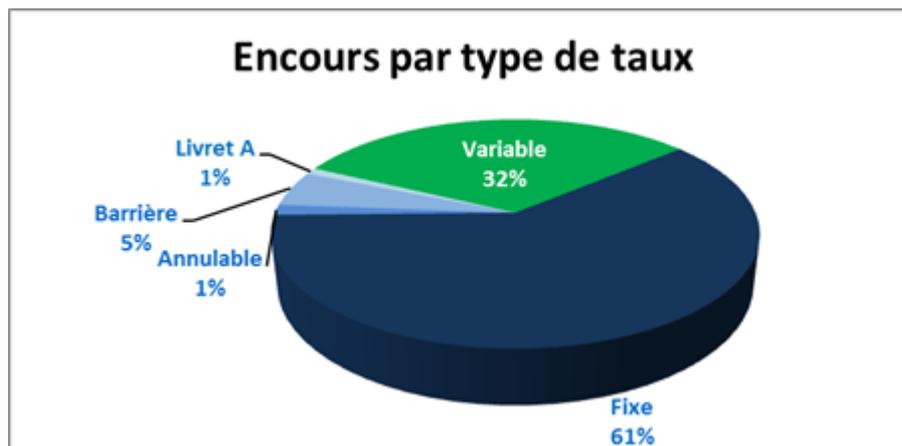
Comme le prévoit l'article 107 de la loi NOTRe, il est présenté dans le cadre du rapport sur les orientations budgétaires les éléments d'information sur la structure et la gestion de la dette départementale.

##### **Les caractéristiques de la dette au 31 décembre 2016 :**

##### ➤ **Une dette diversifiée et sécurisée.**

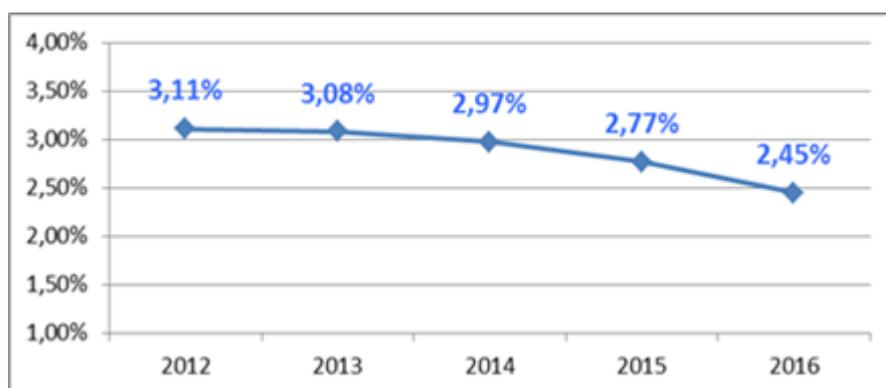
L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de **184 827 328€** dont :

- 68% à taux fixes
- 32% à taux variables

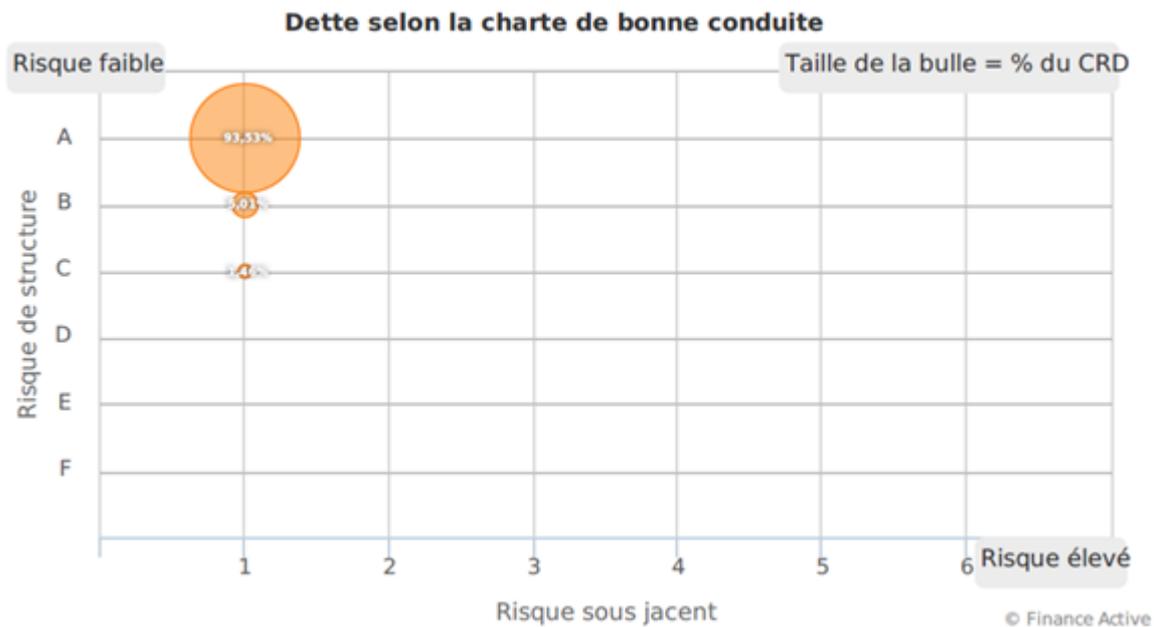


Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	112 367 254 €	60,80%	3,30%
Annulable	2 699 157 €	1,46%	4,15%
Barrière	9 257 900 €	5,01%	5,09%
Livret A	1 757 500 €	0,95%	1,75%
<b>Sous total TAUX FIXES</b>	<b>126 081 811 €</b>	<b>68,22%</b>	
Variable	58 745 517 €	31,78%	0,35%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>184 827 328 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,45%</b>

Le taux moyen de la dette départementale est de 2,45%, en baisse depuis 2012.



D'après la charte de bonne conduite, la dette départementale est parfaitement sécurisée.

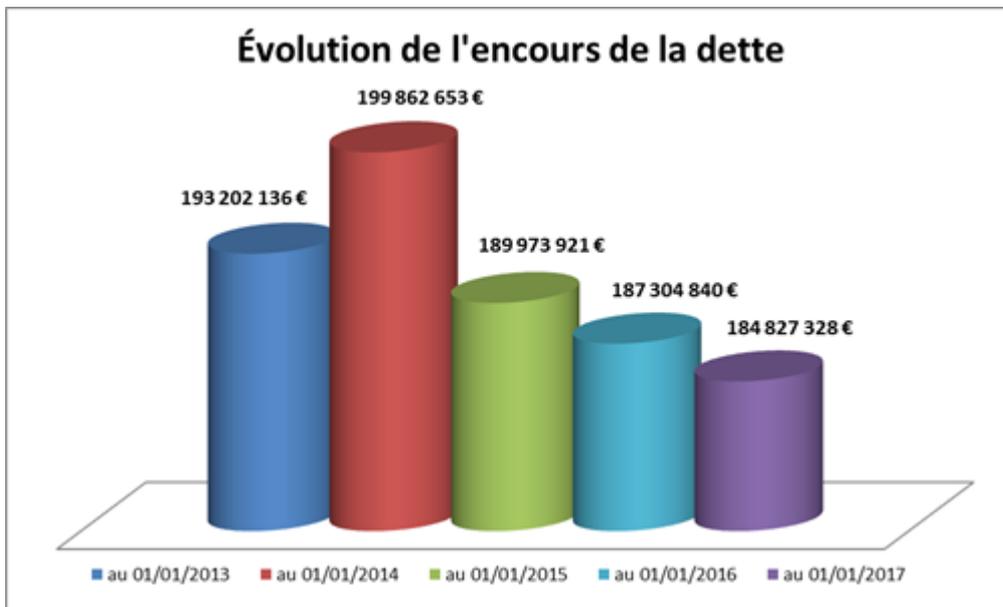


➤ **Un endettement en diminution.**

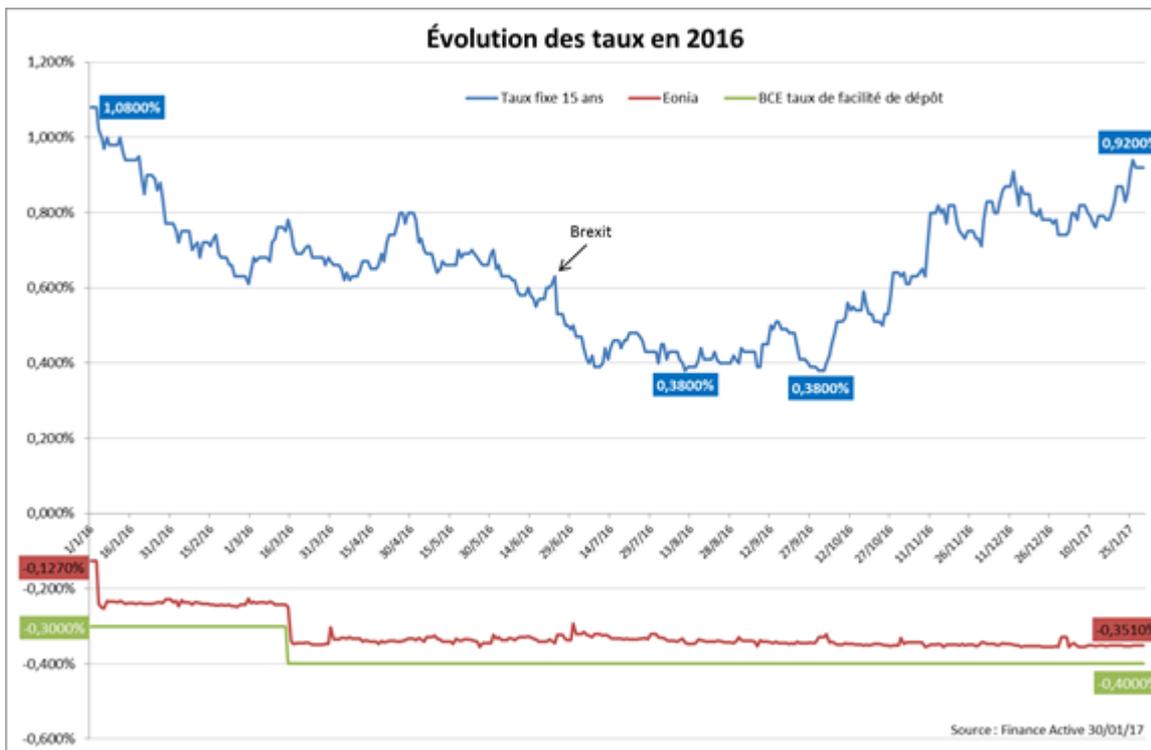
Depuis 3 ans, l'encours de la dette diminue :

Années	Capital restant dû (CRD)	Variation $n/(n-1)$	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
au 01/01/2013	193 202 136 €		3,11%	13 ans et 8 mois	39
au 01/01/2014	199 862 653 €	6 660 517 €	3,08%	13 ans	40
au 01/01/2015	189 973 921 €	-9 888 732 €	2,95%	12 ans et 4 mois	42
au 01/01/2016	187 304 840 €	-2 669 081 €	2,81%	11 ans et 10 mois	42
<b>au 01/01/2017</b>	<b>184 827 328 €</b>	<b>-2 477 512 €</b>	<b>2,45%</b>	<b>11 ans et 4 mois</b>	<b>39</b>

Au 31 décembre 2016, le ratio de solvabilité, qui permet de mesurer la capacité de désendettement est de 3,4 ans, fin 2015, il était de 4,08 ans.



➤ **Un contexte de taux favorable.**



En 2016, **les taux courts** sont restés en territoire négatif toute l'année. La tendance baissière a été renforcée en mars 2016 suite à la décision de la BCE de baisser son taux directeur de 10pb à -0,4%, et de renforcer son programme de rachat de titre financiers (achats de 60Md€ à 80Md€ mensuels), en raison de la faiblesse de la croissance et de l'inflation.

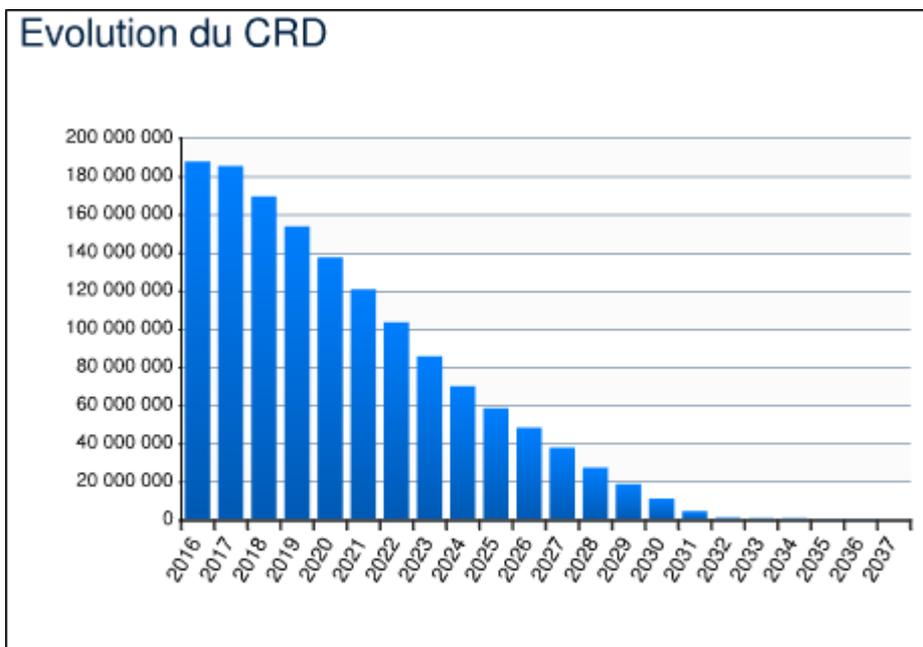
**Les taux longs** ont fortement baissé au 1<sup>er</sup> semestre, baisse accentuée par le Brexit le 24 juin 2016. A partir de septembre les taux longs ont eu tendance à remonter avec un changement de discours des banques centrales et la remontée des anticipations d'inflation. Néanmoins, les taux longs ont fini l'année 2016 sur un niveau plus faible qu'en début d'année : le taux 15 ans se situant fin 2016 à 0,92% (-16pb sur l'année).

Dans ce contexte de taux bas, le Conseil départemental a mobilisé 13 millions d'emprunts en 2016 au taux fixe de 0,95% sur 15 ans.

### Perspectives 2017

En 2017, les stratégies de gestion de la dette doivent être guidées selon les mêmes principes que les années antérieures: mises en concurrence pour toutes les opérations de dette, diversification de l'encours avec une répartition entre taux fixe et taux variable, recherche de souplesse dans les contrats.

Le graphe ci-dessous présente le **plan d'extinction de la dette**. La diminution de la dette en 2017 dégage une capacité à faire des emprunts dits « de substitution » pour un montant de 5,5 millions d'euros, sans augmentation de la charge financière annuelle. Les emprunts souscrits au-delà de ce montant se traduiront par une augmentation de l'annuité de la dette. Comme en 2016, il est proposé de prévoir au budget 2017, un montant d'emprunt de 17 millions d'€. Toutefois, le recours effectif à l'emprunt dépendra du niveau de réalisation des dépenses d'investissement et des besoins de trésorerie.



En ce qui concerne les perspectives de taux 2017, il est très hasardeux de faire une prévision, tant les marchés financiers sont influençables. Les échéances électorales en France, et en Allemagne, la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne, la politique économique de Donald TRUMP.. , font peser beaucoup d'incertitudes sur la réaction des marchés financiers.

Néanmoins, les anticipations faites à ce jour par les spécialistes des marchés prévoient le **maintien des taux courts à des niveaux très bas**. L'Eonia est anticipé à -0,19% dans 2 ans (contre -0,35% au 01/01/2017) et l'Euribor 3 mois est attendu à -0,08% au 01/01/2019 (contre -0,32% aujourd'hui). Les **taux longs** devraient connaître une progression mesurée mais régulière sur les prochaines années.

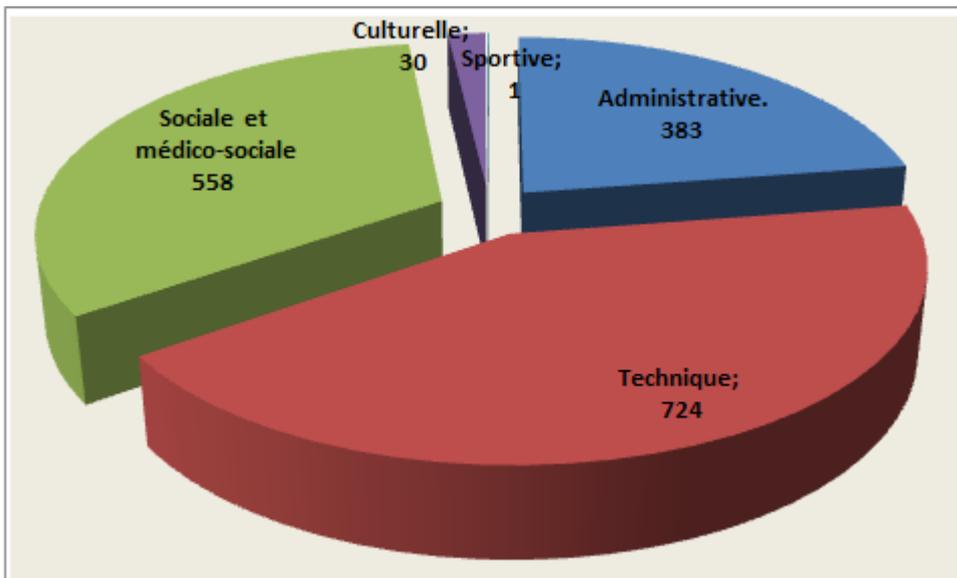
Au regard de ces anticipations, les prévisions d'annuités 2017 sur les taux variables intègrent une remontée des taux très modérée de 0,15 point.

### V-Informations relatives à la structure des effectifs et aux charges de personnel

En application de la loi NOTRe, et des articles L3312.1 et D 3312.12 du Code Général des collectivités locales, relatifs à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, il est porté à votre connaissance les éléments d'informations concernant la situation du personnel départemental.

### **V-1 –La structure des effectifs**

Au 31 décembre 2016, après le vote de la Décision Modificative n°2, **l'effectif budgétaire est établi à 1 696 postes permanents en intégrant les Assistants Familiaux (220 postes) et les personnels d'entretien des locaux (34 postes).** Ces effectifs sont répartis entre plusieurs filières statutaires selon la répartition décrite ci-dessous :

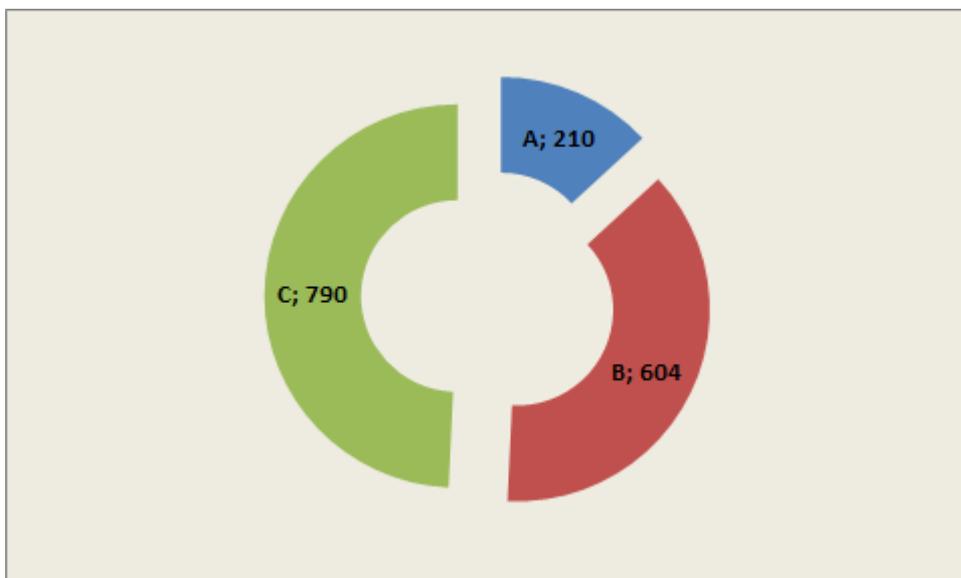


Ces emplois sont occupés principalement par des fonctionnaires (titulaires et stagiaires) à 79,5 %. Les 20,5 % restants comprennent les assistants familiaux, les collaborateurs de Cabinet de groupe politique, les personnels d'entretien des locaux et les agents recrutés pour des remplacements temporaires.

59% de l'effectif est féminin. L'âge moyen des agents est de 45 ans.

Globalement, on constate une hausse de la qualification des emplois de la collectivité pour faire face aux compétences dans les secteurs du social, de l'ingénierie territoriale et de la gestion administrative.

### **Répartition des agents par catégorie:**



Au cours des cinq dernières années, l'effectif permanent a diminué de 3,5%, conformément au plan de réduction des effectifs adopté par le Conseil départemental en janvier 2013. Sur 122,5 postes identifiés dans le plan de 2013, 108 postes ont été supprimés.

Parallèlement, sur la même période, des efforts conséquents ont été consentis pour renforcer le secteur social avec la création de 24 postes budgétaires en 2014 (internalisation des activités AEMO).

Pour l'avenir, il faut souligner le nombre important de départs potentiels à la retraite, dont un nombre important en catégorie A et B, ce qui doit nous amener à engager une réflexion sur l'évolution de nos effectifs en lien avec l'objectif de maîtrise de la masse salariale.

## **V-2- Les dépenses de personnels**

En 2016, les charges de personnel se sont élevées à 75,9 millions. Celles-ci ont enregistré une progression limitée de 1,1% du fait du gel des recrutements qui a été opéré tout au long de l'année 2016, dans l'attente de nouvelles mesures de maîtrise de la masse salariale. Fin 2016, sur un effectif de 1696 emplois, 91 postes étaient vacants.

Les mesures de gel de postes ont concerné à la fois les secteurs techniques et administratifs, par ailleurs des réductions sensibles de l'effectif des personnels remplaçant ont été effectuées notamment dans le secteur social.

Pour l'avenir, nous devons conduire une réflexion sur l'évolution de nos effectifs pour plafonner l'augmentation annuelle de la masse salariale à 1%,

### **V-3- Les avantages en nature**

Les avantages en nature sont attribués au sein de la collectivité conformément aux dispositions législatives et réglementaires et en application du statut des agents concernés. L'attribution de véhicules de fonction est autorisée aux seuls personnels affectés sur des emplois fonctionnels.

S'agissant des logements de fonction par nécessité ou utilité de service, deux agents sur emploi fonctionnel en bénéficient ainsi que 15 agents de collègue et trois agents exerçant des fonctions de concierge et de surveillant de travaux.

### **V-4 – Le régime indemnitaire**

Le régime indemnitaire en vigueur a été adopté en novembre 2014 dans le cadre des engagements pris en contrepartie du plan de réduction des effectifs et pour permettre de préserver l'attractivité de la collectivité et le niveau de compétences nécessaire à l'exécution de nos missions.

En juillet 2016, il a fait l'objet d'une délibération de transposition permettant d'intégrer le nouveau cadre réglementaire de référence fixé par l'Etat (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement Professionnel, RIFSEEP). La Chambre régionale des comptes, reconnaît dans son rapport, que le régime indemnitaire mis en œuvre par le Conseil départemental respecte le cadre législatif et réglementaire en vigueur.

### **V-5 - Le temps de travail**

La collectivité respecte les dispositions législatives et réglementaires en ce domaine. Le temps de travail des Agents est fixé sur la base annuelle de 1 607 heures (39 heures et 50 minutes hebdomadaire).

Ce dispositif offre une amplitude de travail qui permet de garantir une large plage d'ouverture des services au public et de favoriser le temps de travail effectif et collectif. Dans son rapport, la Chambre régionale des comptes relève le fait que le département de l'Aveyron est une des rares collectivités de l'ex Midi-Pyrénées à respecter le temps de travail de 1607 heures.

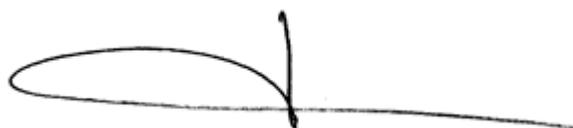
\*\*\*

Telles sont les informations que je souhaitais vous faire partager en vue de notre prochain Débat sur les Orientations Budgétaires 2017.

A travers les orientations qui vous sont proposées, je vous engage :

- à poursuivre les efforts de gestion pour maîtriser des dépenses de fonctionnement,
- à soutenir les investissements à un niveau élevé pour renforcer l'attractivité de notre département,
- à ne pas augmenter les taux de fiscalité,
- et à veiller à préserver durablement nos capacités de financement par un recours raisonné à l'emprunt.

**Le Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left that tapers into a vertical line, which then extends into a long horizontal stroke to the right.

**Jean-François GALLIARD**

## EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20170313-29132-DE-1-1  
Reçu le 20/03/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 mars 2017 à 10h09 à l'Hôtel du Département.

43 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Christophe LABORIE à Madame Annie BEL, Madame Sarah VIDAL à Monsieur Arnaud COMBET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD  
Secrétaire de séance : André AT  
Rapporteur : Monsieur André AT

### 2 - Communication du rapport de la Chambre Régionale des comptes.

Commission des finances, de l'évaluation des politiques  
départementales

**CONSIDERANT** l'examen de ce rapport par la commission des Finances, de l'Evaluation des Politiques départementales lors de sa réunion du 10 mars 2017 ;

**CONSIDERANT** que les élus ont été convoqués le 28 février 2017 pour la réunion du Conseil départemental prévue le 13 mars 2017 et que les rapports leur ont été adressés le 28 février 2017 ;

**VU** les dispositions de l'article R 241-18 du Code des Juridictions Financières ;

**PREND ACTE** de la communication du rapport établi par la Chambre régionale des comptes sur la gestion du département de l'Aveyron au cours de la période 2010 à 2015, ainsi que de la lettre adressée en réponse ci-annexés.

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-François GALLIARD**



**Le Président**

lettre recommandée avec A.R.

**CONFIDENTIEL**

Réf. : GR / 17 / 0320

Le 01 FEV. 2017

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport comportant les observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes sur la gestion du département de l'Aveyron.

Il est accompagné de la réponse reçue à la chambre dans le délai prévu par l'article L. 243-5, alinéa 4, du code des juridictions financières.

Ce rapport a un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à sa communication à l'assemblée délibérante.

Il vous revient de communiquer ce rapport à votre assemblée délibérante. Conformément à la loi, il doit :

- faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée ;
- être joint à la convocation adressée à chacun de ses membres ;
- donner lieu à débat.

En application des dispositions de l'article R. 241-18 du code précité, ce document peut être publié et communiqué aux tiers dès la tenue de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa réception. À cet effet, je vous demande de me faire connaître la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante en transmettant au greffe l'ordre du jour à l'adresse de courriel suivante : [crcgreffe@lr.ccomptes.fr](mailto:crcgreffe@lr.ccomptes.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

André PEZZIARDI

Monsieur Jean-Claude LUCHE  
Président du conseil départemental de l'Aveyron  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
Place Charles de Gaulle - BP 724  
12007 RODEZ CEDEX

105.939 10

**Rapport d'observations définitives**  
**n° GR/17/0320 du 01/02/2017**

**DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON**

**Exercices 2010 et suivants**

**S O M M A I R E**

<b>1. Le suivi des observations et le champ du contrôle .....</b>	<b>6</b>
<b>2. Présentation .....</b>	<b>7</b>
2.1. Un territoire de 8 735 km <sup>2</sup> , de faible densité de population .....	7
2.2. Des services organisés en cinq pôles.....	7
<b>3. La situation financière .....</b>	<b>8</b>
3.1. Un autofinancement en progression.....	8
3.2. Des ratios d'épargne en amélioration .....	11
3.3. L'évolution des recettes de fonctionnement.....	11
3.3.1. La fiscalité directe .....	13
3.3.2. La fiscalité indirecte .....	14
3.3.3. La fiscalité reversée .....	15
3.3.4. Les dotations de l'État.....	15
3.4. L'évolution des dépenses de fonctionnement.....	16
3.4.1. Les dépenses d'aide sociale .....	18
3.4.2. Les subventions de fonctionnement.....	19
3.5. L'investissement et son financement.....	21
3.5.1. Les dépenses d'investissement .....	21
3.5.2. Le financement de l'investissement .....	24
3.5.3. Fonds de roulement net global, besoin en fonds de roulement et trésorerie..	25
3.6. La dette : un encours qui augmente .....	26
3.6.1. Le poids de la dette.....	26
3.6.2. La structure de la dette .....	27
3.6.3. La soutenabilité de la dette .....	28
3.7. Conclusion .....	28
3.8. Le compte administratif 2015 .....	29
<b>4. La fiabilité des comptes.....</b>	<b>31</b>
4.1. Les autorisations budgétaires.....	31
4.2. Le contrôle de l'exactitude des comptes.....	32
4.3. Présentation des comptes administratifs .....	33
<b>5. La gestion des ressources humaines.....</b>	<b>33</b>
5.1. Évolution des effectifs .....	29
	33

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

5.1.1.	Pyramides des âges .....	33
5.1.2.	Écart entre emplois pourvus et emplois budgétaires .....	34
5.1.3.	Répartition par catégorie et statut .....	35
5.1.4.	Les recrutements .....	36
5.2.	Coût par ETP .....	37
5.3.	Le régime indemnitaire .....	38
5.4.	Les changements d'échelon .....	39
5.5.	Le remboursement des mises à disposition .....	40
5.6.	L'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) .....	41
5.6.1.	Évolution et répartition par service .....	41
5.6.2.	Coût annuel .....	42
5.6.3.	Pratique du département .....	43
5.7.	La prime informatique .....	44
5.8.	Temps de travail .....	45
5.9.	La gestion des comptes épargne-temps (CET) .....	46
5.9.1.	La mise en œuvre par le département .....	46
5.9.2.	La comptabilisation des jours d'ARTT .....	49
5.10.	Heures supplémentaires .....	49
5.11.	L'absentéisme .....	50
5.11.1.	L'absentéisme par service et nature d'absence .....	50
5.11.2.	L'impact du jour de carence .....	53
5.12.	Véhicules de service .....	54
5.12.1.	Le cadre applicable .....	54
5.12.2.	Les règles posées par le conseil départemental de l'Aveyron .....	55
<b>6.</b>	<b>Les relations du département avec la mission départementale de la culture .....</b>	<b>57</b>
6.1.	Une association intégrée à l'activité culturelle du conseil départemental .....	57
6.2.	Organigramme de la MDC en 2015 .....	58
6.3.	Une situation financière dégradée depuis 2010 .....	59
6.4.	Des solutions onéreuses pour rémunérer les dirigeants de l'association .....	59
6.5.	Une relation collectivité-association qui n'est pas dépourvue de risques juridiques ..	61
	<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>62</b>

## **SYNTHÈSE**

La chambre régionale des comptes a examiné la gestion du département de l'Aveyron pour les exercices 2010 et suivants. Ses travaux ont porté sur la situation financière, la fiabilité des comptes, la gestion des ressources humaines et les relations du département avec la mission départementale de la culture.

L'Aveyron est le 5<sup>ème</sup> département français par la superficie et un des moins peuplés, 275 889 habitants en 2014. En 2011, 24,5 % de la population était âgée de plus de 65 ans. Le taux de chômage de 7,3 % est inférieur à la moyenne nationale.

Le désenclavement du département ainsi que le développement des technologies liées au numérique constituent deux axes d'intervention prioritaires du conseil départemental.

### **La situation financière**

La situation financière apparaît globalement maîtrisée. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 10,5 % entre 2010 et 2014, soit sensiblement moins vite que les produits de fonctionnement, en augmentation de 14,5 %. L'épargne brute est passée de 35,5 M€ en 2010 à 51 M€ en 2014 (+ 43,8 %), ce qui a permis de réduire le recours à l'emprunt.

Si les dépenses et les subventions d'équipement ont diminué respectivement de 29,4 % et 22,5 % sur la période, elles demeurent toutefois supérieures à la moyenne de celles des départements de même strate démographique.

L'encours de la dette a progressé de 22,5 % entre 2010 et 2014. Sa structure ne présente pas de risque.

Le niveau du fonds de roulement représentait 19 jours de charges courantes au 31 décembre 2014, soit un niveau faible même s'il s'est amélioré depuis 2010.

La collectivité a su globalement résister à la crise et aux diminutions des dotations de l'État, sans pour autant échapper à la perte d'autonomie fiscale qui a cependant, comme dans les autres départements, été compensée par des dotations d'État, une situation qui constitue, du fait de la baisse annoncée de ces dotations, une source de fragilité.

Entre 2016 et 2018, la stagnation des recettes de fonctionnement et l'augmentation des dépenses (+ 1,8 %) devraient peser sur l'épargne brute, tandis que les recettes d'investissement devraient diminuer de 14,7 % et le remboursement de l'annuité de la dette augmenter de 19,7 %.

### **La fiabilité**

Les taux de réalisation budgétaire de la collectivité en investissement n'apparaissent pas satisfaisants : entre 57 % et 62 % sur toute la période pour les dépenses, et moins de 56,4 % pour les recettes.

Les comptes administratifs manquent de précision sur deux points, qui méritent d'être améliorés : d'une part, le montant total des avantages en espèces et en nature qui sont attribués

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

par le département à des tiers, qui ne sont pas récapitulés par organisme ; d'autre part, la liste du personnel engagé pour des remplacements temporaires.

### **Les ressources humaines**

L'effectif permanent a diminué entre janvier 2010 et décembre 2014 de 3,5 %.

### **La rémunération des agents**

En 2014, le coût moyen d'un agent de la collectivité s'établissait aux alentours de 41 600 €, ce qui constitue un niveau élevé au regard des standards régionaux. Hors assistants familiaux, il a augmenté de 6,9 % entre 2010 et 2014. En outre, le passage de plusieurs fonctionnaires du département vers des fonctions de direction de la mission départementale de la culture s'est fait dans des conditions onéreuses pour la collectivité.

### **La durée du travail et l'absentéisme**

Les agents travaillent 1 607 heures par an, soit une durée conforme aux dispositions légales.

L'absentéisme pour maladie représente environ 15 jours d'arrêt par agent, et les congés ordinaires de maladie en moyenne 10,4 jours d'arrêt par agent, et 11 jours si l'on exclut la population des assistants familiaux. Le taux d'absentéisme de la collectivité s'établit à 7,8 %, et son coût peut être évalué à 4,69 M€ en 2014, soit 112 équivalents temps-plein.

### **L'usage des véhicules de service**

La collectivité ne procède pas au versement des cotisations afférentes à l'URSSAF, alors que l'utilisation à titre privé pour le trajet domicile / travail d'un véhicule de service s'assimile à un avantage en nature. L'usage véhicules de service doit être clarifié.

## RECOMMANDATIONS

1. Achever la mise en œuvre de gestion et de suivi du patrimoine. *Non mise en œuvre.*
2. Améliorer le taux d'exécution budgétaire de la section d'investissement (mise en œuvre). *Mise en œuvre.*
3. Veiller à la complétude des comptes administratifs en matière de subventions et de personnels. *Non mise en œuvre.*
4. Se conformer à la réglementation en vigueur pour l'octroi de la NBI au titre de l'encadrement d'équipe. *Mise en œuvre.*
5. Revoir les modalités de rémunération des repos compensateurs pour les agents de catégorie A. *Mise en œuvre.*
6. Mettre en œuvre un outil de suivi en temps réel des CET. *Mise en œuvre.*
7. Délibérer sur les conditions d'usage des véhicules de service. *Non mise en œuvre.*

Les recommandations et rappels au respect des lois et règlements formulés ci-dessus ne sont fondés que sur une partie des observations émises par la chambre. Les destinataires du présent rapport sont donc invités à tenir compte des recommandations, mais aussi de l'ensemble des observations détaillées par ailleurs dans le corps du rapport et dans sa synthèse.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

*Aux termes de l'article L. 211-8 du code des juridictions financières « l'examen de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations ».*

L'examen de la gestion du département de l'Aveyron a été ouvert le 19 mars 2015 par lettre du président adressée à M. Jean-Claude Luche, ordonnateur en fonction.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien préalable a eu lieu le 11 décembre 2015.

Lors de sa séance du 10 février 2016, la chambre a arrêté des observations provisoires qui ont été transmises à M. Jean-Claude Luche. Un extrait le concernant a été adressé à un tiers.

Après avoir examiné les réponses reçues et entendu les personnes qui avaient sollicité une audition, la chambre, dans sa séance du 8 novembre 2016, a arrêté les observations définitives présentées ci-après.

## **1. LE SUIVI DES OBSERVATIONS ET LE CHAMP DU CONTRÔLE**

### **Suites données aux observations**

1. La chambre recommandait de mettre en place un logiciel de gestion du patrimoine. Le cahier des charges a été arrêté et l'achat de l'outil devrait être réalisé prochainement.

2. Le département a procédé, en vue d'une politique patrimoniale unique, à un regroupement de ses bâtiments administratifs. Il a réalisé 426 k€ d'économies en loyer entre 2010 et 2014.

3. Sur la définition du besoin et le suivi des opérations d'investissement, le département a eu recours à des accords cadre lui permettant de faire appel à des bureaux d'études.

4. Le département a également étendu les pratiques de la gestion du patrimoine routier à celle des collègues. Des conventions de gestion ont été mises en œuvre avec chacun d'eux. Les achats de denrées alimentaires, la maintenance et les contrôles des bâtiments, les fournitures de gaz et d'électricité font l'objet de groupements de commandes. L'encadrement du personnel des collègues a été renforcé.

5. Les charges de viabilisation sont désormais toutes suivies. Par ailleurs le projet de coopération avec le SDIS a abouti à la mise en place d'un groupement de commandes mutualisées portant sur la maintenance des chaufferies, les contrôles techniques, les vérifications périodiques, les marchés d'entretien et de grosses réparations.

La chambre estime qu'il a été satisfait à ses recommandations, à l'exception de la première.

### **Recommandation**

**1. Achever la mise en œuvre de gestion et de suivi du patrimoine. *Non mise en œuvre.***

#### **Le champ du contrôle**

Les thèmes examinés ont porté sur la situation financière et la fiabilité des comptes, la gestion des ressources humaines, les marchés publics.

## **2. PRÉSENTATION**

### **2.1. Un territoire de 8 735 km<sup>2</sup>, de faible densité de population**

Le département de l'Aveyron est le 5<sup>ème</sup> département français par sa superficie (8 735 km<sup>2</sup>) et un des moins peuplés, 275 889 habitants en 2014<sup>1</sup>, soit une densité de population de 31,7 habitants au km<sup>2</sup> (contre 42 en moyenne pour l'ex-région Midi Pyrénées, hors Haute-Garonne).

Sa population s'est accrue légèrement (0,2 %) entre 2006 et 2011. En 2011, 24,5 % de la population était âgée de plus de 65 ans (13,8 % de plus de 75 ans). Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie sont ainsi plus nombreux en moyenne que dans les autres départements français. Au 31 décembre 2010, 25,3 % des personnes âgées de plus de 75 ans en bénéficiaient, la moyenne en France étant de 20,6 %.

En dépit des avancées de l'industrie, de la mine puis de l'automobile, l'Aveyron présente encore les caractéristiques d'un département rural. Toutefois, le taux de chômage de 7,3 % y était inférieur à la moyenne nationale de 10 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Le désenclavement du département constitue une priorité du conseil départemental qui a participé, en partenariat avec l'État, au financement du passage à deux fois deux voies de la RN88 entre Toulouse et Séverac-le-Château.

Il en est de même pour le développement des technologies numériques.

### **2.2. Des services organisés en cinq pôles**

Les services du conseil départemental sont composés d'une direction générale et de cinq pôles, supervisés par un directeur général des services et des directeurs généraux adjoints.

Les cinq pôles se partagent les compétences dévolues classiquement à un département :

- un pôle en charge de l'entretien des routes et des collèges ;
- un pôle en charge du paiement des prestations sociales (APA, RSA, AAH...);
- un pôle chargé de l'aménagement du territoire ;
- un pôle en charge de la protection de l'enfance (jeunesse, culture, vie associative et sports) ;

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

- un pôle « administration générale » regroupant les diverses équipes supports (finances, ressources humaine, informatique).

Le département ne dispose pas d'un service du contrôle interne ni d'un service spécifique de contrôle de gestion. Toutefois, il a constitué une équipe appelée « service évaluation et prospective » (SEP) qui compte deux chargés de mission. Ce service réalise un bilan des principaux organismes subventionnés (SEM, associations), ainsi que des études et des audits, à la demande des élus. Il met aussi en place des indicateurs d'évaluation des politiques publiques. Ce service pourrait se rapprocher du pôle « administration générale » (finances) pour convenir d'un tableau de bord commun à l'ensemble des services départementaux.

### 3. LA SITUATION FINANCIÈRE

Les données financières du département sont comparées à la moyenne de ceux de la strate comptant 250 000 à 499 999 habitants<sup>2</sup>.

Le budget du département est voté par nature et par chapitre. Il fait également l'objet d'une présentation croisée par fonction. Il est constitué du budget principal et de huit budgets annexes<sup>3</sup> qui ont un faible impact financier, sur le résultat<sup>4</sup>.

**tableau 1 : Les dépenses consolidées**

Dépenses en k€	2010	2011	2012	2013	2014
Budget principal	457 846	477 072	474 941	461 171	456 638
Budgets annexes	6 229	3 249	3 224	9 606	18 610
Dont transport				5	15
Total consolidé	464 075	480 322	478 165	470 777	475 248
% des budgets annexes	1,34 %	0,68 %	0,68 %	2,04 %	3,92 %

*Source : comptes administratifs*

L'analyse financière a été réalisée avec l'outil d'analyse financière des juridictions financières ANAFI qui utilise les flux financiers de la DGFIP. Elle est complétée par une analyse budgétaire.

#### 3.1. Un autofinancement en progression

Le budget du département dégage un niveau d'autofinancement qui augmente au cours de la période. Subissant un effet ciseau favorable pour la section de fonctionnement, avec un rythme de progression de ses recettes plus rapide que ses dépenses, la collectivité voit ses ratios d'épargne s'améliorer.

Les produits de gestion ont progressé de 12,4 % en euros courants (en valeur) sur la période et de 6,5 % en euros constants (en volume). Les dépenses de gestion quant à elles ont connu une augmentation plus faible de 8 % en euros courants et restent limitées à 2,3 % en euros

<sup>2</sup> Données Bercy colloc 2014.

<sup>3</sup> ZAD de l'A75 de Séverac-le-Château, ZAD de l'A75 de La Cavalerie, atelier relais Anglars St Félix, foyer départemental de l'enfance, service départemental des transports depuis 2013, chaufferie bois rue Sarrus, aire de Brocuéjols, école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Toulouse.

<sup>4</sup> L'analyse financière porte sur le budget principal et sur le budget annexe « service départemental des transports » créé en 2013 dont les charges étaient presque toutes insérées au budget principal.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

constants. Cette tendance a entraîné une augmentation de l'excédent brut de fonctionnement (EBF) de 39,7 % en cinq ans soit une variation moyenne annuelle de 8,7 %.

La progression quasi constante de l'EBF sur la période a permis à la collectivité d'améliorer sa capacité d'autofinancement brute malgré un résultat financier négatif qui varie entre - 4,7 M€ et - 5,9 M€.

L'épargne brute (ou CAF brute) est passée de 35,5 M€ en 2010 à 51 M€ en 2014, soit une progression de 43,8 % en cinq ans, soit une variation de 9,5 % par an. Cette évolution favorable a permis à la collectivité d'améliorer sa marge de manœuvre pour financer ses dépenses d'investissement et commencer à réduire son recours à l'emprunt.

**tableau 2 : La formation de l'autofinancement**

en €	2010	2011	2012	2013	2014
Ressources fiscales propres	168 338 069	163 435 011	164 383 667	168 371 799	172 794 382
+ Fiscalité reversée	-	11 941 515	11 780 963	10 250 234	26 171 967
+ Ressources institutionnelles (dotations et participations)	113 500 574	125 127 312	124 302 044	128 746 986	118 864 589
+ Ressources d'exploitation	18 958 033	19 439 205	19 791 579	19 992 214	20 328 762
+ Production immobilisée, travaux en régie	-	-	-	-	-
<b>= Produits de gestion (A)</b>	<b>300 796 676</b>	<b>319 943 044</b>	<b>320 258 253</b>	<b>327 361 233</b>	<b>338 159 700</b>
Charges à caractère général	37 947 487	39 920 514	40 261 734	35 240 641	23 015 702
+ Charges de personnel	62 945 710	63 690 947	64 231 159	64 903 839	66 614 545
+ Aides directes à la personne	66 481 581	70 320 136	72 554 194	74 622 481	76 594 497
+ Aides indirectes à la personne	52 317 802	55 341 984	57 616 719	58 598 802	59 209 777
+ Subventions de fonctionnement	14 619 405	13 972 703	11 761 538	10 947 094	10 849 406
+ Autres charges de gestion	24 718 045	27 914 689	27 660 443	34 501 361	43 527 947
<b>= Charges de gestion (B)</b>	<b>259 030 031</b>	<b>271 160 974</b>	<b>274 085 787</b>	<b>278 814 218</b>	<b>279 811 874</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement (A - B)</b>	<b>41 766 645</b>	<b>48 782 070</b>	<b>46 172 466</b>	<b>48 547 015</b>	<b>58 347 826</b>
+/- Résultat financier (réel seulement)	- 4 743 162	- 4 653 422	- 5 574 500	- 5 945 021	- 5 881 412
- Subventions exceptionnelles versées aux services publics industriels et commerciaux	-	-	-	-	-
+/- Autres produits et charges excep. réels	- 1 490 815	- 1 802 209	- 941 324	- 1 061 950	- 1 379 764
<b>= CAF brute</b>	<b>35 532 668</b>	<b>42 326 439</b>	<b>39 656 642</b>	<b>41 540 044</b>	<b>51 086 651</b>
- Dot. nettes aux amortissements	26 236 309	24 622 912	22 888 887	19 678 954	15 502 865
- Dot. nettes aux provisions	-	-	500 000	300 000	-
+ Quote-part des subventions d'inv. transférées	2 073 014	1 109 962	364 395	1 443 417	1 443 417
+ Neutralisation des amortissements	-	-	-	-	-
<b>= Résultat section de fonctionnement</b>	<b>11 369 373</b>	<b>18 813 488</b>	<b>16 632 150</b>	<b>23 004 507</b>	<b>37 027 203</b>
<b>CAF brute</b>	<b>35 532 668</b>	<b>42 326 439</b>	<b>39 656 642</b>	<b>41 540 044</b>	<b>51 086 651</b>
- Annuité en capital de la dette	12 285 640	11 041 726	11 817 615	13 339 484	14 738 732
<b>= CAF nette ou disponible (C)</b>	<b>23 247 028</b>	<b>31 284 713</b>	<b>27 839 027</b>	<b>28 200 560</b>	<b>36 347 920</b>

Source : CRC d'après ANAFI

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 3 : Différence entre l'analyse financière de la CRC et l'analyse financière du département**

en €		2010	2011	2012	2013	2014
	= CAF brute CRC	35 532 668	42 326 439	39 656 642	41 540 044	51 086 651
	= CAF brute CD12	37 336 626	45 162 814	40 950 860	44 058 096	53 535 647
	<b>DIFFÉRENCE CRC - CD 12 vient des opérations d'ordre (chapitre 042) et des dotations aux provisions</b>	<b>- 1 803 958</b>	<b>- 2 836 375</b>	<b>- 1 294 218</b>	<b>- 2 518 052</b>	<b>- 2 448 996</b>
	+ <i>Autres subventions exceptionnelles (avances et prêts antérieurs transformés en subventions ou participations)</i>	<i>cpte 6748</i> 1 753 288	1 791 220	1 629 937	1 628 899	1 383 567
	+ <i>Valeurs comptables des immo. cédées</i>	<i>cpte 675</i> 101 774	1 425 386	714 299	2 241 955	321 592
	+ <i>Différences sur réalisations positives transférées en investissement</i>	<i>cpte 6761</i> 863	329 078	53 844	56 885	382 790
	<b>TOTAL</b>	<b>1 855 925</b>	<b>3 545 684</b>	<b>2 398 080</b>	<b>3 927 739</b>	<b>2 087 948</b>
	- <i>Différences sur réalisations négatives</i>	<i>cpte 7761</i> 51 967	709 309	603 862	1 109 687	155
	- <i>Dotations aux provisions</i>	<i>cpte 6815</i> 0	0	500 000	300 000	
		<b>1 803 958</b>	<b>2 836 375</b>	<b>1 294 218</b>	<b>2 518 052</b>	<b>2 087 794</b>
	+ <i>Intégration en 2014 de la reprise excédent de fonct cumulé SM bassin et vallée Lot et SM Dpt/Sivom Camarès, qui seront passés en 2015, d'où l'écart résiduel</i>					361 202
						<b>2 448 996</b>

Source : CRC d'après ANAFI et les comptes administratifs

Si l'on neutralise l'impact des dotations de solidarité en 2010 et 2013, l'évolution de l'EBF et de la CAF reste encore orientée à la hausse.

**tableau 4 : Neutralisation de la dotation de solidarité**

en €	2010	2011 retraité de la dotation de solidarité de l'État	2012	2013 retraité de la dotation de solidarité de l'État	2014 retraité du fonds DMTO
<b>Excédent brut de fonctionnement retraité</b>	<b>41 766 645</b>	<b>46 251 916</b>	<b>46 172 466</b>	<b>44 238 947</b>	<b>47 772 420</b>
<b>CAF brute retraitée</b>	<b>35 532 668</b>	<b>39 796 285</b>	<b>39 656 642</b>	<b>37 231 976</b>	<b>40 463 034</b>
- Annuité en capital de la dette	12 285 640	11 041 726	11 817 615	13 339 484	14 738 732
<b>CAF nette ou disponible retraitée</b>	<b>23 247 028</b>	<b>28 754 559</b>	<b>27 839 027</b>	<b>23 892 492</b>	<b>25 724 302</b>

Source : CRC d'après les grands livres

Le résultat de fonctionnement s'est amélioré passant de 11,3 M€ en 2010, à 37 M€ en 2014. Cette évolution est également liée à la diminution des dotations aux amortissements de plus de 10 M€ entre 2010 et 2014 (allongement de la durée d'amortissement).

Le département de l'Aveyron a ainsi dégagé 146,9 M€ d'épargne nette pour financer ses investissements sur les cinq dernières années.

**tableau 5 : Résultat et CAF brute consolidés**

en €	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat consolidé de l'exercice	11 617 501	18 575 852	16 672 296	23 865 104	37 123 010
CAF brute consolidée	35 868 101	42 177 260	39 782 088	42 424 988	51 229 401
CAF nette consolidée	23 582 461	31 135 534	27 964 473	29 085 504	36 490 669

Source : CRC d'après ANAFI

La CAF brute consolidée a progressé de 42,8 % en cinq ans, soit une variation annuelle de 9,3 %. La CAF nette consolidée, quant à elle, a crû de 54,7 % sur les cinq années, soit une variation moyenne annuelle de 11,5 %.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

### 3.2. Des ratios d'épargne en amélioration

L'EBF s'est amélioré entre 2010 (13,9 % des produits) et 2014 (17,3 %). La CAF brute, faible en 2010, a progressé sur les cinq années examinées pour atteindre, en 2014, un niveau correct.

**tableau 6 : Évolution de l'épargne du budget principal**

	2010	2011	2012	2013	2014
Produits de gestion	300 796 676	319 943 044	320 258 253	327 361 233	338 159 700
EBF	41 766 645	48 782 070	46 172 466	48 547 015	58 347 826
<b>EBF en % des produits de gestion</b>	<b>13,9 %</b>	<b>15,2 %</b>	<b>14,4 %</b>	<b>14,8 %</b>	<b>17,3 %</b>
CAF brute	35 532 668	42 326 439	39 656 642	41 540 044	51 086 651
<b>CAF en % des produits de gestion</b>	<b>11,8 %</b>	<b>13,2 %</b>	<b>12,4 %</b>	<b>12,7 %</b>	<b>15,1 %</b>

Source : CRC d'après ANAFI

L'épargne brute (CAF brute), affichant une nette progression depuis 2010, est devenue supérieure à la moyenne de la strate à partir de 2012. Quant à la CAF nette par habitant, elle reste toujours supérieure à la moyenne de la strate.

**tableau 7 : L'épargne brute par habitant**

en €	2010	2011	2012	2013	2014
CAF brute en €	35 532 668	42 326 439	39 656 642	41 540 044	51 086 651
Population DGF au 1 <sup>er</sup> janvier	274 425	275 889	277 048	276 805	275 813
CAF brute par habitant	129	153	143	150	185
Moyenne de la strate	130	157	141	123	124
CAF nette habitant	84	113	100	102	132
Moyenne de la strate	80	105	78	66	69

Source : CRC d'après ANAFI et les fiches AEF de la DGFIP, et données DRFIP

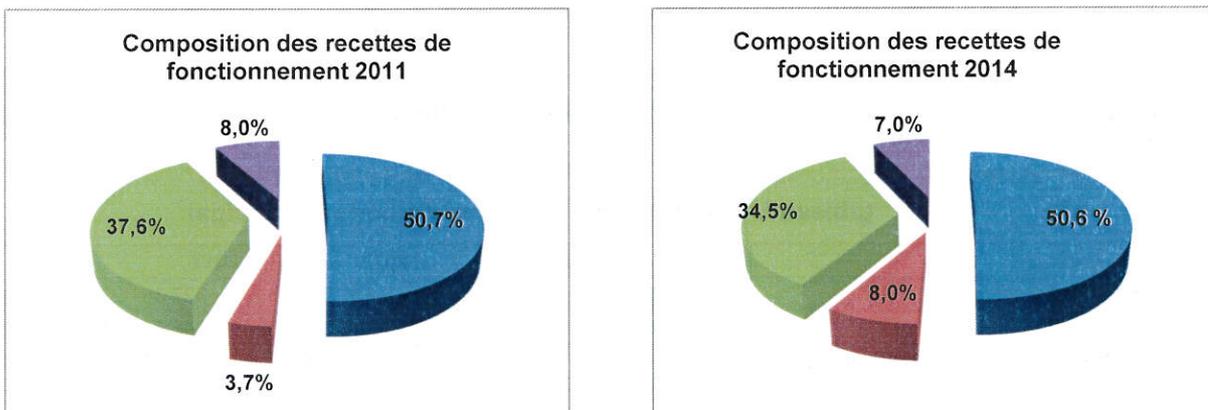
Le département de l'Aveyron est le département de sa strate qui a enregistré la progression la plus importante de la CAF nette en euros par habitant (+ 48 € entre 2010 et 2014). Il se situe par ailleurs en 7<sup>ème</sup> position en terme de CAF nette totale par habitant comptabilisée sur la période 2010 à 2014.

### 3.3. L'évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées de recettes fiscales qui représentaient, en 2014, 58,6 % du total, avec une progression de quatre points entre 2011 et 2014, après l'intégration de la compensation relais due au titre de la taxe professionnelle en 2010.

Chambre régionale des comptes d'Occitanie  
Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)

graphique 1 : Évolution de la structure des recettes de fonctionnement



Source : CRC d'après les comptes administratifs

■ Ressources fiscales propres      ■ fiscalité reversée  
■ Dotations de l'Etat                  ■ Autres recettes

Au total, les recettes de fonctionnement ont progressé de plus de 14 % entre 2010 et 2014, soit une variation moyenne annuelle de 3,4 %.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 8 : Les recettes de fonctionnement**

en € courants	2010	2011	2012	2013	2014	variation 2014/2010
Fiscalité directe	111 071 669	80 683 475	83 250 117	87 639 708	88 871 165	- 20,0 %
Contributions directes	52 400 286	80 683 475	83 250 117	87 639 708	88 871 165	69,6 %
autres impôts locaux ou assimilés	58 671 383	167 778	0	23 038	0	
Fiscalité indirecte	57 266 401	82 583 759	81 133 549	80 732 091	83 923 216	46,5 %
Droits d'enregistrement	14 946 328	19 034 265	17 790 862	16 435 493	17 061 618	14,2 %
Diverses taxes	5 142 415	6 105 224	5 265 439	4 877 181	5 150 072	0,1 %
Taxe sur les conventions d'assurance	22 475 614	41 702 383	42 622 650	43 986 995	46 035 393	104,8 %
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	14 702 044	15 741 887	15 454 598	15 432 422	15 676 133	6,6 %
<b>Ressources fiscales propres</b>	<b>168 338 070</b>	<b>163 267 234</b>	<b>164 383 666</b>	<b>168 371 799</b>	<b>172 794 381</b>	<b>2,6 %</b>
Fiscalité reversée	0	11 941 515	11 780 963	10 250 234	27 497 818	130,3 %
Dotation péréquation DMTO		5 291 520	5 142 442	2 889 849	2 128 423	- 59,8 %
Fonds de solidarité aux départements DMTO					10 623 617	
Dotation péréquation CVAE				702 366	678 757	
Fonds national garantie ressources FNGIR		6 649 995	6 638 521	6 658 019	6 658 019	0,1 %
Fonds de compensation (frais gest° TFP Bâties)					7 409 002	
<b>Ressources fiscales globales</b>	<b>168 338 070</b>	<b>175 208 749</b>	<b>176 164 629</b>	<b>178 622 033</b>	<b>200 292 199</b>	<b>19,0 %</b>
Dotations de l'État	109 541 677	121 052 926	120 203 035	124 451 159	117 693 008	7,4 %
DGF	81 102 765	81 861 155	81 976 851	83 147 837	81 117 622	0,0 %
DGD	2 787 058	2 787 058	2 787 058	2 787 058	2 787 058	0,0 %
Dotat° CNSA au titre de la PCH et MDPH (handicap)	3 004 018	2 637 918	2 886 827	2 987 455	3 025 086	0,7 %
Dotation CNSA au titre de l'APA	12 480 345	12 547 000	14 827 027	14 627 165	15 104 272	21,0 %
Compensations exo fiscales	9 045 274	8 814 112	7 880 808	7 059 052	6 106 044	- 32,5 %
FMDI (fonds mobilisat° Dep. Pour Insertion)	1 122 217	1 233 395	985 677	949 368	967 770	- 13,8 %
DCRTP (dotat° compensat° réforme de la TP)		8 642 134	8 858 787	8 585 156	8 585 156	- 0,7 %
Dotation de solidarité aux départements		2 530 154	0	4 308 068	0	
<b>Autres recettes</b>	<b>24 337 438</b>	<b>25 948 940</b>	<b>25 876 091</b>	<b>28 970 686</b>	<b>28 048 512</b>	<b>15,2 %</b>
Dont ressources d'exploitation (cptes 70+71+75), dont BA transports scolaires	18 958 033	19 439 205	19 791 579	21 376 682	24 372 271	28,6 %
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>302 217 185</b>	<b>322 210 615</b>	<b>322 243 755</b>	<b>332 043 878</b>	<b>346 033 719</b>	<b>14,5 %</b>

Source : CRC d'après les comptes administratifs, les documents de la direction financière du département de l'Aveyron et ANAFI

### 3.3.1. La fiscalité directe

En 2010 les impôts directs représentaient 36,8 % des produits de fonctionnement pour n'atteindre en 2014 que 26 % des recettes de fonctionnement. Cette évolution est la conséquence de la mise en place de la réforme fiscale en 2009.

Depuis 2010 le département vote le taux d'une seule taxe, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Du fait notamment du transfert, au département, de la part régionale de la taxe sur le foncier bâti, le taux départemental de référence est passé à 18,75 % en 2010, contre 12,25 % en 2009. En 2011, le département a fixé à ce taux à 19,41 %. En 2014, ce taux, inchangé sur la période, est resté légèrement en dessous du taux moyen de la strate (19,93 %).

Le produit de la TFPB représentait 217 €/habitant<sup>5</sup> en 2014. Il se situe au-dessus de la moyenne de la strate (206 €/habitant).

La taxe foncière sur les propriétés bâties constitue la première ressource fiscale du département de l'Aveyron.

<sup>5</sup> Données Bercy colloc.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 9 : Les contributions directes**

en €	2010	2011	2012	2013	2014
Contributions directes	52 400 286	80 683 475	83 250 117	87 639 708	88 871 165
- Reversements et restitutions sur contributions directes	0	0	0	0	0
<b>= Contributions directes nettes</b>	<b>52 400 286</b>	<b>80 683 475</b>	<b>83 250 117</b>	<b>87 639 708</b>	<b>88 871 165</b>
<b>Dont à partir de 2011</b>					
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	54 857 361	57 334 366	58 986 125	60 036 030
+ Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	0	21 181 241	21 662 808	24 369 211	24 387 484
+ Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	0	4 169 038	4 252 943	4 284 372	4 447 651

Source : CRC d'après ANAFI

Depuis 2011 la fiscalité directe comprend la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée) et l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux), impôts de répartition.

La CVAE est répartie entre les trois échelons territoriaux, le bloc communal percevant 26,5 % du produit, les départements 48,5 % et les régions 25 %<sup>6</sup>. Son produit a progressé de 15 % en cinq ans, conséquence d'une augmentation du nombre d'entreprises assujetties.

La réforme ayant créé des disparités entre les départements, un mécanisme de péréquation des ressources départementales a été institué par la loi de finances pour 2010, applicable à compter de 2013. Il vise à ce que les départements bénéficiaires de la réforme contribuent à ce fonds, en redistribuant la totalité des ressources supérieures à la moyenne nationale. Dans ce cadre le département de l'Aveyron a bénéficié d'une dotation de 700 000 € en 2013 et 2014.

### 3.3.2. La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte représente une part croissante des produits de fonctionnement. Elle a fortement progressé entre 2010 et 2014 (+ 26,6 M€ soit + 46,5 %), sa part passant de 34 % en 2010 à 41,9 % en 2014. Cette progression est due à :

- l'augmentation de 23,5 M€ de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) en cinq ans : elle représente la deuxième ressource fiscale du département ;

- l'augmentation de 0,9 M€ de l'ex taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ;

- l'augmentation de plus de 14 % des droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme en cinq ans, soit une variation annuelle de + 3,4 %. Le produit des droits de mutation à titre onéreux a évolué de 14,9 M€ en 2010 à 19 M€ en 2011 du fait du dynamisme du marché de l'immobilier en 2011 et de l'augmentation du taux des DMTO des départements qui est passé, après transfert du taux de l'État, à 3,80 %. En 2012 son produit a baissé à 17,8 M€ en raison de la crise économique et de la difficulté des ménages d'accéder aux crédits bancaires pour acquérir un logement.

<sup>6</sup> L'assiette de la CVAE est constituée de la valeur ajoutée des entreprises assujetties dont le chiffre d'affaires annuel excède 152 500 €, la cotisation étant égale à 1,5 % de leur valeur ajoutée (plafonnée à 80 % de leur chiffre d'affaires).

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

### 3.3.3. La fiscalité reversée

La fiscalité reversée a été instaurée en 2011. Elle est composée des éléments suivants :

- la dotation de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) instituée en 2011 ;
- le fonds de solidarité aux départements DMTO institué en 2014 ;
- le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) institué en 2011 pour les départements (article 78 de la loi de finances pour 2010) ;
- la dotation de péréquation CVAE instituée en 2013 (article 113 de la loi de finances initiale) ;
- le dispositif de compensation péréqué (DCP) basé sur les frais de gestion de la TFPB institué en 2014.

Le fonds national de péréquation DMTO, perçu par les départements, a été mis en place en 2011. Il est alimenté par deux prélèvements, un premier sur « stock » lié au niveau des DMTO, encaissé par le département par rapport à la moyenne de l'ensemble des départements, et un second sur « flux » prenant en compte la dynamique de progression des recettes de DMTO d'un département. Tous les départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne de l'ensemble des départements en sont bénéficiaires. C'est le cas du département de l'Aveyron. Il a perçu 5 M€ en 2011 puis en 2012, seulement 2,8 M€ en 2013, puis 10,6 M€ en 2014.

Le département perçoit également 6,5 M€, au titre du FNGIR chaque année.

**tableau 10 : FNGIR perçu par le département de l'Aveyron**

En €	2011	2012	2013	2014
Fonds national garantie individuelle des ressources FNGIR	6 649 995	6 638 521	6 658 019	6 658 019
Montant en euro par habitant pour le département	24	24	24	24
Montant en euro par habitant pour la moyenne de la strate	22	22	22	22
Montant en euro par habitant pour la moyenne nationale	18	18	18	18

Source : fiches AEF de la DGFIP

Le département a également perçu respectivement 0,702 M€ et 0,678 M€ en 2013 et 2014 au titre de la dotation de péréquation CVAE.

Enfin, en 2014 il a reçu 7,4 M€ au titre du DCP sur frais de gestion de la taxe foncière bâtie, conformément à l'article 42 de la loi de finances 2014.

Ainsi, en 2014 la fiscalité reversée a représenté 13,7 % des recettes fiscales totales contre 6,8 % en 2011.

### 3.3.4. Les dotations de l'État

Les dotations de l'État ont progressé de 7,4 % sur la période. La dotation de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'APA est celle qui a le plus augmenté (+ 21 %).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représentait 297 €/habitant en 2011, montant supérieur à la moyenne de la strate (228 €/habitants). En 2014 elle était de 294 €/habitant

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

et restait toujours supérieure à la moyenne de la strate (212 €/habitant), l'écart ayant augmenté de 13 €/habitant.

### 3.4. L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 292,6 M€ en 2014 contre 264,8 M€ en 2010. Elles ont augmenté de 10,5 % en euros courants mais n'ont progressé que de 4,6 % en volume (euros constants). Retraitées des dépenses de fonctionnement du budget annexe transports, elles ont progressé de 10,5 %, passant de 264,88 M€ à 292,62 M€, soit 2,5 % en moyenne annuelle.

Les dépenses d'aide sociale sont le premier poste de dépenses. Elles représentent 51 % des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel viennent ensuite.

**tableau 11 : Les dépenses de fonctionnement par fonction BP + transports scolaires**

En €	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Actions de solidarité</b>	<b>131 673 309</b>	<b>136 811 434</b>	<b>140 052 730</b>	<b>143 127 367</b>	<b>147 903 926</b>
Prévention santé (dépistage du cancer)	412 031	416 946	277 304	210 690	252 688
Enfance et famille (prévent° maternelle et infantile, intervent° en faveur de l'enfance)	18 529 757	16 994 703	17 002 627	15 133 539	15 278 087
Personnes âgées (APA, hébergement)	60 934 577	64 675 572	65 545 637	65 136 697	63 061 989
Personnes handicapées	33 904 671	36 325 583	38 772 716,3	42 346 645	46 640 989
Emploi et insertion (RSA, RMI, contrats aidés et actions d'insertions logement)	16 865 584	17 560 981	17 819 434	19 720 995	21 893 639
Autres interventions sociales	1 026 689	837 649	635 012	578 801	776 534
<b>Services à la population</b>	<b>36 291 641</b>	<b>38 588 423</b>	<b>39 763 045</b>	<b>41 220 512</b>	<b>35 441 328</b>
Entretien des routes	9 906 604	10 387 378	10 252 529	11 489 857	10 811 440
Collèges	4 582 418	4 415 061	4 566 886	5 229 595	5 572 356
Transports y compris transports scolaires du BA à compter de 2013	15 240 372	16 953 302	17 902 289	17 347 701	15 483 173
Sécurité	6 562 247	6 832 682	7 041 342	7 254 252	7 379 286
<b>Interventions économiques et culturelles</b>	<b>20 904 034</b>	<b>22 133 310</b>	<b>20 347 302</b>	<b>19 305 256</b>	<b>20 249 302</b>
Très haut débit	60 371	291 699	291 388	444 741	294 162
Économie et tourisme	6 819 558	8 203 124	7 501 491	8 658 995	7 597 375
Agriculture et gestion de l'espace	1 104 511	831 881	1 026 280	743 472	2 194 319
Aménagement territorial et environnement	4 140 942	3 979 040	3 968 360	2 969 630	2 715 351
Culture et patrimoine protégé	5 697 186	5 732 246	5 440 656	4 830 777	5 838 431
Enseignement sup., jeunesse et sports	3 007 059	3 040 273	2 060 009	1 641 309	1 584 769
Coopération décentralisée	74 409	55 046	59 118	16 330	24 894
<b>Les moyens</b>	<b>71 751 641</b>	<b>75 365 461</b>	<b>75 548 932</b>	<b>76 997 854</b>	<b>79 335 443</b>
Charges de personnel (012)	62 945 710	63 690 947	64 231 159	64 903 839	66 614 545
Frais assimilés aux charges de personnel (comptes 60, 61,62)*		2 890 553	3 367 012	3 839 157	3 653 952
Frais de gestion**	8 805 931	8 783 961	7 950 761	8 254 858	7 741 095
Prélèvement DMTO					1 325 851
<b>Charges financières</b>	<b>4 750 419</b>	<b>4 660 479</b>	<b>5 580 887</b>	<b>5 950 324</b>	<b>5 885 766</b>
<b>Dépenses de fonctionnement BP + transports scolaires</b>	<b>264 880 559</b>	<b>277 047 801</b>	<b>281 292 896</b>	<b>286 702 207</b>	<b>292 620 692</b>

Source : CRC d'après les comptes administratifs, les documents de la direction financière du département de l'Aveyron.

\* Frais administratifs (comptes 60 à 62) toutes fonctions confondues.

\*\* Le montant tient compte de la subvention de fonctionnement versée, comptabilisée à la ligne « transport ».

Les charges à caractère général ont baissé de 12,5 % en 2013 et de 34,7 % l'année suivante, soit une baisse globale de 39 % sur la période. Ce sont les dépenses de prestations de service qui ont diminué le plus passant de 16,7 M€ en 2010 à 0,7 M€ en 2014. Cette évolution résulte

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

de la création du budget annexe « transports ». Si l'on réintègre les dépenses de prestations de service du budget transports pour 2013 et 2014, constat est d'une faible augmentation des dépenses sur la période, 1 % environ (0,3 % en moyenne annuelle) comme le montre le tableau 12.

**tableau 12 : Charges à caractère général du budget principal retraitées du budget annexe transports créé en 2013**

en €	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Charges à caractère général</b>	<b>37 947 487</b>	<b>39 920 514</b>	<b>40 261 734</b>	<b>35 240 641</b>	<b>23 015 702</b>
<i>Dont contrats de prestations de services avec des entreprises</i>	<i>16 740 398</i>	<i>18 046 967</i>	<i>18 946 603</i>	<i>12 406 540</i>	<i>766 847</i>
Ajout des prestations de service du budget annexe Transports créé en 2013	0	0	0	5 518 521	15 363 483
<b>Charges à caractère général retraitées</b>	<b>37 947 487</b>	<b>39 920 514</b>	<b>40 261 734</b>	<b>40 759 162</b>	<b>38 379 185</b>

Source : CRC d'après les grands livres

Les autres charges de gestion ont augmenté de 76 % entre 2010 et 2014. Toutefois elles intègrent les versements des subventions de fonctionnement aux services de transport. Retraitées de ces versements, ces charges n'augmentent plus que de 29,6 %.

**tableau 13 : Autres charges de gestion retraitées**

en €	2010	2011	2012	2013	2014	variation 2014/2010	Var. annuelle moyenne
+ Autres charges de gestion	24 718 045	27 914 689	27 660 443	34 501 361	43 527 947	76,1 %	15,20 %
+ Autres charges de gestion retraitées	24 718 045	27 914 689	27 660 443	29 111 361	32 027 947	29,6 %	6,69 %

Source : CRC d'après ANAFI et grands livres

L'augmentation entre 2012 et 2013 s'explique pour partie par le versement d'une participation au syndicat mixte du bassin et vallée du lot de 880 000 €, alors qu'elle était de 300 000 € en 2012, et par le rattachement de charges en 2013 pour 300 000 €.

L'augmentation entre 2013 et 2014 est à relier au rattachement de charges pour 2 367 324 € et au versement de la subvention au foyer départemental de l'enfance, au titre de la prise en charge de l'hébergement des enfants bénéficiant de l'aide sociale départementale. Ce versement était imputé jusqu'en 2013 s au compte 652411 « Aides indirectes à la personne ».

Les charges de personnel retraitées des atténuations de charges ont augmenté de 5,8 % sur la période soit une variation moyenne de 1,4 % par an. Elles sont passées de 62,9 M€ en 2010 à 66,6 M€ en 2014. Avec une dépense de 242 €/habitant en 2014, le département de l'Aveyron se situe au-dessus de la moyenne de la strate de 212 €/habitant<sup>7</sup>. En 2010 ces charges, 229 €/habitant, étaient déjà supérieures à la moyenne de la strate (198 €/habitant).

**tableau 14 : Ratio des charges de personnel (budget principal)**

en €	2010	2011	2012	2013	2014
Charges de personnel	62 945 710	63 690 947	64 231 159	64 903 839	66 614 545
Dépenses de fonctionnement	264 880 559	277 047 801	281 292 896	286 601 314	288 815 765
Ratio	23,8 %	23,0 %	22,8 %	22,6 %	23,1 %

Source : CRC d'après ANAFI

Les charges financières ont, quant à elles, augmenté de 23,9 % et sont supérieures à la moyenne de la strate.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 15 : Évolution des charges financières**

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation
<b>Charges financières en €</b>	<b>4 750 419</b>	<b>4 660 479</b>	<b>5 580 887</b>	<b>5 950 324</b>	<b>5 885 766</b>	<b>23,9 %</b>
En euros par habitant	17	17	20	22	21	
Moyenne de la strate	14	15	16	15	15	

Source : CRC d'après ANAFI et fiches AEF de la DGFIP

### 3.4.1. Les dépenses d'aide sociale

Les dépenses d'aide sociale ont progressé de 12,3 % en cinq ans. Le tableau qui suit regroupe l'ensemble des dépenses sociales réalisées par le département entre 2010 et 2014.

**tableau 16 : Évolution des dépenses sociales**

en €	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2010	Variation moyenne annuelle
<b>Prévention santé</b>	<b>412 031</b>	<b>416 946</b>	<b>277 304</b>	<b>210 690</b>	<b>252 688</b>	<b>- 39 %</b>	<b>- 11,5 %</b>
Dépistage des cancers	412 031	416 946	277 304	210 690	252 688	- 39 %	- 11,5 %
<b>Enfance et famille</b>	<b>18 529 757</b>	<b>16 994 703</b>	<b>17 002 627</b>	<b>15 133 539</b>	<b>15 278 087</b>	<b>- 18 %</b>	<b>- 4,7 %</b>
Prévention maternelle et infantile	490 486	511 306	489 636	416 643	520 401	6 %	1,5 %
Ensemble des interventions en faveur de l'enfance	18 039 271	16 483 397	16 512 992	14 716 895	14 757 686	- 18 %	- 4,9 %
<b>Personnes âgées</b>	<b>60 934 577</b>	<b>64 675 572</b>	<b>65 545 637</b>	<b>65 136 697</b>	<b>63 061 989</b>	<b>3 %</b>	<b>0,9 %</b>
APA	42 869 894	46 250 853	47 301 773	47 388 814	46 728 787	9 %	2,2 %
Hébergement en établissement	18 024 434	18 423 045	18 243 863	17 746 726	16 332 700	- 9 %	- 2,4 %
Services communs à l'APA	40 250	1 674	0	1 158	502	- 99 %	- 66,6 %
<b>Personnes handicapées</b>	<b>33 904 671</b>	<b>36 325 583</b>	<b>38 772 716</b>	<b>42 346 645</b>	<b>46 640 989</b>	<b>38 %</b>	<b>8,3 %</b>
Prestations de compensation du handicap – PCH	6 304 580	6 533 523	7 220 932	7 596 845	8 137 075	29 %	6,6 %
Hébergement en établissement	23 827 997	25 636 214	27 205 106	30 249 149	33 940 055	42 %	9,2 %
Allocations, interventions à domicile	3 772 094	4 155 846	4 346 678	4 500 651	4 563 859	21 %	4,9 %
<b>Emploi et insertion</b>	<b>16 865 584</b>	<b>17 560 981</b>	<b>17 819 434</b>	<b>19 720 995</b>	<b>21 893 639</b>	<b>30 %</b>	<b>6,7 %</b>
Allocations RSA	14 566 851	14 898 033	15 433 530	17 099 815	19 329 774	33 %	7,3 %
Contrats aidés	1 084 205	1 130 273	720 822	835 104	823 621	- 24 %	- 6,6 %
Actions d'insertion: projets collectifs et individuels	1 021 054	849 791	840 883	1 561 080	1 539 487	51 %	10,8 %
FAJD et FSL	133 042	591 774	714 462	100 114	92 738	- 30 %	- 8,6 %
Divers	60 432	91 110	109 737	124 881	108 019	79 %	15,6 %
<b>Autres interventions sociales</b>	<b>1 026 689</b>	<b>837 649</b>	<b>635 012</b>	<b>578 801</b>	<b>776 534</b>	<b>- 24 %</b>	<b>- 6,7 %</b>
Autres interventions sociales	391 556	356 586	136 110	173 872	200 619	- 49 %	- 15,4 %
Services communs	635 133	481 062	498 902	404 929	575 915	- 9 %	- 2,4 %
<b>TOTAL DES DÉPENSES SOCIALES</b>	<b>131 673 309</b>	<b>136 811 434</b>	<b>140 052 730</b>	<b>143 127 367</b>	<b>147 903 925</b>	<b>12,3 %</b>	<b>2,9 %</b>
Dépenses de fonctionnement	264 880 559	277 047 801	281 292 896	286 601 314	288 815 765		
<b>% dépenses sociales</b>	<b>49,7 %</b>	<b>49,4 %</b>	<b>49,8 %</b>	<b>49,9 %</b>	<b>51,2 %</b>		

Source : CRC d'après les comptes administratifs et les bilans d'activités transmis par le conseil départemental

Les dépenses d'aide sociale totalisaient 147,9 M€ en 2014 soit 51,2 % des dépenses de fonctionnement et ont affiché une progression annuelle de 2,9 % sur la période, valeur supérieure à l'inflation moyenne sur la période.

Parmi les interventions sociales enregistrant une augmentation conséquente on peut relever :

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

- les dépenses d'aide aux personnes âgées qui représentent, en 2014, 42,6 % des dépenses sociales dont l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) qui a augmenté de 9 % en cinq ans ;

- les dépenses d'aide aux personnes handicapées qui ont fortement augmenté (+38 %). Elles ont consommé 31,5 % des dépenses sociales en 2014. Les prestations de compensation du handicap (PCH) ont évolué de 29 % entre 2010 et 2014. Les dépenses d'hébergement ont progressé de 42 % en raison de l'ouverture de nouveaux établissements ;

- les dépenses d'insertion (projets collectifs et individuels, contrats aidés et allocations RSA) représentaient 14,8 % des dépenses sociales en 2014. Elles ont connu une croissance de 30 % en cinq ans avec l'allocation RSA qui a augmenté de 33 %.

Si, en moyenne par habitant, ces dépenses représentent 593 € (278 €/habitant d'aide à la personne et 215 €/habitant pour les frais de séjour et d'hébergement), valeur juste supérieure à la moyenne de la strate qui s'établit à 592 € (316 €/habitant d'aide à la personne et 186 €/habitant pour les frais de séjour et d'hébergement)<sup>8</sup>, le département de l'Aveyron se situe toutefois au-dessus de la moyenne de la strate pour l'APA, la PCH et les frais de séjour et d'hébergement.

Ce constat révèle les singularités du département : une population vieillissante, âgée et dépendante, comme indiqué précédemment.

**tableau 17 : Évolution par habitant des dépenses APA, PCH, RSA et hébergement**

Dépenses en euros par habitant	2010	2011	2012	2013	2014
APA département de l'Aveyron	156	168	171	171	169
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>103</i>	<i>100</i>	<i>105</i>	<i>106</i>	<i>107</i>
PCH département de l'Aveyron	23	24	26	27	30
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>19</i>	<i>22</i>	<i>24</i>	<i>25</i>	<i>25</i>
RSA département de l'Aveyron	53	54	56	62	70
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>93</i>	<i>130</i>	<i>140</i>	<i>150</i>	<i>148</i>
Frais de séjour et hébergement département de l'Aveyron	191	201	208	212	215
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>162</i>	<i>167</i>	<i>178</i>	<i>181</i>	<i>188</i>

Source : fiches AEF de la DGFIP

Les dépenses portant sur la dépendance devraient continuer à augmenter. Selon les projections de l'INSEE, le département compterait plus de 290 000 habitants d'ici 2020, la représentation des plus de 65 ans devrait y être supérieure à 27 %, soit 2,5 points de plus qu'en 2011.

### 3.4.2. Les subventions de fonctionnement

Les subventions aux associations imputées au compte 6574 ont diminué de 7 % passant de 14,8 M€ en 2010 à 11 M€ en 2014, tous budgets confondus, et de 7,2 % pour le seul budget principal, les subventions versées aux établissements publics retrouvant en 2014 leur niveau de 2010.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 18 : Montant des subventions versées**

en €	2010	2011	2012	2013	2014	Var. annuelle moyenne
<b>Subventions de fonctionnement BP</b>	<b>14 619 405</b>	<b>13 972 703</b>	<b>11 761 538</b>	<b>10 947 094</b>	<b>10 849 406</b>	<b>- 7,2 %</b>
<i>Dont subv. aux services publics industriels et commerciaux (SPIC)</i>	0	0	0	0	0	N.C.
<i>Dont subv. autres établissements publics (6573)</i>	898 172	992 625	956 006	593 631	842 577	- 1,6 %
<i>Dont subv. aux personnes de droit privé (6574)</i>	13 721 233	12 980 078	10 805 532	10 353 463	10 006 829	- 7,6 %
<b>Subventions de fonctionnement BA</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>224 000</b>	<b>224 000</b>	
<i>Dont subv. aux personnes de droit privé (6574)*</i>	180 000	180 000	180 000	224 000	224 000	
<b>Total tout budget</b>	<b>14 799 405</b>	<b>14 152 270</b>	<b>11 941 538</b>	<b>11 171 094</b>	<b>11 073 406</b>	<b>- 7,0 %</b>

*Sources grand livres et comptes administratifs*

\* Subvention versée au comité départemental du tourisme via le BA « aire de Brocuejols »

En 2010, 1 079 organismes privés avaient perçu des subventions de fonctionnement. Les 20 structures les plus subventionnées cumulaient 2/3 des subventions.

En 2014, près de 670 structures ont perçu des subventions de fonctionnement. 15 organismes privés ont bénéficié des 2/3 des subventions versées en 2014 et près de 300 ont reçu 1 000 € et moins, confirmant un mouvement de concentration des dépenses.

Si les subventions versées ont diminué entre 2010 et 2014, en revanche celles attribuées aux 15 premiers bénéficiaires ont augmenté entre 2013 et 2014 : 6,5 M€ en 2013 contre 6,8 M€ en 2014.

Le département a fait réaliser par le service de l'évaluation et de la prospective une analyse financière des structures bénéficiant des subventions les plus importantes. En 2013, il s'agissait<sup>9</sup> de :

- l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL),
- l'association départementale des maires,
- l'association des amis de l'abbaye de Sylvanes,
- l'association pour le développement économique et culturel de Conques (ADECC),
- Aveyron expansion,
- le centre de ressources partagées,
- le comité départemental du tourisme,
- le comité de sécurité routière,
- l'institut occitan de l'Aveyron,
- la mission départementale de la culture.

Or d'autres associations auraient dû être analysées en 2013 et 2014. Il s'agit de la mission locale départementale, de la chambre d'agriculture de Rodez, de l'ADOC 12, de la fédération des organismes de défense sanitaire de l'Aveyron (FODSA), de la SASP Rodez Aveyron Football, de la fédération départementale des chasseurs. La chambre invite la collectivité à revoir son plan de contrôle chaque année, en fonction des subventions versées.

<sup>9</sup> D'autres structures : SEM 12, le syndicat mixte conservatoire Larzac templier et hospitalier, le conservatoire à rayonnement départemental, le conseil architecture urbanisme environnement (CAUE), sont aussi analysés dans ce document.

### 3.5. L'investissement et son financement

#### 3.5.1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont passées de 131,6 M€ en 2010 à 128,9 M€ en 2014, soit une baisse de 2,1 %. Après retraitement du remboursement de dette, ces dépenses représentaient 86,4 M€ en 2010 et 59,6 M€ en 2014. Elles ont enregistré une baisse de 31 % en cinq ans soit 8,9 % par an.

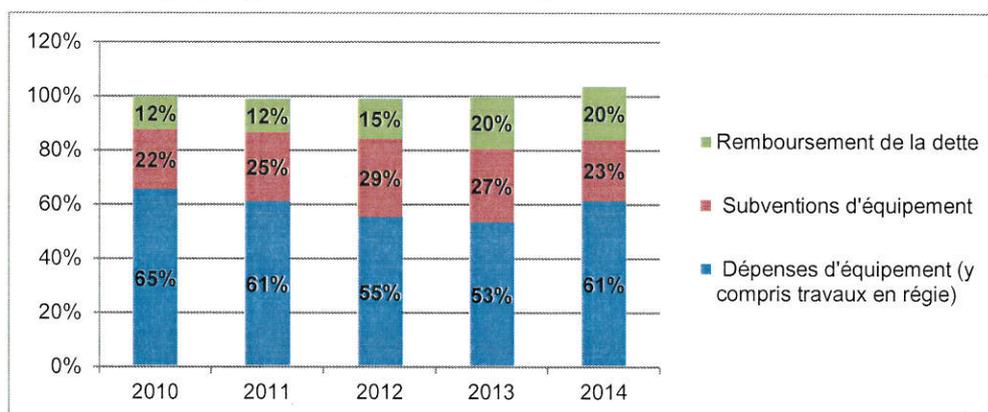
**tableau 19 : Les dépenses d'investissement**

en €	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2010	Variation moyenne annuelle
Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	64 617 588	54 438 073	43 799 592	36 445 783	45 600 843	- 29,4 %	- 8,3 %
Subventions d'équipement	21 699 654	22 706 502	22 706 502	18 535 539	16 807 990	- 22,5 %	- 6,2 %
<i>Dont haut débit</i>							
Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés	- 304 932	- 10 456	- 16 646	0	0		
Participations et investissements financiers nets	388 688	711 826	763 099	- 54 668	- 2 817 897		
Variation de stocks de terrains, biens et produits	0	0	0	0	0		
Charges à répartir	0	0	0	0	0		
Variation autres dettes et cautionnements	305	0	- 457	610	-378		
Opération pour compte de tiers	0	266 665	0	108 320	139 927		
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>86 401 302</b>	<b>78 112 610</b>	<b>67 479 119</b>	<b>55 035 585</b>	<b>59 730 485</b>	<b>- 30,9 %</b>	<b>- 8,8 %</b>
Remboursement de la dette	12 285 640	11 041 726	11 817 615	13 339 484	14 738 732	20,0 %	4,7 %
<b>Total dépenses d'investissement hors dépenses d'ordre ligne de trésorerie</b>	<b>98 686 942</b>	<b>89 154 336</b>	<b>79 296 734</b>	<b>68 375 069</b>	<b>74 469 217</b>	<b>- 24,5 %</b>	<b>- 6,8 %</b>
Remboursement contrat ligne de trésorerie (pour info)	32 994 353	44 364 280	51 715 520	57 654 120	54 446 040	65,0 %	13,3 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>131 681 295</b>	<b>133 518 616</b>	<b>131 012 254</b>	<b>126 029 189</b>	<b>128 915 257</b>	<b>- 2,1 %</b>	

Source : CRC d'après ANAFI

Les subventions d'équipement ont diminué de 22,5 % et les dépenses d'équipement de 29,4 %. Malgré cette diminution, la part de ces dernières représente toujours plus de 50 % des dépenses d'investissement.

**graphique 2 : Structure des dépenses d'investissement**



Source : CRC d'après ANAFI

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

L'effort d'investissement par habitant a toutefois diminué entre 2010 et 2013, même s'il reste supérieur à la moyenne de la strate.

**tableau 20 : Structure des dépenses d'investissement**

	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses d'équipement en euros par habitant	243	200	163	148	168
<i>Moyenne de la strate en euros par habitant</i>	<i>136</i>	<i>124</i>	<i>123</i>	<i>120</i>	<i>125</i>
Subvention d'équipement en euros par habitant	82	82	83	67	61
<i>Moyenne de la strate en euros par habitant</i>	<i>75</i>	<i>77</i>	<i>73</i>	<i>69</i>	<i>65</i>
<b>Total effort d'investissement en euros par habitant</b>	<b>325</b>	<b>282</b>	<b>246</b>	<b>215</b>	<b>229</b>
<i>Moyenne de la strate en euros par habitant</i>	<i>211</i>	<i>201</i>	<i>196</i>	<i>189</i>	<i>190</i>

Source : données fiches AEF de la DGFIP

Le taux d'équipement a diminué sur la période. De 28,6 % en 2010 il s'établissait à 18,2 % en 2014, soit une baisse de 10 points, malgré une légère amélioration en 2014.

**tableau 21 : Évolution du taux d'équipement**

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'équipement = dépenses d'équipement totales / recettes réelles de fonctionnement	28,6 %	23,9 %	20,7 %	16,6 %	18,2 %

Source : CRC d'après ANAFI

Les dépenses d'investissement du département concernent principalement la voirie (60 % en 2014). Le département entretenait, en 2012, 5 911 km de routes, 1 420 ouvrages d'art, se situant ainsi au 9<sup>ème</sup> rang national et au 2<sup>ème</sup> rang régional derrière la Haute-Garonne. Le développement du réseau routier représente un des objectifs prioritaires de sa politique, qui s'articule autour de cinq axes, dont celui de l'amélioration des temps de parcours, grâce notamment à des travaux de déviation d'agglomération et à la création de routes à trois voies. La part de l'investissement réservé aux collèges est plutôt faible. Toutefois le département ne compte qu'une vingtaine d'établissements.

**tableau 22 : Répartition des dépenses d'investissement par fonction**

	2010	2011	2012	2013	2014
Équipement social	2,9 %	3,8 %	3,5 %	1,1 %	0,7 %
Équipement de la voirie	50,3 %	50,6 %	55,1 %	54,9 %	60,1 %
Collèges	3,5 %	5,6 %	5,2 %	4,2 %	7,9 %
Divers équipements mobiliers et immobiliers	5,1 %	7,8 %	2,9 %	2,8 %	4,9 %
Transports	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %
Sécurité	0,2 %	0,1 %	0,5 %	0,3 %	0,2 %
Téléphonie et haut débit	1,0 %	3,1 %	1,1 %	1,5 %	0,8 %
Enseignement	0,1 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %	1,0 %
Culture, jeunesse et sports	0,8 %	0,7 %	0,8 %	1,1 %	1,3 %
Aménagement territorial et environnement	8,0 %	6,3 %	8,4 %	9,9 %	6,8 %
Développement économique	27,9 %	21,5 %	22,2 %	23,9 %	16,5 %

Source : CRC d'après document « chiffres clés du compte administratif » du service financier du département de l'Aveyron

### 3.5.1.1. Travaux de mise à deux fois deux voies de la RN88 entre Albi et Rodez

Le département a participé à la réalisation du financement des travaux de mise à deux fois deux voies de la RN88 entre Albi et Rodez, dans le cadre d'une convention cadre passée entre

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

l'État, la région et le département signée le 5 janvier 2010. Sur 215 M€ de travaux prévus, le département a versé, à ce jour, 30,06 M€ à l'État.

### **3.5.1.2. Le haut débit**

Le conseil départemental et le groupement d'entreprises Altitude Infrastructure ont conclu, le 29 janvier 2007, une convention de délégation de service public (DSP) avec pour objet la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation technique et commerciale d'un réseau départemental de communications électroniques à haut débit. Pour faciliter le contrôle des engagements souscrits par le délégataire, la société Net Aveyron, dédiée exclusivement à l'exécution de la convention, s'est substituée à Altitude Infrastructure en qualité de délégataire par avenant du 29 mai 2007.

Cette DSP prévoit que le délégataire établit et exploite le réseau départemental pour 15 ans, soit jusqu'au 29 janvier 2022. Une subvention d'investissement de 13,9 M€ lui a été versée par la collectivité pour la réalisation des travaux de premier établissement, par référence à l'article 31 « Financement du réseau » de la convention (le versement de subvention d'exploitation étant exclu, aux termes du dernier alinéa de l'article 31 de la convention).

En septembre 2010, la société Net Aveyron a fait part au conseil départemental de difficultés financières rencontrées dans l'exécution de la convention. Les évolutions du cadre réglementaire du secteur des communications électroniques ayant mis la société dans une situation difficile. En effet, les nouvelles offres d'accès aux fibres optiques de France Télécom sont venues concurrencer les offres proposées par le délégataire. Pour autant, les offres proposées par la société devaient lui permettre de trouver un équilibre financier selon un plan d'affaires prévisionnel repris par la convention.

Un protocole d'accord transactionnel a été signé le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Il prévoyait la résiliation amiable de la convention au 31 décembre 2013. Net Aveyron s'engageait notamment à maintenir la continuité de l'accès au haut débit pour les Aveyronnais et à participer à la réalisation de l'expertise technique contradictoire du réseau départemental pour permettre à la collectivité de s'assurer de son bon état de fonctionnement et de sa valeur par rapport à la valeur nette comptable figurant dans les comptes. De son côté, le conseil général s'engageait à accepter l'extinction de 13 stations du réseau, basées sur la technologie Wimax, et à verser à Net Aveyron un prix de cession des biens de retour pour 2 652 000 €, dont 1 738 718,80 € avaient été versés à fin 2014, un litige étant en cours pour le versement du 3<sup>ème</sup> tiers.

En 2013, les parties ont décidé de reporter d'une année la résiliation anticipée de la convention. Le protocole transactionnel de septembre 2013 acte la résiliation à la date du 31 décembre 2014.

Le département est ainsi devenu propriétaire d'une infrastructure comportant environ 80 antennes, pouvant être réutilisées dans le cadre du déploiement du très haut débit, et d'environ 130 km de fibres optiques, devant permettre le déploiement de l'ADSL d'une valeur de 9,8 M€.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 23 : Le haut débit**

Compte	Haut débit	Valeur brute en €	Valeur nette comptable en € au 31/12/2014
2031	Frais d'études	1 785 110,72	930 587,82
2033	Frais d'insertion	17 137,73	10 297,73
20422	Subventions d'équipement	13 899 500,00	8 042 513,00
20421	Rachat du réseau	1 738 718,80	868 200,80
	<b>Total</b>	<b>17 440 467,25</b>	<b>9 851 599,35</b>

*Source : CRC d'après le tableau des immobilisations du département de l'Aveyron*

Aujourd'hui, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau départemental (devenu très haut débit) ont été confiées à Altitude infrastructure, l'ancien délégataire de la DSP, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, les candidats intéressés s'étant avérés peu nombreux.

### 3.5.2. Le financement de l'investissement

Le niveau de financement propre disponible qui représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes, a atteint 98,9 % en moyenne sur la période. Depuis 2011, le niveau de financement est toujours supérieur à 90 % et est supérieur à 100 % certaines années, ce qui traduit l'existence de bonnes marges de manœuvre pour le département<sup>10</sup>.

Le besoin de financement a été de 112,2 M€ de 2010 à 2014. Pour financer ses investissements, le conseil départemental a eu recours à l'emprunt pour un montant cumulé de 123,3 M€. L'écart positif constaté, sur la période, entre les montants des emprunts contractés et le besoin de financement des investissements, s'établit à 11,1 M€. Ce solde est venu abonder le fonds de roulement qui s'établissait, au 31 décembre 2014, à 14,9 M€.

<sup>10</sup> Source : seuils de référence applicables aux indicateurs d'alerte de l'outil ANAFI.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 24 : Détail de la composition du financement de l'investissement**

En €	2010	2011	2012	2013	2014	Cumul	Variation 2014/2010
<b>= CAF nette ou disponible (C)</b>	<b>23 247 028</b>	<b>31 284 713</b>	<b>27 839 027</b>	<b>28 200 560</b>	<b>36 347 920</b>	<b>146 919 248</b>	<b>56,4 %</b>
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	9 748 937	9 885 312	8 876 515	7 640 159	7 042 595	43 193 518	- 27,8 %
+ Subventions d'investissement reçues	12 361 514	8 591 217	8 528 997	6 302 535	5 300 649	41 084 912	- 57,1 %
+ Produits de cession	50 670	1 045 155	164 281	1 189 153	704 227	3 153 485	1 289,8 %
+ Autres recettes	-	-	-	-	-	-	
<b>= Recettes d'inv. hors emprunt (D)</b>	<b>22 161 121</b>	<b>19 521 684</b>	<b>17 569 792</b>	<b>15 131 848</b>	<b>13 047 470</b>	<b>87 431 915</b>	<b>- 41,1 %</b>
<b>= Financement propre disponible (C+D)</b>	<b>45 408 149</b>	<b>50 806 397</b>	<b>45 408 819</b>	<b>43 332 408</b>	<b>49 395 390</b>	<b>234 351 163</b>	<b>8,8 %</b>
Financement propre disponible / dépenses d'équipement	70,3 %	93,3 %	103,7 %	118,9 %	108,3 %	98,9 %	
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	64 617 588	54 438 073	43 799 592	36 445 783	45 600 843	244 901 879	- 29,4 %
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	21 699 654	22 706 502	22 933 532	18 535 539	16 807 990	102 683 216	- 22,5 %
+/- Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés	- 304 932	- 10 456	- 16 646	-	-	- 332 034	
- Participations et investissements financiers nets	388 688	711 826	763 099	- 54 668	- 2 817 897	- 1 008 952	
+/- Variation de stocks de terrains, biens et produits	-	-	-	-	-	-	
- Charges à répartir	-	-	-	-	-	-	
+/- Variation autres dettes et cautionnements	305	-	- 457	610	- 378	79	
<b>= Besoin (-) capacité (+) de financement propre</b>	<b>- 40 993 153</b>	<b>- 27 039 548</b>	<b>- 22 070 300</b>	<b>- 11 594 857</b>	<b>- 10 195 168</b>	<b>- 111 893 027</b>	<b>- 75,1 %</b>
+/- Solde des affectations d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	
+/- Solde des opérations pour compte de tiers	54 927	- 266 665	87 001	- 108 320	- 139 927	- 372 983	
- Reprise sur excédents capitalisés	-	-	-	-	-	-	
<b>= Besoin (-) ou capacité (+) de financement</b>	<b>- 40 938 226</b>	<b>- 27 306 213</b>	<b>- 21 983 299</b>	<b>- 11 703 177</b>	<b>- 10 335 095</b>	<b>- 112 266 010</b>	<b>- 74,8 %</b>
Nouveaux emprunts de l'année	37 521 520	31 000 000	30 000 000	20 000 000	4 850 000	123 371 520	- 87,1 %
<b>Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement</b>	<b>- 3 416 706</b>	<b>3 693 787</b>	<b>8 016 701</b>	<b>8 296 823</b>	<b>- 5 485 095</b>	<b>11 105 510</b>	<b>60,5 %</b>

Source : CRC d'après ANAFI

### 3.5.3. Fonds de roulement net global, besoin en fonds de roulement et trésorerie

#### 3.5.3.1. Le fonds de roulement

Le fonds de roulement net global permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Le département de l'Aveyron affiche un niveau de fonds de roulement faible au regard du nombre de jours de charges courantes qu'il représente. En 2010, il s'établissait à moins de un jour de charges courantes. On note toutefois une nette amélioration depuis 2011, qui semble principalement due à un recours à l'emprunt excédentaire au regard du besoin de financement de la collectivité.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 25 : Évolution du fonds de roulement net global**

En €	2010	2011	2012	2013	2014
Fonds de roulement net global en €	390 975	4 084 762	12 101 463	20 398 321	14 930 301
En nombre de jours de charges courantes	0,5	5,4	15,8	26,1	19,1

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

### 3.5.3.2. Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement traduit le décalage entre la perception de recettes et le paiement des dépenses, il désigne le besoin de trésorerie rendu nécessaire du fait de l'activité de la collectivité.

Le département affiche un besoin en fonds de roulement constamment en dessous de 15 jours de charges courantes, situation pouvant entraîner des insuffisances de trésorerie.

**tableau 26 : Évolution du besoin en fonds de roulement global**

	2010	2011	2012	2013	2014
Besoin en fonds de roulement global en €	- 5 742 098	- 7 469 052	- 10 241 203	- 7 992 998	- 10 177 068
En nombre de jours de charges courantes	- 7,9	- 9,9	- 13,4	- 10,2	- 13,0

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

### 3.5.3.3. La trésorerie

La trésorerie représente la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Le niveau de trésorerie est faible quoiqu'en augmentation régulière. De huit jours de charges courantes au 31 décembre 2010, il est passé à 32 jours au 31 décembre 2014.

**tableau 27 : Évolution de la trésorerie**

en €	2010	2011	2012	2013	2014
Fonds de roulement net global	390 975	4 084 762	12 101 463	20 398 321	14 930 301
Besoin en fonds de roulement global	- 5 742 098	- 7 469 052	- 10 241 203	- 7 992 998	- 10 177 068
<b>Trésorerie nette</b>	<b>6 133 074</b>	<b>11 553 814</b>	<b>22 342 666</b>	<b>28 391 318</b>	<b>25 107 370</b>
Dont compte de rattachement avec les budgets annexes	1 081 011	1 271 727	1 112 346	2 184 766	2 525 095
En nombre de jours de charges courantes	8	15	29	36	32

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

## 3.6. La dette : un encours qui augmente

### 3.6.1. Le poids de la dette

L'encours de la dette a augmenté de 28,9 % entre 2010 et 2013. En 2014 il a baissé de 5 %, la collectivité ayant réduit fortement son recours à l'emprunt.

En 2014 il s'élevait à 689 €/habitant alors que la moyenne de la strate se situait à 525 €/habitant.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 28 : Encours de la dette**

	2010	2011	2012	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre en €	155 061 478	175 019 751	193 202 137	199 862 653	189 973 921
Nbre d'habitants	274 425	275 889	277 048	276 805	275 813
Encours de la dette en € par habitant	565	634	697	722	689
<i>Moyenne de la strate</i>	523	529	535	534	525
<i>Écart</i>	42	105	162	188	164

Source : fiches AEF de la DGFIP

L'annuité de la dette connaît une évolution irrégulière, elle a diminué en 2011, est repartie à la hausse en 2012, et s'est accéléré en 2013 et 2014.

La forte augmentation de l'annuité en 2013 et 2014 est due aux échéances des emprunts mobilisés en 2012 (30 M€) et 2013 (20 M€) alors que seuls deux emprunts arrivaient à échéance en 2012 et aucun en 2013.

**tableau 29 : L'annuité de la dette**

en €	2010	2011	2012	2013	2014
Capital de la dette	12 289 451	11 041 726	11 815 481	13 339 484	14 738 732
Intérêts de la dette	4 750 419	4 660 479	5 580 887	5 950 324	5 885 766
<b>Total</b>	<b>17 039 870</b>	<b>15 702 205</b>	<b>17 396 368</b>	<b>19 289 808</b>	<b>20 624 498</b>

Source : CRC d'après les comptes de gestion et les comptes administratifs

Le poids de la dette au regard de la surface financière de la collectivité peut se mesurer par le taux d'endettement. Avec un taux qui est passé de 51,3 % en 2010 à 55,5 % en 2014, il est conséquent. Toutefois, le taux de charge de la dette reste supportable : 6 % en 2014.

**tableau 30 : Taux d'endettement et taux de charge de la dette**

	2010	2011	2012	2013	2014
Encours de dette au 31/12 (1)	155 061 478	175 019 751	193 202 137	199 862 653	189 973 921
Annuité de la dette globale (2)	17 039 870	15 702 205	17 396 368	19 289 808	20 624 497
Recettes réelles de fonctionnement (3)	302 217 185	322 210 615	322 243 755	330 659 410	342 351 410
Taux d'endettement (1) / (3)	51,3 %	54,3 %	60,0 %	60,4 %	55,5 %
Taux de charge globale de la dette (2) / (3)	5,6 %	4,9 %	5,4 %	5,8 %	6,0 %

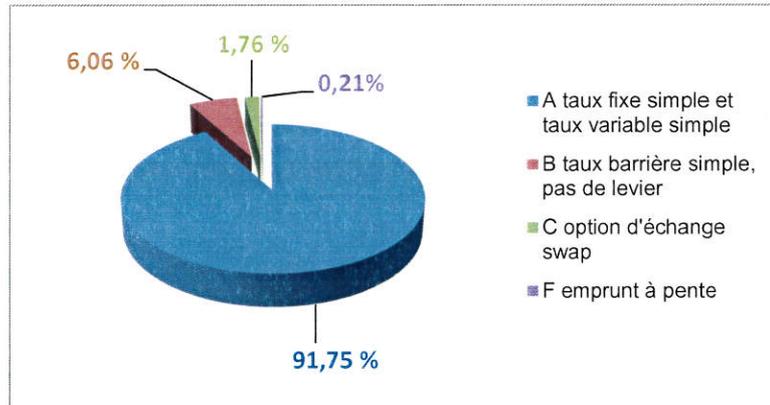
Source : CRC d'après les comptes de gestion et les comptes administratifs

### 3.6.2. La structure de la dette

La dette du conseil départemental ne présente pas, à ce jour, de risque au sens de la classification Gissler. La part des emprunts structurés est quasi inexistante.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**graphique 3 : Structuration de la dette au 31 décembre 2014**



Source CRC d'après les comptes de gestion et les comptes administratifs

La collectivité n'a contracté qu'un seul emprunt structuré. Il s'agit d'un emprunt de 2 562 727,57 € contracté avec DEXIA en 2006 pour une durée de neuf ans et six mois comportant une phase à taux fixe et une phase à taux pente. Cet emprunt est arrivé à échéance en juin 2016. L'encours restant à rembourser s'élevant à 406 769,49 € à fin 2014, l'emprunt ne présentait plus de risque pour la collectivité.

### 3.6.3. La soutenabilité de la dette

La capacité de désendettement du département se situait à 3,7 années en 2014 contre 4,4 années en 2010, ce qui signifie que le département a dû, à compter de 2014, consacrer la totalité de son épargne brute au remboursement des emprunts contractés pendant plus de trois ans pour, toutes choses égales par ailleurs, éteindre sa dette.

**tableau 31 : Capacité de désendettement**

En €	2010	2011	2012	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	155 061 478	175 019 751	193 202 137	199 862 653	189 973 921
En €/hab.	569	639	702	726	693
En €/hab. moyenne de la strate	523	526	533	529	536
CAF brute	35 532 668	42 326 439	39 656 642	41 540 044	51 086 651
Capacité de désendettement	4,4	4,1	4,9	4,8	3,7

Seuil : de 3 à 6 ans endettement maîtrisé

Source : CRC d'après ANAFI, outil d'analyse financière des juridictions financières

Le ratio de désendettement s'est amélioré depuis 2013, la collectivité maîtrisant son endettement.

### 3.7. Conclusion

Le département a su globalement résister à la crise et aux diminutions des dotations de l'État en mettant en place rapidement une gestion rigoureuse. Il est ainsi l'un des seuls de sa strate (qui en compte 26 hors Martinique et Guadeloupe) à avoir enrayé la tendance à l'augmentation plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes de fonctionnement.

Si la dette par habitant est plus élevée que la moyenne des autres départements, les dépenses d'équipement se situent également à un niveau plus élevé par habitant. Par ailleurs,

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

l'autofinancement dégagé pour le financement de l'investissement, qui atteint 36 % en 2014, est supérieur sur toute la période à la moyenne de la strate. Concernant la CAF nette, le département de l'Aveyron se situait au 4<sup>ème</sup> rang des départements de sa strate en 2014.

### **3.8. Le compte administratif 2015**

En 2015, les départements ont connu la mise en place fin mars de la nouvelle assemblée du conseil départemental et le vote de la loi sur la réforme territoriale qui entraîne une nouvelle répartition des compétences entre les collectivités.

Les recettes de gestion courante ont baissé de 1,36 % par rapport à 2014, alors que les charges de gestion courante ont augmenté de 2,46 %.

Le département a augmenté ses dépenses d'équipement de 32,16 %, mais a diminué les subventions d'équipement versées de presque 33 %.

L'ordonnateur souligne que :

- la baisse des dotations de l'État de 6 % a entraîné une diminution des recettes globales de fonctionnement de 1,2 % ;
- la progression des dépenses de fonctionnement a été limitée à 1,2 % avec une baisse des dépenses d'aide sociale de 0,6 % ;
- l'épargne brute, en baisse par rapport à 2014, se maintient à 45,9 M€ ;
- le volume des dépenses d'investissement (hors dette) est élevé à 61 M€ ;
- l'encours de la dette est en baisse (187,3 M€ au 31 décembre 2015 / 189,9 M€ au 31 décembre 2014) ;
- le ratio de solvabilité s'établit à 4,08 %.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 32 : Compte administratif 2015**

013	Atténuations de charges	1 490 965,79
015	Revenu minimum d'insertion	258,39
016	APA	14 459 169,21
017	RSA	1 238 683,17
70	Produits des services, du domaine	1 782 964,37
73	Impôts et taxes (sauf 731)	94 472 440,85
731	Impôts directs	105 808 756,00
74	Dotations, subventions et participations	96 918 766,16
75	Autres produits de gestion courante	17 377 416,92
<b>Total des recettes de gestion courantes</b>		<b>333 549 420,86</b>
011	Charges à caractère général	23 505 353,26
012	Charges de personnel et assimilés	70 663 638,97
014	Atténuations de produits	1 307 787,00
016	APA	46 715 675,59
017	RSA	24 413 230,03
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	119 992 153,69
6586	Frais de fonctionnement des groupes élus	94 961,12
<b>Total des dépenses de gestion courantes</b>		<b>286 692 799,66</b>
<b>EXCÉDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>46 856 621,20</b>
76	Produits financiers	3 572,80
77	Produits exceptionnels	3 852 503,83
66	Charges financières	5 390 733,69
67	Charges exceptionnelles	189 234,48
022	Dépenses imprévues	0,00
<b>CAF BRUTE</b>		<b>45 132 729,66</b>
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	
78	reprise sur amortissements et provisions	800 000,00
777	Quote part des subventions d'inv.transférées	
<b>RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>45 932 729,66</b>
16	Annuité en capital de la dette	15 669 081,72
<b>CAF NETTE OU DISPONIBLE</b>		<b>30 263 647,94</b>
018	Revenu de solidarité active	11 210,00
010	Revenu minimum d'insertion	250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 897 808,07
13	Subventions d'investissement	8 061 606,34
204	subventions d'équipement versées	6 600,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes)	113 672,87
27	Autres immobilisations financières	1 383 776,97
024	Produits de cessions des immobilisations	0,00
45....2	Opérations pour compte de tiers	54 309,46
165	CCAD Cautions reçues	4 268,60
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS</b>		<b>17 533 502,31</b>
<b>FINANCEMENT PROPRE DISPONIBLE</b>		<b>47 797 150,25</b>
018	RSA	45 641,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) y compris programmes	1 760 416,35
204	Subventions d'équipements versées	11 298 897,76
21	Immobilisations corporelles	4 314 591,10
23	Immobilisations en cours	42 848 298,17
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>60 267 844,98</b>
26	participations et créances rattachées à des participations	0
27	Autres immobilisations financières	529 967,39
020	Dépenses imprévues	0
45.....1	Total des opérations pour compte de tiers	273 384,39
165	cautionnement	5 030,85
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS</b>		<b>61 076 227,61</b>
<b>BESOIN (-) OU CAPACITÉ (+) DE FINANCEMENT PROPRE</b>		<b>- 13 279 077,36</b>
1068	Reprise sur excédent de fonctionnement capitalisé	42 131 717,51
<b>BESOIN (-) OU CAPACITÉ (+) DE FINANCEMENT PROPRE</b>		<b>- 13 279 077,36</b>
16	Nouveaux emprunts de l'année	13 000 000,00
<b>Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement</b>		<b>- 279 077,36</b>

Source : compte administratif 2015

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

## 4. LA FIABILITÉ DES COMPTES

### 4.1. Les autorisations budgétaires

Les états de consommation de crédits des comptes de gestion ont été vérifiés afin de s'assurer de l'absence de dépassement de crédits.

Pour la section d'investissement, les restes à réaliser (RAR) par rapport aux crédits ouverts en dépenses et en recettes représentent chaque année plus d'un tiers des crédits votés, ce qui n'est pas satisfaisant.

**tableau 33 : Ouvertures de crédits et taux de réalisation**

Budget Principal	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Investissement :</b>					
Budget primitif+ DM+RAR N-1	258 971 722,54	275 058 897,84	260 681 331,21	231 879 887,08	236 510 836,84
dont RAR dépenses	78 888 883,73	88 372 200,15	95 832 451,67	83 109 783,91	83 628 056,73
dont RAR recettes	96 280 577,00	104 613 021,00	100 282 352,00	83 148 990,00	83 515 633,00
<b>% RAR dépenses / Prévisions totales</b>	<b>30,46 %</b>	<b>32,13 %</b>	<b>36,76 %</b>	<b>35,84 %</b>	<b>35,36 %</b>
<b>% RAR recettes / Prévisions totales</b>	<b>37,18 %</b>	<b>38,03 %</b>	<b>38,47 %</b>	<b>35,86 %</b>	<b>35,31 %</b>
Dépenses réalisées	142 300 919,12	139 678 288,62	137 000 577,55	137 397 986,62	134 840 643,16
<b>Taux de réalisation des dépenses</b>	<b>54,95 %</b>	<b>50,78 %</b>	<b>52,55 %</b>	<b>59,25 %</b>	<b>57,01 %</b>
Recettes réalisées	132 695 311,39	140 495 538,77	154 795 750,94	135 916 446,19	108 212 330,91
<b>Taux de réalisation des recettes</b>	<b>51,24 %</b>	<b>51,08 %</b>	<b>59,38 %</b>	<b>58,62 %</b>	<b>45,75 %</b>
<b>Fonctionnement :</b>					
Budget primitif + DM + RAR N-1	321 827 933,92	331 590 784,41	326 213 201,23	335 751 456,19	361 573 723,24
Dépenses réalisées	292 972 792,39	305 216 397,14	306 579 863,31	310 208 006,43	306 406 578,38
<b>Taux de réalisation des dépenses</b>	<b>91,03 %</b>	<b>92,05 %</b>	<b>93,98 %</b>	<b>92,39 %</b>	<b>84,74 %</b>
Recettes réalisées	304 342 165,80	324 029 885,50	323 212 013,17	333 212 513,07	343 433 781,37
<b>Taux de réalisation des recettes</b>	<b>94,57 %</b>	<b>97,72 %</b>	<b>99,08 %</b>	<b>99,24 %</b>	<b>94,98 %</b>

Source : CRC d'après BP, DM, CA et comptes de gestion

Le niveau de restes à réaliser pourrait laisser croire que le département ne réalise pas ses autorisations de programme. Pourtant à l'examen de l'évolution des AP/CP, est constaté un taux de crédits de paiement à mandater de seulement 22 %.

Les restes à réaliser concernent donc essentiellement des opérations hors AP/CP.

**tableau 34 : Récapitulation des AP/CP**

Programmes	Montant de l'AP affectée	Total CP mandaté de 2005 à 2014	CP restant à mandater	% CP restant à mandater
Politique routière	395 903 086	312 859 022	83 044 064	21,0 %
Subventions d'équipement	77 571 325	64 737 699	12 833 626	16,5 %
Opérations pour compte de tiers	3 976 670	2 620 934	1 355 736	34,1 %
Bâtiments et collèges	39 844 726	26 031 913	13 812 813	34,7 %
Programme haut débit (AP 2010)	5 000 000	340 164	4 659 836	93,2 %
<b>TOTAL des AP/CP</b>	<b>522 295 807</b>	<b>406 589 731</b>	<b>115 706 076</b>	<b>22,2 %</b>

Source : compte administratif 2014

En matière de dépenses et de recettes réelles d'investissement le taux de réalisation n'est pas davantage satisfaisant. En effet pour les dépenses, ce taux se situe entre 57 % et un peu plus de 61 % sur toute la période, et pour les recettes, il ne dépasse pas 56,4 % la meilleure année.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

La chambre réitère sa recommandation d'améliorer la prévision budgétaire pour l'investissement et suggère à la collectivité d'augmenter la proportion d'opérations gérées en AP/CP.

En réponse l'ordonnateur indique qu'il a procédé en 2015 et 2016 à des dégagements de crédits importants correspondant à des opérations non réalisées et à des subventions atteintes de caducité. Cette opération a permis d'annuler plus de 40 millions de reports de crédits d'investissement et devrait permettre d'améliorer les taux d'exécution budgétaire.

Pour la section de fonctionnement les taux de réalisation sont satisfaisants. Ils sont compris entre 93,97 % et 95,15 % pour les dépenses et sont supérieurs à 100 % pour les recettes.

**tableau 35 : Ouvertures de crédits et taux de réalisation des dépenses et recettes réelles**

Budget Principal	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Investissement :</b>					
Dépenses réelles prévues	230 108 828,50	240 600 458,15	226 721 744,67	212 491 117,93	218 486 103,81
Dépenses réelles réalisées	136 550 486,46	137 123 893,93	134 613 788,57	130 430 999,10	132 268 095,60
<b>Taux de réalisation des dépenses réelles</b>	<b>59,34 %</b>	<b>56,99 %</b>	<b>59,37 %</b>	<b>61,38 %</b>	<b>60,54 %</b>
Recettes réelles prévues	211 925 367,21	232 424 707,26	228 525 542,45	191 389 203,57	179 490 165,10
Recettes réelles réalisées	100 977 626,47	111 591 818,73	128 090 251,69	107 895 869,21	89 492 541,08
<b>Taux de réalisation des recettes réelles</b>	<b>47,65 %</b>	<b>48,01 %</b>	<b>56,05 %</b>	<b>56,38 %</b>	<b>49,86 %</b>
<b>Fonctionnement :</b>					
Dépenses réelles prévues	278 937 898,34	291 172 453,41	295 640 242,36	304 985 854,53	305 743 231,50
Dépenses réelles réalisées	264 880 558,44	277 047 801,22	281 292 896,05	286 601 313,46	288 815 764,61
<b>Taux de réalisation des dépenses réelles</b>	<b>94,96 %</b>	<b>95,15 %</b>	<b>95,15 %</b>	<b>93,97 %</b>	<b>94,46 %</b>
Recettes réelles prévues	297 658 973,75	314 059 004,58	315 827 128,56	327 177 272,86	340 172 583,40
Recettes réelles réalisées	302 217 184,11	322 210 614,93	322 243 756,00	330 659 409,56	341 990 209,87
<b>Taux de réalisation des recettes réelles</b>	<b>101,53 %</b>	<b>102,60 %</b>	<b>102,03 %</b>	<b>101,06 %</b>	<b>100,53 %</b>

Source : CRC d'après BP, DM, CA et comptes de gestion

## Recommandation

**2. Améliorer le taux d'exécution budgétaire de la section d'investissement (mise en œuvre). Mise en œuvre.**

### **4.2. Le contrôle de l'exactitude des comptes**

La chambre a procédé à des contrôles de détection d'anomalies susceptibles d'affecter l'exactitude et la fiabilité des comptes. Un premier examen a consisté à vérifier l'équilibre des principales opérations d'ordre et un second a permis de contrôler les comptes d'imputation devant présenter un solde nul à la clôture de l'exercice. Ce contrôle n'appelle pas de remarque particulière, une seule anomalie, concernant les ICNE, a été relevée en 2010 qui a été régularisée en 2011.

La chambre a également vérifié que les opérations concernant des immobilisations en cours de réalisation sont régulièrement soldées et aucune anomalie n'a été relevée. De même, aucune ne l'a été concernant les dépenses et les recettes à classer.

En revanche, le rattachement des charges et des produits qui doit être réalisé en application du principe d'indépendance des exercices, et qui vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné les charges et les produits qui s'y rapportent, n'est pas exhaustif hormis pour les dépenses des intérêts courus non échus. Le département ne procède au rattachement des charges essentiellement que depuis 2012. Il concerne les dépenses d'aide sociale pour 0,25 M€ en

2012, 1,5 M€ en 2013 et 1,7 M€ en 2014. La chambre invite la collectivité à poursuivre son effort et à étendre cette pratique aux autres postes budgétaires.

#### 4.3. Présentation des comptes administratifs

Les comptes présentés par le département sont complets en dépit de quelques imprécisions.

Le bénéficiaire de subvention n'est pas toujours clairement identifié. Ainsi les subventions d'investissement ne sont pas détaillées, à quelques exceptions près, par bénéficiaire, seule la notion de fonction et le motif sont mentionnés. Le compte administratif ne détaille pas non plus, par organisme, le montant réellement perçu.

S'agissant des emplois non permanents, le 2<sup>ème</sup> tableau de l'état D.1.1 de la nomenclature M52 relatif au personnel n'est pas annexé au compte administratif. Ce tableau recense les embauches réalisées en cours d'années pour faire face à des besoins ponctuels ou pour remplacer des agents permanents temporairement absents

La chambre recommande à la collectivité de compléter à l'avenir les annexes du compte administratif comme indiqué.

#### Recommandation

**3. Veiller à la complétude des comptes administratifs en matière de subventions et de personnels. *Non mise en œuvre.***

## 5. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

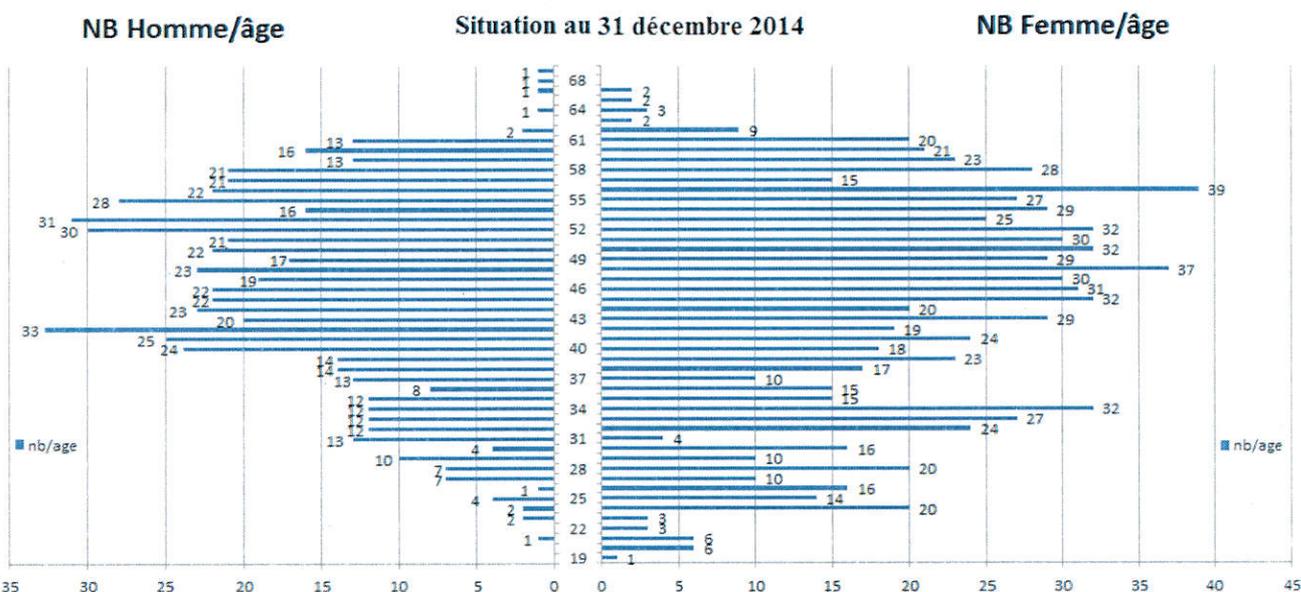
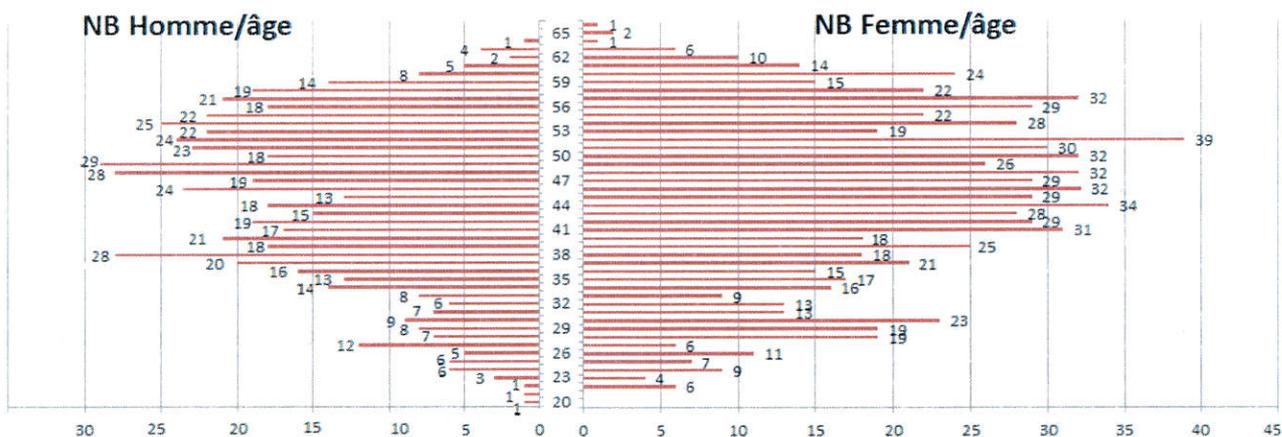
### 5.1. Évolution des effectifs

#### 5.1.1. Pyramides des âges

L'âge moyen des agents du conseil départemental est resté stable entre 2010 et 2014, passant de 45 à 45,1 années. Les femmes, qui représentaient 58,4 % des agents en 2010, représentaient en 2014 près de 59 % des effectifs.

Chambre régionale des comptes d'Occitanie  
Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)

Situation au 1er janvier 2010



Source : données Xemelios : agents permanents et non permanents et MAD parc pour l'année 2014  
En ordonnée : âge, en abscisse : nombre d'agent.

### 5.1.2. Écart entre emplois pourvus et emplois budgétaires

La collectivité fait évoluer régulièrement le cadre de référence de ses emplois. L'écart entre les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus représente entre 50 et 60 emplois chaque année, soit 96 % d'emplois pourvus, ce qui correspond à un niveau très satisfaisant.

Le nombre d'agents en équivalent temps-plein (ETP) a diminué entre fin 2010 et fin 2014 (- 27 ETP), dans des proportions identiques aux postes pourvus.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 36 : Évolution des effectifs en ETP**

	2010	2011	2012	2013	2014
Emploi hors ASS FAM (1)	1 488	1 493	1 496	1 454	1 470
Emploi ASS FAM	225	225	223	220	220
<b>TOTAL emplois</b>	<b>1 713</b>	<b>1 718</b>	<b>1 719</b>	<b>1 674</b>	<b>1 690</b>
ETP hors ASS FAM	1 458,40	1 460,40	1 451,10	1 432,20	1 446,35
ETP Ass Fam	225,00	219,00	211,50	212,50	210,00
<b>TOTAL ETP</b>	<b>1 683,40</b>	<b>1 679,40</b>	<b>1 662,60</b>	<b>1 644,70</b>	<b>1 656,35</b>
Postes pourvus hors ASS FAM (2)	1 435	1 434	1 406	1 387	1 424
Postes pourvus ASS FAM	225	220	208	218	216
<b>TOTAL postes pourvus</b>	<b>1 660</b>	<b>1 654</b>	<b>1 614</b>	<b>1 605</b>	<b>1 640</b>
(2) / (1)	96,44 %	96,05 %	93,98 %	95,39 %	96,87 %
Écart (1) - (2)	53	59	90	67	46

Source : DM 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 3.3 tableau des emplois, 3.2 répartition effectif et ETP, Dpt Aveyron

Les départs ont concerné 341 agents sur la période, les départs en retraite représentant environ 2,5 % des emplois.

**tableau 37 : Départs sur la période**

Départs	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Retraites	48	42	37	42	43	212
Détachés	2	4	1	2	4	13
Décès	6	1	2	4	3	16
Licenciement		2			4	6
Démission	2	4	2	1	4	13
Mutation	7	14	6	9	9	45
Disponibilité	9	3	8	7	9	36
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>70</b>	<b>56</b>	<b>65</b>	<b>76</b>	<b>341</b>

Source : fichier 3.8 départs 2010-2015, conseil départemental

### 5.1.3. Répartition par catégorie et statut

La chambre a pris en compte les effectifs permanents, fonctionnaires et contractuels de droit public, propres au conseil départemental ainsi que le personnel de l'État mis à disposition à compter de 2010 pour les tableaux qui suivent.

L'effectif permanent a diminué entre janvier 2010 et décembre 2014 (- 3,5 %), conformément aux objectifs que s'est fixé le conseil départemental depuis 2012, à savoir une réduction des effectifs à hauteur de 122,5 postes. Les diminutions, une centaine, ont porté sur les emplois de catégorie C, les emplois de catégorie A et B ayant progressé en nombre. Les titulaires sont majoritaires, dans des proportions supérieures à celles relevées dans l'ex-région Midi-Pyrénées (92,7 % en 2010 contre 76,4 %). Leur part s'est encore accrue sur la période. La collectivité a par ailleurs réorganisé les services techniques de sorte que les agents affectés à l'entretien des routes puissent intervenir seuls et non plus systématiquement en binômes comme auparavant. Les véhicules utilitaires sont ainsi désormais équipés d'un logiciel de géolocalisation permettant de signaler la position des agents sortis en mission.

La proportion d'agents de catégorie A, B, C a peu évolué depuis 2010. Pour l'essentiel, ce sont les agents de catégorie C qui ont diminué au profit d'agents de catégorie B. Le conseil départemental n'ayant pas eu à gérer de nouvelle compétence depuis 2010, cette évolution semble normale. Les agents de catégorie A représentaient en décembre 2014 13,9 % du personnel permanent, les agents de catégorie B 27,2 % et les agents de catégorie C 55,3 %.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 38 : Répartition par catégorie et statut**

Catégorie	01/01/2010			31/12/2014		
	NT (6)	T/S	Total (4)	NT (6)	T/S	Total (4)
A (1)	23	174	197	20	185	205
% (1) / (4)	11,7 %	88,3 %	100,0 %	9,8 %	90,2 %	100,0 %
% (1) / (5)	21,3 %	12,7 %	13,4 %	29,0 %	13,7 %	14,4 %
B (2)	8	358	366	10	391	401
% (2) / (4)	2,2 %	97,8 %	100,0 %	2,5 %	97,5 %	100,0 %
% (2) / (5)	7,4 %	97,8 %	24,8 %	14,5 %	28,9 %	28,2 %
C (3)	77	833	910	39	776	815
% (3) / (4)	8,5 %	91,5 %	100,0 %	4,8 %	95,2 %	100,0 %
% (3) / (5)	71,3 %	61,0 %	61,8 %	56,5 %	57,4 %	57,4 %
<b>Total (5)</b>	<b>108</b>	<b>1 365</b>	<b>1 473</b>	<b>69</b>	<b>1 352</b>	<b>1 421</b>
%A (4) / (5)	13,4 %			13,9 %		
%B (4) / (5)	24,8 %			27,2 %		
%C (4) / (5)	61,8 %			55,3 %		
%NT (6) / (5)	7,3 %			4,9 %		

Source : Fichier 3.6 agents et fiches de postes, Xemelos paye, personnel MAD du Parc pris en compte.  
 Nt : non titulaire, T : titulaire.

La proportion de non titulaires occupant un emploi permanent a diminué suite aux titularisations d'agents contractuels occupant préalablement des emplois de catégorie C. Sur la période la chambre a comptabilisé 55 agents de catégorie C ayant bénéficié d'une titularisation a un an au minimum après leur embauche au conseil départemental. Si ces agents n'avaient pas bénéficié de ce dispositif, le taux des titulaires ne serait plus que de 91,3 %. Toutefois le taux d'agents contractuels de catégorie A est peu élevé, et a diminué sur la période.

#### 5.1.4. Les recrutements

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2014, le conseil départemental a embauché 277 agents, à comparer aux 341 départs, ce qui représente environ 20 % des effectifs permanents du département<sup>11</sup>. À ce rythme, l'effectif serait renouvelé à échéance de 25 ans.

<sup>11</sup> 277 rapporté aux 1 420 agents permanents en 2014.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 39 : Recrutements par catégorie**

	Catégorie	Contractuel	Fonctionnaire		Total	% recrutement direct / fonctionnaire (2) / (1)
		Recrutements	Recrutements (1)	Recrutements directs (2)		
2010	A	5	5		10	83 % 63 %
	B	10	5		15	
	C	2	22	20	24	
	<b>Total 2010</b>	<b>17</b>	<b>32</b>	<b>20</b>	<b>49</b>	
2011	A	4	11		15	73 % 44 %
	B	15	17		32	
	C	6	27	24	33	
	<b>Total 2011</b>	<b>25</b>	<b>55</b>	<b>24</b>	<b>80</b>	
2012	A	6	1		7	0 % 0 %
	B	12	3		15	
	C				0	
	<b>Total 2012</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	
2013	A		4		4	78 % 69 %
	B	21	2		23	
	C	3	20	18	23	
	<b>Total 2013</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>50</b>	
2014	A	9	3		12	68 % 73 %
	B	20	4		24	
	C	10	30	27	40	
	<b>Total 2014</b>	<b>39</b>	<b>37</b>	<b>27</b>	<b>76</b>	
	A	24	24	0	48	74 % 58 %
	B	78	31	0	109	
	C	21	99	89	120	
	<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>154</b>	<b>89</b>	<b>277</b>	
Avril 2015	A	2	5		7	
	B	4	1		5	
	C	4	6	6	10	
	<b>Total 2015</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	

Source : Fichier 3.7 recrutement 2010-2015, paye Xemelios

L'augmentation des agents de catégorie B s'explique par la décision de la collectivité de renforcer les effectifs du pôle social. Ainsi, sur 109 agents de catégorie B recrutés entre 2010 et 2014 (contractuels et titulaires), 93 relèvent du grade « assistant-socio-éducatif » ou bien du grade « moniteur-éducateur ».

## 5.2. Coût par ETP

Les charges de personnel ont continué d'augmenter sur la période, en moyenne de 1,5 % par an, en dépit de la diminution des effectifs.

En 2014, le coût moyen d'un agent s'établissait aux alentours de 41 600 €, coût supérieur aux collectivités contrôlées par la chambre dans la région ex-Midi-Pyrénées.

Le coût par ETP, hors assistants familiaux, a augmenté de 6,9 % entre 2010 et 2014, soit une augmentation en moyenne annuelle de 1,7 %.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

L'ordonnateur justifie ce coût, pour l'essentiel, par une augmentation des catégories B, notamment dans le secteur social, les reclassements statutaires des catégories C imposés par la loi et l'évolution des compétences et des qualifications des agents.

Par délibération du 24 novembre 2014, la commission permanente a validé l'augmentation du régime indemnitaire de 200 € bruts/mois pour les agents de catégorie A (2 400 € par an), 125 € bruts/mois pour les agents de catégorie B (1 500 €/an) et 75 € bruts/mois pour les agents de catégorie C (900 €/an). Cette évolution devrait induire, à effectif constant, une augmentation de la rémunération estimée à 1,8 M€<sup>12</sup>, soit une augmentation de la rémunération globale de 4,6 % en 2015 (39,2 M€ de rémunération en 2014, majorée de 1,8 M€).

### 5.3. Le régime indemnitaire

Le régime indemnitaire, actualisé par la délibération du 24 novembre 2014, est constitué principalement de deux primes, l'une dite de « fonction », représentant 40 % du montant total des primes versées mensuellement, et l'autre dite de « compétence » représentant le complément. Ces primes sont calculées dans la limite des régimes indemnitaires dont bénéficient les agents des différents services de l'État, conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

S'y ajoute notamment un avantage acquis au titre de l'alinéa 2 de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 consistant en une prime annuelle du conseil départemental (1 883,35 € pour les agents de catégorie A faisant office de directeur, 1 379,82 € pour les attachés et attachés principaux exerçant des fonctions de chef de bureau et 1 307,40 € pour tous les autres agents).

Cette délibération présente, par grade, le montant maximal à ne pas dépasser annuellement et mensuellement, ainsi que la valeur moyenne retenue pour le département appelé « total mensuel RI 2015 ». Le montant est ventilé en deux parts de respectivement 40 % et 60 %. Ces montants sont ensuite modulés, à la hausse ou à la baisse, selon la manière de servir, comme mentionné dans la délibération qui précise qu'à partir du barème joint en annexe de la délibération, déterminé par l'assemblée départementale, « délégation est donnée au président du conseil départemental pour fixer le montant individuel applicable à chaque fonctionnaire<sup>13</sup> en tenant compte des critères indiqués ci-dessus pour les deux part ». Les critères mentionnés sont :

- le niveau de fonctions exercées ;
- les sujétions et contraintes de service liées au poste ;
- le degré d'exposition du poste ;
- l'exercice de fonction d'intérim et de surcroît d'activité ;
- les compétences techniques requises et développées ;
- le niveau d'expertise ;
- l'expérience professionnelle ;
- la capacité d'encadrement.

Ces primes ont représenté près de 3,46 M€ en 2014. Elles sont effectivement modulées (le rapport 60 % / 40 % étant respecté).

<sup>12</sup> Effectif mentionné du 0 multiplié par les augmentations catégorielles.

<sup>13</sup> Le II de la délibération prévoit en préambule que le régime indemnitaire est applicable aux fonctionnaires (titulaires et stagiaires) ainsi qu'aux agents contractuels.

#### 5.4. Les changements d'échelon

Tous les agents titulaires de la collectivité bénéficient d'un avancement d'échelon selon la durée minimale, ainsi que les agents non titulaires dont l'évolution de rémunération est calée sur celle d'un fonctionnaire de grade équivalent. Annuellement, environ 500 agents ont bénéficié d'un changement d'échelon, soit de 36 à 40 % de l'effectif permanent.

Le conseil départemental de l'Aveyron, comme de nombreuses autres collectivités, a ainsi fait une interprétation favorable aux agents de l'article 78 de la loi précitée du 26 janvier 1984, qui dispose que « l'avancement d'échelon (...) est fonction à la fois de l'ancienneté et de la valeur professionnelle (...). L'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale peut être accordé au fonctionnaire dont la valeur professionnelle le justifie ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier et la modification de l'article 78 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 par la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015, l'avancement à l'échelon minimal est supprimé. Une dérogation peut s'envisager pour tenir compte de la valeur professionnelle seulement si « les statuts particuliers le prévoient et selon des modalités de contingentement définies par décret en Conseil d'État ».

Ce mode de gestion a eu pour effet d'accélérer d'environ 3 ans et 4 mois le déroulement de carrière d'un agent administratif ou technique de 2<sup>ème</sup> classe sur l'ensemble de sa carrière (8 ans sur l'ensemble de la carrière d'adjoint). Le dernier échelon du grade est atteint en 18 ans et 8 mois, contre 22 ans, si cet agent ne bénéficiait d'aucune réduction d'ancienneté. L'écart varie jusqu'à 6 ans pour les grades du corps des attachés ainsi que pour les grades du corps des ingénieurs, jusqu'à 5 ans et 6 mois pour les grades du corps des administrateurs et de 4 à 5 ans pour les grades du corps des rédacteurs.

Cette pratique porteuse de risques juridiques au regard de la jurisprudence du Conseil d'État (CE, 31 juillet 1992, *Commune de Saint-Gratien*, requête n° 119431), est également coûteuse financièrement.

Ces changements d'échelon ont induit ainsi une augmentation de la masse salariale pour l'année suivante de 0,5 M€ à 0,7 M€ (impact des changements d'échelon de l'année précédente ajoutés au coût des changements d'échelon de l'année en cours).

**tableau 40 : Surcoûts liés à l'avancement à l'échelon minimal**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total période
Points d'indice supplémentaires	6 665	7 992	7 131	8 847	6 934		
Surcoût sur l'année	166 458	256 868	180 241	214 022	163 124		
Taux de cotisation patronale	46,5 %	46,5 %	46,4 %	48,0 %	49,4 %		
Cotisation patronale	77 403	119 444	83 632	102 623	80 502		
<b>Total</b>	<b>243 861</b>	<b>376 311</b>	<b>263 873</b>	<b>316 645</b>	<b>243 626</b>		<b>1 200 456</b>
<b>Impact des changements de l'année N pour N+1 (rémunération et cotisations patronales)</b>		<b>542 500</b>	<b>650 068</b>	<b>570 568</b>	<b>734 114</b>	<b>575 375</b>	<b>3 072 626</b>
<b>Impact total</b>		<b>918 812</b>	<b>913 941</b>	<b>887 214</b>	<b>977 740</b>	<b>575 375</b>	<b>4 273 082</b>
<b>Nb changement d'échelon</b>	<b>503</b>	<b>534</b>	<b>512</b>	<b>580</b>	<b>539</b>		

Source : paye Xemelios

Valeur du point d'indice 4,63 €

À titre d'illustration, le tableau 41 révèle que par rapport à un avancement à la durée maximum, un avancement à la durée minimum procurait à son bénéficiaire, attaché territorial, à la date d'obtention de l'échelon terminal du grade, une accélération de carrière de six années ainsi qu'un gain supplémentaire de 61 562 €, équivalent à 21 mois de traitement, soit 8,44 % de la

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

rémunération totale perçue par un collègue attaché territorial au cours des 27 années nécessaires à son avancement à la durée maximum.

**tableau 41 : Illustration des surcoûts liés à l'avancement à l'échelon minimal**

	Accélération	Surcoût	%	Mois de salaire
Attaché	6 ans	61 562 €	8,44 %	21
Ingénieur	6 ans	41 686 €	5,35 %	14,6
Rédacteur	4 ans	15 065 €	2,49 %	7
Technicien	4 ans	14 955 €	2,4 %	6,8
Adjoint	8 ans	19 433 €	3,6 %	11,8

Source : Cour des comptes

Le conseil départemental prend acte des observations de la chambre et s'engage à se conformer aux nouvelles dispositions législatives en la matière en prenant en compte les modifications réglementaires qui interviendront en ce sens pour chaque statut particulier.

### 5.5. Le remboursement des mises à disposition

L'article 61-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984<sup>14</sup> portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que la mise à disposition de personnel par une collectivité est admise dès lors qu'elle s'effectue au profit :

- de collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- de l'État et de ses établissements publics ;
- d'un établissement public de santé (article 2 de la loi n° 86-33 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière) ;
- d'organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs, pour l'exercice des seules missions de service public confiées à ces organismes ;
- du conseil supérieur de la fonction publique territoriale, pour l'exercice de ses missions ;
- d'organisations internationales intergouvernementales ;
- d'un État étranger, auprès de l'administration d'une collectivité publique ou d'un organisme public relevant de cet État ou auprès d'un État fédéré sous certaines conditions.

Ce même article prévoit que la mise à disposition, hors rares exceptions, doit donner lieu à remboursement.

En 2014, 29 personnes étaient mises à disposition (dont 3 mises à disposition de l'État), à temps plein ou à temps partiel. Deux faisaient l'objet d'un remboursement intégral. Plusieurs personnes travaillant pour la maison départementale des personnes handicapées, des syndicats mixtes, l'ARS ou la paierie départementale étaient mises à disposition gratuitement, dérogations autorisées par l'article 61-1 de la loi n° 84-33. En se basant sur le coût moyen, les mises à disposition représentent une charge non négligeable de 1,1 M€ pour 27 agents en 2014.

<sup>14</sup> Le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux apporte des précisions quant à lui sur diverses règles de gestion (congé, accident...) régissant la mise à disposition.

La collectivité a indiqué qu'au fur et à mesure des départs en retraite, ces mises à disposition ne sont plus renouvelées.

## **5.6. L'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI)**

### **5.6.1. Évolution et répartition par service**

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 39,5 % entre janvier 2010 et décembre 2014, passant de 220 agents à 307. Le nombre de points octroyés par agent est resté stable sur la période, se situant à 16,5 points en moyenne.

Les agents des collèges en 2014 représentaient 1 % des bénéficiaires, en progression de 3 % par rapport à début 2011 (50 agents bénéficiaires en 2014 contre 32 en 2011). Les services déconcentrés (entretien des routes et action sociale territoriale) ont enregistré également une augmentation de leurs bénéficiaires (respectivement 9 et 4 pour les services voiries et action sociale territoriale).

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 42 : Évolution des bénéficiaires de la NBI entre 2010 et 2014**

Service	Janv. 10*	Janv. 2011*	Déc. 2014**	Évolution
Cité scolaire Jean Jaurès / collèges	32	32	50	18
Subdivisions (entretien des routes)	38	41	50	12
TAS (action sociale territoriale)	42	76	80	38
Affaires administ financières		5	7	7
Amngt dvlp territoire	2	2	2	0
Cabinet	2	1	1	- 1
Communication et documentation	1	1	1	0
Coopération décentralisée		1	1	1
Cult vie asso musees	6	8	7	1
Dir affaires financières	4	4	4	0
Dir archives départementales	2	2	2	0
Dir patrimoine dep collèges	5	6	7	2
Dir ressources humaines	7	7	5	- 2
Dir routes & grands travaux	9	9	6	- 3
Dir services administratifs	5	6	6	1
Dir territoire action sociale	4	3	3	- 1
Direction générale	1	2	2	1
Dvlp touristique	1	1	1	0
Emploi et insertion/ens sup (2010)	3	4	4	1
Enfance et famille	6	4	4	- 2
Foyer dptl enfance		16	17	17
Informatique multimédia démat	2	2	2	0
Jeune sport APN	2	2	2	0
Maison dép personne handicapée	1	2	2	1
Médiathèque / bibliothèque départementale	16	17	19	3
Pers âgées et handicapées	4	3	4	0
Pole ad general ress services	1	1	1	0
Pole gd trav routes patr trans	1	1	1	0
Pole solidarité départementale		1	1	1
Politiques territoriales	5	4	3	- 2
Prévention santé	7	7	1	- 6
Sec assemblée commissions	4	3	3	- 1
Serv évaluation prospectives	1	1	1	0
Service affaires juridiques	1	1	1	0
Serv des transports	2	2	2	0
Act éco emploi	2	1		- 2
Environnement	1	1		- 1
Conservatoire rayon dptal 12			2	2
Parc			2	2
<b>Total</b>	<b>220</b>	<b>280</b>	<b>307</b>	<b>87</b>

Sources : \*Données Xemelios, \*\*Données conseil départemental de l'Aveyron

### 5.6.2. Coût annuel

Le coût annuel brut est de 416 k€ en 2014. Il a augmenté en moyenne de 6,4 % pour la période sous revue.

**tableau 43 : Coût annuel**

en €	2010	2011	2012	2013	2014	Δ 2010/2014	Évolution moyenne
Nb de points NBI payés sur l'année	47 727	52 564	52 467	55 881	60 287	26,3 %	6,0 %
Coût annuel brut (a)	220 429	243 365	242 919	258 728	279 130	26,6 %	6,1 %
Cotisation patronale (b) 15	103 602	113 165	112 957	123 025	136 634	31,9 %	7,2 %
<b>Coût total (a) + (b)</b>	<b>324 031</b>	<b>356 530</b>	<b>355 877</b>	<b>381 753</b>	<b>415 764</b>	<b>28,3 %</b>	<b>6,4 %</b>
Nb points octroyés en moyenne	17,1	16,8	16,4	16,9	16,5		

Source : Fichiers Xemelios : Budget principal et annexe

### 5.6.3. Pratique du département

En décembre 2014, 81 agents bénéficiaient d'une NBI de 25 points et 70 d'une NBI de 15, au titre de l'encadrement d'équipe, soit près de 11,3 % de l'effectif permanent (1 341 titulaires et stagiaires en décembre 2014).

Sur la base des organigrammes fournis par la collectivité, la chambre a relevé quelques anomalies :

- le motif officiel d'octroi de la NBI relevait toujours de la fonction 10 (encadrement d'un service d'au moins 20 agents), alors que dans les faits certains la perçoivent au titre des fonctions 3, 11 ou 12 (adjoint à un conseiller, encadrement de marchés publics, détachement sur un emploi fonctionnel) ;

- certains bénéficiaires de la NBI de 25 et de 15 points, au titre de l'encadrement d'un service, sont en fait adjoints au chef de service, sans encadrement propre d'une équipe. Or les chefs de service perçoivent eux même la NBI au titre de l'encadrement et ont ainsi été identifiés comme « responsables d'un service administratif » au sens des fonctions 10 et 11, de sorte que leurs adjoints, alors même qu'ils peuvent être amenés à les remplacer, ne sauraient être regardés comme occupant cet emploi de responsable de service de manière permanente ;

- certains encadrants perçoivent une bonification de 25 points alors qu'ils n'encadrent pas un service requérant la technicité telle que précisée par la fonction 11 du décret n° 2006-779, et que leur équipe comporte moins de 20 agents, condition d'octroi prévue par la fonction 10.

Concernant l'octroi de 15 points de NBI, la chambre a relevé que des agents bénéficiaient de la bonification alors que leur équipe compte moins de cinq agents, contrairement à ce que prévoit la fonction 19.

#### 5.6.3.1. L'octroi de dix points de NBI

Les agents des collectivités peuvent percevoir dix points de NBI au titre de l'exercice de fonctions d'accueil à titre principal<sup>16</sup>, correspondant à la fonction 33 du décret n° 2006-779. Ils peuvent également percevoir dix points au titre de la fonction 13 : « secrétariat à titre exclusif et avec des obligations spéciales, notamment en matière d'horaires » de ce même décret.

Le Conseil d'État, dans son arrêt n° 284380 du 7 juin 2007, *Commune de Carrières sur Seine*, a précisé la notion d'exercice « à titre principal » : les dispositions réglementaires « doivent

<sup>15</sup> Les charges patronales ont été calculées pour chaque année en se basant sur les taux de prélèvement les plus faibles pratiqués sur une année, s'il a été constaté une évolution d'un taux.

<sup>16</sup> Agents administratifs des services RH, secrétariat de direction des ressources techniques, urbanisme administration et gestion, entretien des terrains de sport ou le gardiennage, sécurité et réglementation / administration.

être interprétées comme réservant ce droit aux agents dont l'emploi implique qu'ils consacrent plus de la moitié de leur temps de travail total à des fonctions d'accueil du public ; que, pour l'application de cette règle, il convient de prendre en compte les heures d'ouverture au public du service, si l'agent y est affecté dans des fonctions d'accueil du public, ainsi que, le cas échéant, le temps passé par l'agent au contact du public en dehors de ces périodes, notamment à l'occasion de rendez-vous avec les administrés ». Quant à la notion de public, la réponse ministérielle QE n° 53255 du 6 novembre 2000, JOAN n° 6 du 5 février 2001 indique qu'elle doit s'entendre comme l'accueil d'usagers extérieurs à la collectivité.

Ainsi, pour bénéficier de la NBI « accueil à titre principal » deux conditions doivent être réunies : activité d'accueil pendant plus de la moitié du temps de travail de l'agent, et accueil d'usagers extérieurs à la collectivité. Seuls les agents des services administratifs ouverts au public, comme par exemple le standard ou l'accueil aux bornes d'accueil visiteurs, peuvent être considérés comme effectuant une activité d'accueil des usagers pour plus de la moitié de leur temps de travail. Les services administratifs propres au fonctionnement interne de la collectivité ne sauraient être considérés, quant à eux, comme des services accueillant les usagers extérieurs à la collectivité.

Quatre anomalies ont pu être relevées, les agents n'exerçant plus des fonctions d'accueil. La collectivité devait, en mai 2015, régulariser deux situations mais maintenir la NBI pour deux autres agents au motif que le changement d'affectation leur avait été imposé, dérogeant à la réglementation.

#### **5.6.3.2. La NBI octroyée au titre d'une fonction qui n'est pas exercée**

Plusieurs agents ont perçu une NBI de 13 ou 35 points, octroyée pour une fonction qu'ils n'exercent pas. Interrogée, la collectivité a indiqué que la NBI accordée a été maintenue, dans la mesure où ces agents avaient subi des réorganisations de service.

Le département indique qu'il a régularisé les anomalies constatées dans le cadre du contrôle. Il prend acte des observations concernant l'octroi de la NBI pour les fonctions 10, 11 et 19 et s'engage à procéder à un examen d'ensemble des conditions d'application de la NBI afin de vérifier la conformité avec la réglementation en vigueur et réaliser, le cas échéant, les ajustements nécessaires.

### **Recommandation**

**4. Se conformer à la réglementation en vigueur pour l'octroi de la NBI au titre de l'encadrement d'équipe. Mise en œuvre.**

### **5.7. La prime informatique**

Cette prime a été créée par le décret n° 71-343 du 29 avril 1971, relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État et des établissements publics affectés au traitement de l'information. Elle prend spécifiquement en compte les fonctions assurées par des agents affectés régulièrement au traitement de l'information.

L'article 2 du décret prévoit son octroi aux agents exerçant dans des centres automatisés du traitement de l'information (CATI) et vise les fonctions de chef de projet informatique, d'analyste, de programmeur de système d'exploitation, de chef d'exploitation, de chef programmeur, de pupitreur, d'agent de traitement. La notion de centre de traitement doit être strictement entendue. Le Conseil d'État a par ailleurs réaffirmé dans sa décision n° 35 2028 du 10 décembre 2012 que la

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

perception de la prime informatique nécessitait de remplir les deux conditions : d'exercer dans un CATI et d'effectuer les tâches décrites à l'article 2 du décret n° 71-343 du 29 avril 1971. Les manquements suivants ont été constatés :

- 1 agent de la direction des routes et des grands travaux a perçu en 2014 une prime informatique ;

- 15 agents titulaires de la direction du système d'information perçoivent une prime informatique. Or le service système d'information ne compte que 15 agents qui sont tous chefs de projets (2 agents) ou bien chefs programmeur (12 agents). Pour qu'un service puisse être qualifié de CATI, le service doit disposer de personnels occupant des postes d'exécutant (programmeurs et agent de traitement) ainsi que d'encadrants comme par exemple un chef d'exploitation, fonction incontournable dans un CATI et dont le rôle est de diriger l'ensemble des opérations de production.

Cette prime représentait en moyenne, annuellement, 4 040 € par agent en 2014.

**tableau 44 : Coût de la prime informatique hors charges patronales**

en €	2010	2011	2012	2013	2014	Δ moyenne 2010/2014
Montant versé	34 878	53 621	73 160	70 859	75 517	
NB agent	9	9 à 16	16	16*	15	
Prime mensuelle moyenne / agent	323	357	381	389	412	6,3 %
Prime annuelle moyenne / agent	3 875	4 290	4 572	4 672	4 940	6,3 %

Source : données Xemelios, département Aveyron

\* À compter de mars 2013, 15 personnes

En réponse l'ordonnateur précise que l'agent de la direction des routes et des grands travaux assure des missions techniques d'analyse et de suivi des projets informatiques spécifiques à ce pôle.

Sur l'octroi de cette même prime aux 15 agents titulaires de la direction, il fait valoir l'obsolescence du décret de 1971 par rapport à l'évolution des technologies et le fait que les agents concernés ont passé les examens d'aptitudes professionnelles organisés par le département leur permettant de prétendre au versement de la prime.

L'arrêt du Conseil d'État précité rappelle qu'une des deux conditions pour bénéficier de la prime (l'autre étant relative aux fonctions exercées) est d'intervenir dans un CATI. Or, la jurisprudence à ce jour a pu considérer que cette qualification pouvait être retenue pour le centre automatisé de traitement de la commune d'Avignon au motif qu'il est « doté d'un parc important de matériel informatique, emploie vingt-cinq personnes dont dix programmeurs, cinq chefs d'exploitation, sept chefs de projet et un agent de traitement ; qu'il assure l'exploitation et l'adaptation de soixante-sept logiciels pour les besoins de la commune et pour d'autres entités juridiques, ainsi que la mise en réseau de trente-sept sites distincts » (arrêt de la CAA de Versailles du 30 juin 2009). Le service du conseil départemental ne compte que 19 agents et la chambre appelle en conséquence l'attention de la collectivité sur le risque juridique que son service n'ait pas la qualification de CATI en l'état de la jurisprudence, ce qui remettrait en cause le fondement des primes octroyées.

## 5.8. Temps de travail

La délibération relative à l'aménagement et la réduction du temps de travail, déposée en préfecture le 24 décembre 2001, fixe le temps de travail à 1 600 heures par an et par agent. Le temps de travail hebdomadaire est établi à 308,50 sur la base d'une durée journalière de 7h58. En

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

contrepartie, les agents bénéficient de 23 jours de repos liés à l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT), dispositions modulées selon la quotité travaillée. Sur la base d'un temps plein, un agent doit poser 12 jours appelés « jours fixes » : 1 jour ou 2 demi-journées pour chaque mois, déterminés à l'avance sur l'année.

La délibération prévoit 27 jours de congés annuels, auxquels s'ajoute le « jour du président », 1,5 jour de « congé local » et 2 jours de fractionnement au maximum, soit au total 52,5 jours de jours de congé ou RTT au maximum pour un temps de travail journalier de 7h58, hors jours de fractionnement.

Pour la mise en œuvre de la journée de solidarité, une seconde délibération a été déposée en préfecture fin 2004. Elle modifie la durée annuelle du temps de travail en l'augmentant à 1 607 heures. Dès lors, depuis 2005, pour pouvoir atteindre un temps de travail de 1 607 heures par semaine, les agents doivent travailler 201,7 jours sur une année<sup>17</sup>, arrondi à 201,5 jours par la collectivité, soit 1 heure et 43 minutes de moins par rapport à la durée légale, ce qui est négligeable.

**tableau 45 : Détail du décompte des jours travaillés**

Décompte	2015	2014	2013	2012	2011	2010	Commentaires
(1)	365	365	365	366	365	365	Jours par année
(2)	104	104	104	105	105	105	WE (samedi et dimanche)
(3)	9	10	10	8	7	7	Férié tombant en semaine du lundi au vendredi
(4)	41,5	41,5	41,5	41,5	41,5	41,5	Congés fixes 27 + 12 + 1 + 1,5, hors jours de fractionnement, qui ne doivent pas être pris en compte
(5) = (1) - (2) - (3) - (4)	210,5	209,5	209,5	211,5	211,5	211,5	Jours travaillé hors jours d'ARTT variables
= (5) - 201,5	9	8	8	10	10	10	ARTT variable pour un travail effectif de 201,5 jours

Source : Calcul CRC à partir des congés variables

La chambre relève que le conseil départemental est l'une des rares collectivités contrôlées dans l'ex-région Midi-Pyrénées à respecter le temps de travail de 1 607 heures.

## 5.9. La gestion des comptes épargne-temps (CET)

### 5.9.1. La mise en œuvre par le département

Les comptes épargne-temps sont gérés conformément aux trois délibérations suivantes :

- la délibération du 27 décembre 2004 qui a instauré la possibilité pour les agents d'ouvrir un CET et de l'alimenter par des jours de congé ou de RTT non posés dans l'année ;

- les délibérations du 29 décembre 2008 et du 30 novembre 2010 par lesquelles la collectivité a décidé de monétiser les comptes épargne-temps dans les mêmes conditions que celles prévues pour les agents de la fonction publique d'État (décrets n<sup>os</sup> 2002-634 modifié et 2010-531, arrêté du 28 août 2009).

La délibération de 2004 donnait la possibilité aux agents de la collectivité d'ouvrir un CET à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, et de l'alimenter par des reliquats de congé et de jours de RTT. Le décret n<sup>o</sup> 2004-878 prévoyait qu'au maximum 22 jours pouvaient être épargnés sur le CET, limite reprise par la délibération de 2004.

<sup>17</sup>  $1\ 607\ \text{h/an} = 96\ 420\ \text{minutes/an}$ .  $7\text{h}58/\text{j} = 478\ \text{minutes/j}$ .  $96\ 420/478 = 201,7$  jours de travail à fournir sur une année pour atteindre 1 607 heures.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

Annuellement un agent dispose de 54,5 jours de congé au maximum. Dès lors que la réglementation impose que 20 jours au moins doivent être posés, que 12 jours de RTT sont automatiquement consommés, que le jour du président et le jour et demi de congé local ne peuvent être versés au CET, et que les jours de RTT variables qui peuvent être versés au CET sont calculés, de manière à respecter la durée légale du travail, un agent, en pratique, ne peut alimenter son CET que dans les limites précisées dans le tableau 46, soit 114 jours au maximum.

**tableau 46 : Nombre de jours pouvant alimenter le CET entre 2004 et 2009**

Données en jour	2004	2005*	2006	2007	2008	2009	Total
Congés	27	27	27	27	27	27	114
Jours de fractionnement (maximum)	2	2	2	2	2	2	
RTT fixes	12	12	12	12	12	12	
RTT variable (selon le calendrier)	13	10	8	9	10	10	
Jour du président	1	1	1	1	1	1	
Congés locaux	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
<b>Total (1)</b>	<b>56,5</b>	<b>53,5</b>	<b>51,5</b>	<b>52,5</b>	<b>53,5</b>	<b>53,5</b>	
Congés à prendre (réglementation)	20	20	20	20	20	20	
RTT fixes (1 par mois)	12	12	12	12	12	12	
Jour du président	1	1	1	1	1	1	
Congés locaux	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
<b>Total à exclure du CET (2)</b>	<b>34,5</b>	<b>34,5</b>	<b>34,5</b>	<b>34,5</b>	<b>34,5</b>	<b>34,5</b>	
<b>Jours à verser au CET au maximum (1) - (2)</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	

\* Passage de la durée du temps de travail à 1 607 h/an.

La possibilité de monétiser les jours épargnés ayant été prévue par la collectivité, à compter de 2009, les agents pouvaient se faire rémunérer jusqu'à 94 jours, 20 jours devant être conservés au CET, en application de l'article 5 du décret n° 2002-634 modifié.

En application du règlement du 30 novembre 2010, en vigueur à ce jour, le nombre de jours épargnés peut désormais être supérieur à 22 jours par an. La délibération maintient l'interdiction d'alimenter le CET avec les jours de congés locaux et le jour du président, mais a ouvert la possibilité d'y verser les repos compensateurs. En revanche, les heures accumulées pour le dépassement de la durée du temps de travail journalier, mesurées par un système de contrôle automatiques ne peuvent pas donner lieu à versement sur les compte épargne-temps. Ces heures doivent être récupérées le mois suivant, dans la limite de deux heures, conformément à la délibération sur la durée du temps de travail de décembre 2001.

Entre 2010 et 2014, afin de respecter la durée annuelle de 1 607 heures travaillées, les agents ne pouvaient au maximum alimenter leur CET que pour 91 jours sur la période, hors repos compensateur.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 47 : Nombre de jours pouvant alimenter le CET par année entre 2010 et 2014**

Données en jour	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Congés	27	27	27	27	27	
Jours de fractionnement (maximum)	2	2	2	2	2	
RTT fixes	12	12	12	12	12	
RTT variables	10	10	10	8	8	
Jour du président	1	1	1	1	1	
Congés locaux	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
<b>Total (1)</b>	<b>53,5</b>	<b>53,5</b>	<b>53,5</b>	<b>51,5</b>	<b>51,5</b>	
Congés à prendre (réglementation)	20	20	20	20	20	
RTT fixes (1 par mois)	12	12	12	12	12	
Jour du président	1	1	1	1	1	
Congés locaux	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
<b>Total à exclure du CET (2)</b>	<b>34,5</b>	<b>34,5</b>	<b>34,5</b>	<b>34,5</b>	<b>34,5</b>	
<b>Jours à verser au CET au maximum (1) - (2)</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>91</b>

Source : d'après règlement du département

Fin 2010, le nombre de jours versés sur le CET ne pouvait dépasser 133 jours (114 à fin 2009 et 19 au titre de 2010), dont seulement 113 pouvant donner lieu à indemnisation conformément à l'article 4 du décret n° 2004-5878 modifié.

Le règlement en vigueur prévoit que les jours accumulés sur le CET ne peuvent dépasser 60. Toutefois, il a prévu des dispositions transitoires pour les CET comportant plus de 60 jours accumulés au 31 décembre 2009<sup>18</sup>. Ainsi le CET ne peut à nouveau être alimenté que si le solde redevient inférieur à 60 jours et prévoit la possibilité de racheter la totalité des jours excédant 20 jours.

La possibilité d'alimenter le CET au-delà du nombre de jours fixé a été offerte à un agent qui a bénéficié d'une indemnisation de 27 jours en 2012 au titre de jours épargnés en 2009 (la limite étant de 19), de 30 jours en 2013 au titre de jours épargnés en 2010 (19 au maximum), 27 jours en 2014 épargnés en 2011 (maximum 19). La possibilité de pouvoir disposer de deux années pour poser les congés ou bien les épargner ne peut expliquer complètement cette situation. Un agent ne pouvait épargner, au maximum entre 2009 et 2011, que 76 jours. Or, l'agent a pu se faire rémunérer 80 jours. Il lui a été possible également d'épargner sur son CET des journées d'ARTT fixes, en dérogation des règles applicables par la collectivité sur l'alimentation du CET. Cette alimentation par des jours d'ARTT fixes a été relevée pour d'autres agents en dérogation des dispositions de la délibération sur le temps de travail adoptée par la collectivité.

Par ailleurs, les heures de repos compensateurs n'ont pas été valorisées selon les modalités de l'arrêté du 7 février 2002, fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions s'appliquant entre 2010 et 2014 au personnel de la fonction territoriale, ne relevant pas de la filière technique. En effet, l'arrêté prévoit dans son article 2 une majoration de « 10 % pour les heures effectuées entre 18 heures et 22 heures ainsi que les samedis entre 7 heures et 22 heures ou de 25 % pour les heures effectuées entre 22 heures et 7 heures ainsi que les dimanches et jours fériés » pour les heures récupérées sous forme de repos compensateurs. La collectivité a appliqué des majorations de 1,07 (14 premières heures), 1,27 (heures suivantes), 1,78 (dimanches et jour fériés) et 2,14 (horaires de nuit) réservées aux fonctionnaire de catégorie C ou B, alors que l'agent relevait de la catégorie A. Interrogé sur cette pratique, le service des ressources humaines a précisé qu'elle était ancienne et que la collectivité n'avait pas mené de réflexion sur cette indemnisation des agents de catégorie A pour d'éventuelles

<sup>18</sup> 3<sup>e</sup> alinéa du 3-5 de la délibération du 30 novembre 2010 : la collectivité a permis aux agents titulaires d'un CET au 31/12/2009 de se faire rémunérer la totalité des jours de ce CET au-delà de 20 en 2010 ou de racheter une partie de ces jours épargnés la 1<sup>ère</sup> année et d'en racheter 15 les 2 années suivantes pour les jours épargnés au-delà de 60 jours.

interventions en dehors de leur temps de travail sur la base du régime relatif aux astreintes et aux interventions décrites par le décret précité de 2005.

La chambre recommande de revoir les modalités de rémunération des repos compensateurs pour les agents de catégorie A. Le département s'y engage.

### **Recommandation**

**5. Revoir les modalités de rémunération des repos compensateurs pour les agents de catégorie A. Mise en œuvre.**

#### **5.9.2. La comptabilisation des jours d'ARTT**

La collectivité n'a pas été en mesure de produire un état récapitulatif du nombre de jours épargnés sur CET par tous les agents de la collectivité, ni le cumul global pour l'ensemble du personnel. L'application de gestion des congés, développée par le service informatique du département, ne prévoit pas leur édition. Il est ainsi impossible d'effectuer une interrogation du système pour connaître l'historique des jours épargnés sur le CET. Les informations d'ordre individuel qui ont été fournies à la chambre ont nécessité la consultation des dossiers des agents pour retracer cet historique.

La chambre recommande au département de mettre en œuvre un outil permettant de connaître à tout moment le nombre total de jours épargnés, par agent et en cumul, afin mettre en œuvre, le cas échéant, un provisionnement si le nombre total de jours épargnés s'avère être conséquent. Les données de la paye mettent en évidence qu'entre 2010 et 2014, la collectivité a monétisé 2 950 jours pour 90 agents, pour un total de 314 830 €, soit environ 700 € en moyenne par agent et par année. Ces données ne permettent pas d'appréhender le stock de jours accumulés sur les CET ouverts.

**tableau 48 : Coût de la monétisation de jours versés au CET**

en €	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Cout salarial (hors charges patronale)	62 012,50	34 370,00	77 595,00	79 457,50	61 395,00	314 830,00
Nb agents bénéficiaires	54	17	40	41	38	
Moyenne / agent	1 148,38	2 021,76	1 939,88	1 937,99	1 615,66	

*Source : d'après paye Xemelios*

Le département s'engage à développer dans le courant de l'année 2016 un outil de suivi en temps réel des CET qui sera intégré dans l'application interne utilisée pour la gestion des congés et du temps de travail.

### **Recommandation**

**6. Mettre en œuvre un outil de suivi en temps réel des CET. Mise en œuvre.**

#### **5.10. Heures supplémentaires**

Les charges de personnel afférentes au paiement des heures supplémentaires sont orientées à la baisse sur la période tant en montant qu'en nombre d'heures payées.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 49 : Coût des heures supplémentaires**

en €	2010	2011	2012	2013	2014	Δ moyenne annuelle
Heures supplémentaires	26 042	16 582	16 920	21 623	16 456	- 10,8 %
Coût hors cotisation patronale	488 906	329 610	341 395	438 741	334 899	- 9,0 %
Évolution annuelle		- 32,6 %	3,6 %	28,5 %	- 23,7 %	

Source : paye Xemelios

La chambre a toutefois relevé que des agents relevant de la catégorie A, titulaires et contractuels, ont bénéficié d'heures supplémentaires sur la période, alors que l'article 2 du décret n° 2002-60 limite le dispositif au personnel relevant des seules catégories B et C et aux contractuels occupant un emploi relevant de ces catégories dès lors qu'ils sont visés par une délibération. Or, les délibérations de la collectivité sur ce sujet ne prévoient pas non plus le versement d'heures supplémentaires à des agents relevant de la catégorie A, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires. Pour l'un d'entre eux, le quota de 25 heures mensuelles<sup>19</sup> a même été dépassé en 2014.

**tableau 50 : Montants bruts versés sur la période aux agents de catégorie A**

Montant brut en €	2010	2011	2012	2013	2014
HS cat A	7 063,99	7 059,48	7 409,82	10 362,43	10 165,71

Source : paye « Xemelios »

La chambre a également relevé que des agents ne dépendant pas des services ayant en charge l'infrastructure routière (subdivisions et direction des routes et grands travaux), seul service dont les agents peuvent se trouver *a priori* dans une situation dérogatoire au quota de 25 heures maximum<sup>20</sup>, ont pu percevoir le paiement de plus de 25 heures supplémentaires en 2014, un agent ayant même bénéficié du paiement de 73 heures supplémentaires en un seul mois. La collectivité précise toutefois qu'il s'agit de situations de travail spécifiques.

Des agents ont perçu des heures supplémentaires pendant 10 à 12 mois et pour un volume conséquent. L'un d'entre a bénéficié depuis au moins janvier 2010 du paiement d'un volume d'heures supplémentaires constant de neuf heures mensuelles.

Par comparaison, le personnel technique des subdivisions, qui est celui ayant perçu le plus d'heures supplémentaires en moyenne par mois d'octroi, a bénéficié au plus de 37,25 heures supplémentaires en moyenne par mois mais pendant une durée de seulement quatre mois (période de viabilité hivernale).

Dès lors que le versement d'heures supplémentaires apparaît comme récurrent, la chambre estime nécessaire de revoir l'organisation du travail au sein des services mentionnés.

La chambre prend acte de l'engagement du département de revoir l'organisation du travail au sein d'un service quand le versement des heures supplémentaires est récurrent et d'exclure le paiement d'heures supplémentaires aux personnels de catégorie A.

## 5.11. L'absentéisme

### 5.11.1. L'absentéisme par service et nature d'absence

L'absentéisme pour maladie est d'environ 15 jours par agent. Les congés ordinaires de maladie représentent en moyenne 10,4 jours d'arrêt par agent, et 11 jours si l'on exclut la population

<sup>19</sup> Article 6 du décret n° 2002-60.

<sup>20</sup> Il de l'article 3 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

des assistants familiaux. Ces valeurs sont à peu près constantes sur toute la période. Toutefois les collèges affichent un nombre de jours d'arrêt pour congé de maladie ordinaire par agent allant de 47 jours à 76 jours selon les années.

**tableau 51 : Évolution des congés pour maladie**

Hors assistants familiaux	2011	2012	2013	2014	Assistants familiaux compris	2011	2012	2013	2014
<i>Effectif physique</i>	1 529	1 569	1 545	1 525	<i>Effectif physique</i>	1 752	1 788	1 756	1 753
Jours de congé de maladie ordinaire	16 763	18 596	16 567	16 610	Jours de congé de maladie ordinaire	18 141	19 510	17 659	18 082
<b>Moyenne par agent</b>	<b>11,0</b>	<b>11,9</b>	<b>10,7</b>	<b>10,9</b>	<b>Moyenne par agent</b>	<b>10,4</b>	<b>10,9</b>	<b>10,1</b>	<b>10,3</b>
Maladie longue durée	2 330	2 529	3 001	4 663	Maladie longue durée	2 330	2 529	3 001	4 663
<b>Moyenne par agent</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,9</b>	<b>3,1</b>	<b>Moyenne par agent</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>	<b>1,7</b>	<b>2,7</b>
Longue maladie	4 084	4 118	2 984	3 889	Longue maladie	4 084	4 118	2 984	3 889
<b>Moyenne par agent</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>Moyenne par agent</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>
Total absence maladie	23 177	25 243	22 552	25 162	Total absence maladie	24 555	26 157	23 644	26 634
<b>Moyenne par agent</b>	<b>15,2</b>	<b>16,1</b>	<b>14,6</b>	<b>16,5</b>	<b>Moyenne par agent</b>	<b>14,0</b>	<b>14,6</b>	<b>13,5</b>	<b>15,2</b>

Source : données établies à partir des fichiers sur l'absentéisme du département

La population des collèges est à peine plus âgée en moyenne que celles des autres services. L'âge ne suffit pas à expliquer cet absentéisme.

**tableau 52 : Âge moyen des agents des collèges**

	janv-2011	janv-2012	janv-2013	janv-2014	déc-2014
Age moyens agents des collèges	46,9	47,00	47,7	48,2	48,5

Source : calcul de CRC à partir des N°NIR

**tableau 53 : Évolution des jours de congés de maladie ordinaire (CMO) pour les agents des collèges**

	2011	2012	2013	2014
Jours de CMO	4 916	4 153	3 634	3 878
Nb agents	227	228	224	222
Jours de CMO / agents en moyenne	21,7	18,2	16,2	17,5

Source : données établies à partir des fichiers sur l'absentéisme du département

Si les absences pour maladie restent constantes sur la période, en revanche les jours d'arrêt pour accident du travail augmentent.

**tableau 54 : Évolution des arrêts pour accident de service**

Nombre de jours d'arrêts	2011	2012	2013	2014
Accidents de service et trajet	2 686	3 104	2 702	3 710
Maladies professionnelles	0	886	992	231
<b>Total</b>	<b>2 686</b>	<b>3 990</b>	<b>3 694</b>	<b>3 941</b>

Source : données département de l'Aveyron

Les agents des collèges sont les plus touchés également par les accidents de service.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

**tableau 55 : Répartition des accidents de travail (AT) par pôle**

	Pôle	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre d'AT pour 100 agents</b>	Cabinet + DG	2,53	2,56	6,58	4,48
	Pôle admin. ress. serv.	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pôle solidarités départementales	5,25	3,85	5,48	3,75
	Pôle aménag. dév. territ.	2,27	5,71	5,88	6,25
	Pôle envir. cult. vie assoc. sport jeun.	2,61	6,19	1,83	4,85
	Pôle grands trav. routes. patrim. transp.	6,70	7,27	7,24	5,96
	Collèges	8,81	11,40	7,59	8,56
	Divers (serv. associés) *	3,33	6,45	0,00	0,00
	Assist. familiaux	0,45	0,00	0,95	1,75
	<b>Total</b>	<b>31,96</b>	<b>43,44</b>	<b>35,55</b>	<b>35,61</b>

*Source : données département de l'Aveyron*

Le taux d'absentéisme, si l'on se base sur 224 jours travaillés en moyenne par an<sup>21</sup> s'établissait en 2013 à 7 %, soit un taux moyen constaté dans les grandes collectivités<sup>22</sup> cette année-là pour ces mêmes motifs. Il était cependant en augmentation en 2014.

**tableau 56 : Taux d'absentéisme**

	2011	2012	2013	2014
Taux d'absentéisme*	6,9	7,5	7,0	7,8

\* Tout personnel confondu, maladie et accident de service, base de 224 jours travaillés, calcul CRC.

Le département applique une diminution du régime indemnitaire en cas d'absence pour maladie. La prime de fonction est ainsi réduite de 1/30<sup>ème</sup> dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence, la prime de compétence étant réduite quant à elle dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire. La prime complémentaire octroyée par le département et constituant un droit acquis conformément à l'article 111 de la loi du 26 janvier précitée est également réduite, puisque liée au temps de présence effectif.

Le département est conscient de l'importance de l'absentéisme, notamment des personnels affectés dans les collèges, comme l'atteste la note du 20 avril 2015, qui énumère plusieurs mesures à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'action visant à sa réduction. Selon le service des ressources humaines, cet absentéisme peut partiellement avoir pour origine la double hiérarchie pesant sur les agents, celle des collèges et celle des départements.

Plusieurs méthodes d'évaluation peuvent être retenues pour évaluer le coût de l'absentéisme. Par souci de simplicité, et en application du principe avancé par le député J.L. Warsmann dans son rapport au titre de sa mission d'information sur l'optimisation de la dépense publique du 14 octobre 2009, selon lequel 1 % d'absentéisme coûte 1 % de la masse salariale, il est proposé de retenir l'évaluation correspondante. Les dépenses du chapitre 012 « Charges de personnel » s'élevant à 57 835 959 € en 2013 tous budgets confondus, hors assistants familiaux, le coût d'absentéisme peut être évalué à 578 359 € multiplié par 7 %, valeur du taux absentéisme, soit 4,05 M€, représentant 100 ETP. En 2014, ce coût peut être estimé à 4,69 M€, et correspondrait à 112 ETP.

<sup>21</sup> Cette base qui sert de référence pour le calcul de l'absentéisme en général avantage la collectivité, ses agents travaillant 201,5 jours par an en réalité.

<sup>22</sup> La gazette des communes, article publié le 05/05/2015 « Absentéisme dans la fonction publique : des chiffres et des êtres ».

### 5.11.2. L'impact du jour de carence

Le jour de carence pour maladie des agents publics, instauré par la loi de finances pour 2012, et supprimé par l'article 126 de la loi du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, a été mis à l'œuvre en 2012 par le département.

L'abrogation du jour de carence, assortie d'un renforcement du contrôle des arrêts maladie dans la fonction publique, figure à l'article 67 du projet de loi de finances pour 2014. Elle est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Dans l'exposé des motifs du projet, le gouvernement a rappelé que l'instauration du délai de carence n'a pas eu les effets escomptés et n'a pas permis de réduire significativement l'absentéisme dans la fonction publique : la proportion d'agents en arrêt de courte durée est passée de 1,2 % à 1 % dans la fonction publique d'État, de 0,8 % à 0,7 % dans la fonction publique hospitalière et est restée égale, à 1,1 %, dans la fonction publique territoriale.

Le bilan des arrêts de travail pour maladie ordinaire des agents permanents de la collectivité (les arrêts liés à des affections de longue durée et les arrêts faisant suite à un accident de travail n'étant pas impactés par le jour de carence) montre qu'à compter de 2012, les arrêts de courte durée (moins de cinq jours) ont nettement baissé et que cette tendance s'est confirmée en 2013.

Le pourcentage d'agents ayant posé un arrêt de moins de cinq jours pour maladie ordinaire est passé de 45 % en 2011, à 29 % en 2012 et 23 % en 2013. En 2014, il était en légère augmentation et s'élevait à 24 %. Concomitamment, le nombre d'arrêts pour maladie ordinaire a diminué entre 2011 et 2013, passant de 1 636 à 1 417 en 2012 et 1 245 en 2013. En revanche, le nombre de jours de maladie ordinaire ayant augmenté entre 2011 et 2012 pour se stabiliser en 2013 et 2014 à la valeur de 2011 et, l'effectif étant par ailleurs resté stable, il semblerait que le jour de carence, s'il a eu un effet favorable sur le nombre d'arrêts pour maladie ordinaire de courte durée (moins de cinq jours), aurait entraîné un allongement pour les arrêts de maladie ordinaire de durée plus importante.

Le département fait valoir en réponse qu'il a mis en place des plans d'action pour accompagner les personnels des collèges (formation, audit, accompagnement technique, coordonnateur d'activité). Il précise que la lutte contre l'absentéisme est un élément important de la politique « ressources humaines de la collectivité ». Il indique avoir développé et continuer de mettre en place des mesures en ce sens :

- prise en compte modulée de l'absentéisme dans le régime indemnitaire ;
- développement d'une politique de prévention intégrant les risques psychosociaux (cotation dans le document unique, formation des préventeurs et de tout l'encadrement à l'identification des RPS, charte de souffrance au travail) ;
- prise en compte des problématiques d'absentéisme dans le plan annuel de prévention (notamment pour prévenir les coûts liés aux accidents de travail et mise en place de démarche PRAP) ;
- commissions d'aménagement et de reclassement pour favoriser le maintien dans l'emploi et adapter les postes de travail ;
- mise en place de dispositifs d'accompagnements sociaux et psychologiques.

## **5.12. Véhicules de service**

### **5.12.1. Le cadre applicable**

Si l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale fixe des règles relatives à l'attribution des véhicules de fonction, il n'existe cependant pas de texte spécifique aux collectivités territoriales concernant les véhicules dits de service.

Le ministère de la fonction publique a déjà indiqué, en réponse à une question parlementaire (QE n°47775, 7 avril 1997, JOAN, p. 1799) que, « pour les besoins du service, les agents peuvent utiliser les véhicules du parc automobile de leur collectivité (...). En revanche, l'attribution des véhicules pouvant être utilisés à des fins personnelles n'est prévue par aucun texte et est donc irrégulière ».

Ainsi, il est d'usage de se reporter aux textes applicables aux agents de l'État. En l'espèce, la circulaire du 2 juillet 2010 invite à limiter l'usage des véhicules administratifs aux strictes nécessités du service et recommande un encadrement strict des exceptions à ce principe. Cette circulaire expose deux types d'exception :

« - les chefs de service pourront autoriser de façon régulière un agent public à utiliser un véhicule administratif pour effectuer le trajet entre son domicile et son lieu de travail. Cette autorisation devra faire l'objet d'une décision expresse. Le fonctionnaire devra au préalable contracter une assurance couvrant les risques liés au stationnement du véhicule sur la voie publique, comme cela est déjà pratiqué au ministère de la défense. Les chefs de service pourront également autoriser un fonctionnaire à utiliser un véhicule administratif pour le trajet entre le domicile et le lieu de travail dans une circonstance ponctuelle (astreinte de durée limitée, obligation professionnelle en dehors des heures habituelles de travail...). En ce cas, la souscription d'une assurance couvrant les risques liés au stationnement du véhicule sur la voie publique ne sera pas requise ;

- à titre exceptionnel, certains agents publics pourront être autorisés à utiliser un véhicule administratif à des fins personnelles, aussi bien pour le service que pour les déplacements privés. Dans ce cas, ils devront souscrire les assurances nécessaires à la couverture de tous les risques liés à l'utilisation privée. Par ailleurs, ils seront assujettis aux contributions fiscales et sociales dans les conditions de droit commun, rappelées à l'annexe 1.4. La liste des bénéficiaires sera établie chaque année par le secrétaire général du ministère concerné et transmise à la mission d'appui interministérielle évoquée ci-après, ainsi qu'aux services fiscaux et aux URSSAF ».

Par ailleurs, si par référence à la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, le conseil départemental « peut mettre un véhicule à disposition (...) des agents du département », cette possibilité n'est admise que si « leurs fonctions le justifie ».

Quel que soit le mode de dérogation accordée, l'utilisation d'un véhicule même dit « de service » pour des déplacements personnels constitue un avantage matériel assimilable à un complément de rémunération, soumis à imposition. L'article 3 de l'arrêté du 10 décembre 2002 dispose en effet que « lorsque l'employeur met à la disposition permanente du travailleur salarié ou assimilé un véhicule, l'avantage en nature constitué par l'utilisation privée du véhicule est évalué, sur option de l'employeur, sur la base des dépenses réellement engagées ou sur la base d'un forfait annuel estimé en pourcentage du coût d'achat du véhicule ou du coût global annuel comprenant la location, l'entretien et l'assurance du véhicule en location ou en location avec option d'achat, toutes taxes comprises ».

Cet article n'effectue pas de distinction entre véhicule de service et ou de fonction. L'avantage se mesure par l'usage privé pouvant être fait d'un véhicule mis à disposition par

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

l'employeur. Le remisage à domicile d'un véhicule de service constitue par exemple un avantage en nature dès lors que le trajet domicile / lieu de travail relève d'une utilisation privée. L'article 3 prévoit ainsi que cet avantage doit être chiffré et déclaré en tant que rémunération complémentaire. L'estimation peut être forfaitaire ou bien se baser sur les dépenses réellement engagées.

Selon l'URSSAF, l'avantage en nature consiste « dans la fourniture ou la mise à disposition d'un bien ou service, permettant au salarié de faire l'économie de frais qu'il aurait dû normalement supporter. Il doit être soumis à cotisations ». L'avantage en nature est soumis à cotisation patronale, comme toute rémunération, et doit donc faire l'objet d'une déclaration aux services de l'URSSAF.

Cet avantage en nature doit également être déclaré aux services fiscaux par les bénéficiaires.

### 5.12.2. Les règles posées par le conseil départemental de l'Aveyron

Selon les documents remis par la collectivité, le conseil départemental de l'Aveyron disposait, en 2014, d'un parc de 206 véhicules légers et 116 véhicules utilitaires légers<sup>23</sup>. 127 véhicules faisaient l'objet d'un remisage à domicile, pour les équipes techniques, soit près de 40 % de la flotte (hors véhicule de fonction, au nombre de 5).

La gestion et le suivi du remisage à domicile sont assurés par le directeur adjoint chargé du pôle grands travaux, routes, patrimoine départemental et transport. Les documents transmis à la chambre n'ont pas permis d'établir la liste des personnes bénéficiant du remisage à domicile, seul le service d'appartenance de l'agent étant indiqué. Le service des ressources humaines ne dispose pas non plus de cette information.

Le service du patrimoine est en mesure, via l'outil « Gestcar » de fournir, par véhicule, le coût annuel, tant en carburant qu'en réparation, ainsi que le nombre de kilomètres parcourus. En 2014 les véhicules légers ont parcouru 16 000 km par véhicule. Le coût du carburant était de 231 410,70 €, soit une consommation annuelle moyenne de 1 123 € par véhicule, et les frais d'entretien de 200 780,50 €, soit 874 € en moyenne par véhicule, hors frais autoroutiers. Les véhicules utilitaires légers, au nombre de 116 en 2014, ont parcouru en moyenne 17 103,5 km, pour une dépense de carburant de 180 862,90 €, soit 1 559,10 € en moyenne par véhicule, et de 192 492,20 € en entretien, soit 1 659,50 € en moyenne par véhicule. Le coût du carburant des véhicules remisés à domicile peut être estimé à environ 170 k€ (40 % de la flotte de véhicules légers) entre 2012 et 2014.

**tableau 57 : Dépenses de carburant**

en €		2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses de carburant	BP	1 215 399	1 557 190	1 577 383	1 629 418	1 411 422
Dépenses de carburant	BA	3 258	5 098	9 369	10 337	8 972
Total (1)		1 218 657	1 562 289	1 586 752	1 639 755	1 420 394
VL et VUL carburant (2)				463 200	435 799	412 274
(2) / (1)				29,2 %	26,6 %	29,0 %
40 % (2) / (1) en €				185 280	174 320	164 910

Source : comptes administratifs et suivi « Gestcar ».

Le département a établi un règlement intérieur sur l'utilisation des véhicules de service. Il précise qu'il est du ressort de chaque direction de se doter de cartes permettant de circuler

<sup>23</sup> Auxquels s'ajoutent 125 véhicules utilitaires d'exploitation et 16 autres véhicules utilitaires, ainsi que 72 engins spécialisés.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

notamment à l'extérieur du département, le plein de carburant devant être effectué prioritairement au parc départemental de Rodez. Chaque direction doit désigner un référent chargé du suivi des dépenses des véhicules affectés à la direction et de la transmission au service du parc de tous les éléments afférents aux dépenses réalisées et ventilées par véhicule.

Le règlement prévoit le remisage à domicile de véhicules par les agents dans les cas suivants :

- lorsque la continuité du service nécessite une disponibilité permanente de l'agent et notamment en dehors des horaires de service ;
- lorsque les missions comportent des contraintes ou une amplitude horaire particulière ;
- lorsque les missions de l'agent comportent des déplacements réguliers (plus de 8 000 km par an) ;
- lorsque l'agent occupe des fonctions l'amenant à représenter ponctuellement ou régulièrement le département notamment lors de manifestations en dehors des horaires normaux de services ;
- lorsque le remisage permet d'optimiser le déplacement tant en temps qu'en distance parcourue voire en sécurité pour une mission particulière.

Le remisage à domicile peut être accordé de manière occasionnelle, temporaire ou permanente par le directeur général des services ou bien par les directeurs généraux adjoints. Selon la note de service du 4 avril 2011, le remisage à domicile permanent est réservé aux équipes techniques. Or, l'analyse des documents fournis montre que d'autres services bénéficient de cette possibilité : Service 4-environnement, 2-Sc...).

Si les agents bénéficiant d'un remisage à domicile sont signataires d'une charte, pour autant le kilométrage quotidien domicile / travail n'est pas précisé. En conséquence, les services sont dans l'incapacité d'estimer le pourcentage de l'utilisation pour usage personnel du véhicule. Le service des ressources humaines n'est pas, quant à lui, en mesure d'effectuer de déclarations auprès de l'URSSAF sur l'usage personnel qui est fait des véhicules de service. Les agents ne déclarent pas non plus aux services fiscaux l'avantage en nature qui résulte de cette utilisation personnelle de véhicule.

La chambre recommande à la collectivité de clarifier l'usage des véhicules par une délibération qui distinguerait ceux de fonction (pour le DGS et les DGA, cf. article 21 de loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990) et les véhicules de service pouvant être utilisés à usage privé et d'en tirer toutes les conséquences fiscales et sociales.

### **Recommandation**

**7. Délibérer sur les conditions d'usage des véhicules de service. *Non mise en œuvre.***

## 6. LES RELATIONS DU DÉPARTEMENT AVEC LA MISSION DÉPARTEMENTALE DE LA CULTURE

Le département accorde annuellement une subvention à l'association « Mission Départementale de la Culture – MDC ». Créée par le conseil général en 1990, elle a pour vocation, selon ses statuts, de « promouvoir le développement culturel et départemental de l'Aveyron dans tous les domaines de l'art et du patrimoine, de même que dans les secteurs qui ont avec ces domaines des relations interactives, tels que le tourisme<sup>24</sup> et l'environnement ». Par ailleurs, le département met gratuitement à sa disposition des locaux et du matériel bureautique, l'association remboursant les seules charges, payées par le département, au prorata de la surface occupée.

### 6.1. Une association intégrée à l'activité culturelle du conseil départemental

L'association gère également un centre de documentation qu'elle met gratuitement à disposition de tous les publics dans les différents domaines de l'art, de la culture et de la gestion administrative et financière des entreprises culturelles. Ce centre est ouvert trois après-midis par semaine de 14h à 17h30 et une personne y est affectée. Il est situé dans les locaux de la mission départementale de la culture, à proximité de la médiathèque départementale qui propose un service de réservation d'ouvrage à destination d'un réseau maillé de bibliothèques sur tout le département<sup>25</sup>.

L'association comprend par ailleurs une direction des affaires culturelles et de la vie associative, du patrimoine et des musées soit, selon l'annuaire du 27 avril 2015, 19 personnes. La MDC employait quant à elle 20 salariés permanents en 2014, dont 4 à temps partiel.

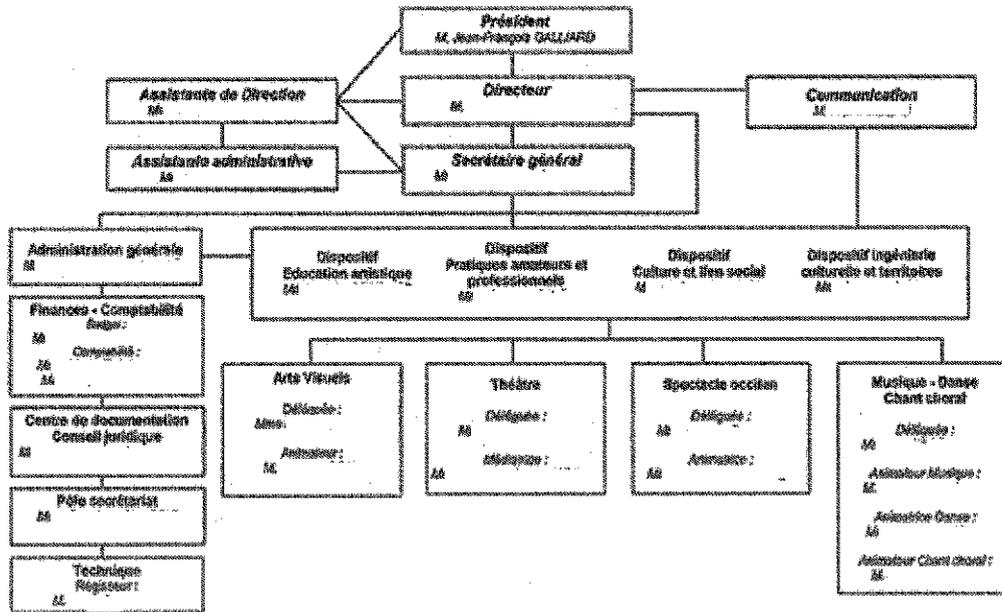
<sup>24</sup> Sur la dimension touristique et l'environnement le site internet de l'association signale dans ses missions « Mener des réflexions et des actions conjointement avec les représentants des secteurs du tourisme, de l'environnement, du développement économique et des autres secteurs concernés ».

<sup>25</sup> Livraison à bibliothèque la plus proche par navette, 220 communes sont ainsi desservies, auxquelles s'ajoute un dépôt à la maison d'arrêt de Rodez.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

## 6.2. Organigramme de la MDC en 2015

Organigramme de la Mission Départementale de la Culture



Source : conseil départemental

Le bilan de l'activité de l'association est intégré dans celui plus complet du conseil départemental à la rubrique « pôle environnement, culture, vie associative, sport & jeunesse ». Le département ne distingue pas les activités de l'association de celle de ses propres services.

**tableau 58 : Évolution des dotations versées à la MDC**

en €	2010	2011	2012	2013	2014
Subventions versées à la MDC par le département	1 632 463 - 6 870 + 64 000 + 210 000 - 19 467 <u>1 880 126</u>	1 550 840 <u>+ 26 337</u> 1 577 177	1 442 281	1 326 898	1 217 599 + 150 000 <u>+ 150 000</u> 1 517 599
DRAC	62 000	62 000	62 000	62 000	60 000
Fonds départemental d'initiative culturelle			43 929	33 720	69 673
DDCSPP		700	800		
<b>Total Subventions (1)</b>	<b>1 942 126</b>	<b>1 639 877</b>	<b>1 549 010</b>	<b>1 422 618</b>	<b>1 647 272</b>
Produits des services	96 178	66 797	57 371	56 945	47 967
Reprises sur provisions		152 602		24 655	98 267
Cotisations				550	475
Autres produits	61 133	39 767	59 923	3 431	5 427
Indemnité de départ à la retraite		27 606			
<b>Total autres recettes (2)</b>	<b>157 311</b>	<b>286 772</b>	<b>117 294</b>	<b>85 581</b>	<b>152 136</b>
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>2 099 437</b>	<b>1 926 649</b>	<b>1 666 304</b>	<b>1 508 199</b>	<b>1 799 408</b>
<b>Part du département dans les recettes</b>	<b>89,6 %</b>	<b>81,9 %</b>	<b>86,6 %</b>	<b>88,0 %</b>	<b>84,3 %</b>
Charges salariales	1 235 880	1 212 827	1 277 148	1 231 836	1 591 282
<i>Dont salaires et traitements</i>				754 173	969 352
Salariés (dont 4 à temps partiel sur toute la période)	22	21	21	21	20
Intermittents	21	28	11	7	0
Résultat de l'exercice	26 809	- 14 035	- 605	- 20 896	- 81 391

Source : rapports d'activité et rapports CAC et grands livres

### 6.3. Une situation financière dégradée depuis 2010

La situation financière de l'association s'est dégradée depuis 2010, et de manière accélérée en 2014. Selon le rapport des commissaires aux comptes, les fonds propres ont diminué de 86 000 € entre 2013 et 2014, et dans le même temps les dettes fournisseurs à court terme ont augmenté de 140 000 €.

En 2014, le conseil départemental a attribué une subvention de 1 217 599 € à l'appui d'une convention d'objectifs du 18 avril, compte tenu des nouvelles orientations nécessitant des modifications de poste et la nomination d'un nouveau directeur. Suite à un premier avenant, une dotation complémentaire de 150 000 € approuvée par la commission permanente du 25 juillet 2014 a été votée pour prendre en compte l'évolution fonctionnelle de l'association. Un deuxième avenant, prévoyant l'attribution à la MDC d'une subvention complémentaire de 150 000 € pour assurer « la prise en charge des départs à la retraite de l'équipe de direction<sup>26</sup> », a été approuvé par la commission permanente du 27 octobre 2014.

Il conviendra d'ajuster le montant de la subvention à celui du fonds de roulement.

### 6.4. Des solutions onéreuses pour rémunérer les dirigeants de l'association

Au 1<sup>er</sup> septembre 2014 un nouveau directeur, anciennement directeur de la communication du conseil départemental (contractuel ayant bénéficié du dispositif de dé-

<sup>26</sup> Ils ont concerné la directrice de la MDC et son adjointe.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

précarisation prévu par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012<sup>27</sup>) a été nommé à la tête de l'association. Il a été détaché auprès de l'association par le département, en application du 6° de l'article 2 du décret n° 86-68 du 13 janvier 1986<sup>28</sup>. Il a perçu une rémunération de 27 850 € nets pour quatre mois en 2014 (rapport des commissaires aux comptes), contre une rémunération de 14 805 € pour quatre mois également perçue au conseil départemental, soit une augmentation de 86 % du salaire mensuel. La chambre relève que le département n'a pas opté pour une mise à disposition de l'agent, attaché territorial, comme l'autorise l'article 61-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale<sup>29</sup> : I.- La mise à disposition est possible auprès : (...) - des organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs, pour l'exercice des seules missions de service public confiées à ces organismes ». Cette solution aurait été moins onéreuse. En compensation de cette mise à disposition, la collectivité pouvait réduire utilement le montant de la subvention versée à hauteur de la rémunération de l'agent.

Le département expose que le dispositif du détachement a été retenu afin de permettre à la mission départementale de la culture de gérer le contrat et la rémunération de l'agent concerné en tenant compte des responsabilités de direction confiées qui sont d'un niveau supérieur à celles qu'il occupait auparavant au sein des services du département.

L'ancienne directrice était également fonctionnaire au conseil départemental, mise à disposition de l'association depuis 1990, jusqu'en 2005. Cette même année, elle a été recrutée comme directrice contractuelle de la MDC, après avoir sollicité une mise à disposition pour convenance personnelle auprès du département, comme le mentionne un contrat de travail. Le salaire négocié sur la base de la convention collective nationale de l'animation s'élevait à 6 069,58 €/mois sur 13 mois soit 78 905 € bruts, auxquels s'ajoutaient un véhicule et un logement de fonction. Le poste occupé correspondait à celui de directeur général du groupe 9, indice 500, soit la position d'encadrement la plus élevée prévue par l'annexe I.- classifications et salaires, avenant n° 46 du 2 juillet 1998 de la convention<sup>30</sup>. La directrice n'est restée en fonction qu'en 2014, date de son départ en retraite.

En agissant de la sorte, la collectivité a pu contourner les textes régissant l'octroi des avantages en nature<sup>31</sup>.

Dans le cadre de la cessation de ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2014, le conseil départemental a en effet décidé de lui octroyer, ainsi qu'à son adjointe, une prime de départ en retraite d'un montant total de 150 000 €. Il n'a pas été possible de déterminer le montant respectif perçu par chacune d'elles, aucun document fourni par le conseil départemental n'en faisant état. Il

<sup>27</sup> Relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, dite loi Sauvadet.

<sup>28</sup> Décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration : « Le détachement d'un fonctionnaire ne peut avoir lieu que dans l'un des cas suivants (...) article 2 6° Détachement auprès d'un organisme privé ou d'une association dont les activités favorisent ou complètent l'action d'une collectivité publique, sous réserve de l'approbation préalable, par la collectivité ou l'établissement dont relève l'agent, du projet de contrat et de ses avenants éventuels ».

<sup>29</sup> « I. La mise à disposition est possible auprès : (...) - des organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs, pour l'exercice des seules missions de service public confiées à ces organismes. »

<sup>30</sup> Version 3.0 - du 2 mars 2005 au 18 mai 2009.

<sup>31</sup> L'article 21 de la loi n° 90-1067 relative à la fonction publique territoriale indiquait, dans sa version applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2005, date de signature du contrat entre la directrice et l'association, que ces avantages ne pouvaient être attribués qu'aux agents « occupant l'un des emplois fonctionnels d'un département ou d'une région ou de directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants ou de directeur général d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, ainsi que de directeur général adjoint des services d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants. Dans les mêmes conditions, un logement et un véhicule de fonction peuvent être attribués par nécessité absolue de service à un seul emploi de collaborateur de cabinet du président de conseil général ou régional, d'un maire ou d'un président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants ».

apparaît cependant, d'après le rapport des commissaires aux comptes de 2014, que les salaires de l'association ont bien augmenté de 215 000 €, alors que dans le même temps celle-ci comptait un agent de moins. Il apparaît dès lors que la subvention de 150 000 € a très certainement été versée, au moins pour partie, à titre de dédommagement, les comptes des commissaires aux comptes mentionnant un montant de 70 672 € versé au titre « d'indemnités, avantages, divers » pour 2014, alors que sur cette même ligne comptable ne figure qu'un montant de 69,18 € pour l'année 2013.

La chambre relève qu'ainsi, la collectivité a pu verser à un salarié de l'association des indemnités qu'elle n'aurait pu en aucune manière lui verser s'il était resté fonctionnaire en poste, la législation ne prévoyant pas l'octroi d'indemnités de départ en retraite pour les fonctionnaires.

### **6.5. Une relation collectivité-association qui n'est pas dépourvue de risques juridiques**

En conclusion, la chambre souligne plusieurs types de risques associés à la relation qu'entretient la collectivité avec la MDC :

- il ne faut pas exclure que certaines conventions qui comportent des actions, notamment l'animation de « lieux tels que la galerie sainte Catherine et l'espace Foch » à Rodez, soient requalifiées par le juge administratif en prestations de services, soumises au code des marchés publics. L'une des conséquences pour la collectivité serait de prévoir une mise en concurrence, ce qui n'est pas aujourd'hui le cas ;

- il appartient à la collectivité de veiller à ce que ses élus qui occupent en outre des fonctions de dirigeant de l'association ne prennent pas part aux votes des délibérations relatives à cette même association, afin d'éviter tout risque de prise illégale d'intérêt. La chambre note ainsi que lors du vote de la délibération le 31 octobre 2014 octroyant 150 000 € de subvention pour la prise en charge des indemnités de départ en retraite des deux dirigeants, étaient présents le président de l'association et huit administrateurs de l'association MDC, sans qu'on sache s'ils ont pris part au vote. De la même manière, le procès-verbal de la commission permanente du 27 octobre 2014 ne précise pas si les élus, administrateurs et président de l'association ont voté ou non une subvention de fonctionnement à l'association, ni si les trois conseillers départementaux ayant reçu procuration des membres du conseil départemental par ailleurs administrateurs de la MDC ont participé au vote en tant que représentant de ces conseillers absents<sup>32</sup>.

La chambre acte que la collectivité s'attache, depuis le renouvellement de l'assemblée départementale en mars 2015 à mentionner aux procès-verbaux le nom des élus qui ne prennent pas part au vote du fait de leur mandat de représentation au sein d'une structure subventionnée par le conseil départemental.

---

<sup>32</sup> Sur les 25 conseillers départementaux présents lors de cette commission, 9 étaient ainsi des membres du conseil d'administration de la MDC, l'un d'entre eux ayant par ailleurs reçu procuration d'un autre membre de l'association.

*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*  
*Rapport d'observations définitives : Département de l'Aveyron (12)*

## GLOSSAIRE

---

A75	autoroute 75
AAH	allocation adultes handicapés
AP/CP	autorisation de programme / crédit de paiement
APA	allocation personnalisée d'autonomie
ARS	agence régionale de santé
BA	budget annexe
BP	budget primitif
CA	compte administratif
CAA	cour administrative d'appel
CAC	commissaire aux comptes
CAF	capacité d'autofinancement
CD 12	conseil départemental de l'Aveyron
CE	Conseil d'État
CRC	chambre régionale des comptes
CVAE	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DDCSPP	direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DGA	directeur général adjoint
DGF	dotation globale de fonctionnement
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DGS	directeur général des services
DM	décision modificative
DMTO	droits de mutation à titre onéreux
DRAC	direction régionale des affaires culturelles
DRFIP	direction régionale des finances publiques
EBF	excédent brut de fonctionnement
ETP	équivalent temps-plein
FAJD	fonds d'aide aux jeunes en difficulté
FSL	fonds de solidarité pour le logement
ICNE	intérêts courus non échus
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
JOAN	Journal officiel de l'Assemblée nationale
k€	kilo euros = millier d'euros
M€	million d'euros
MAD	mise à disposition
MDC	mission départementale de la culture
NBI	nouvelle bonification indiciaire
PRAP	prévention des risques liés à l'activité physique
QE	question écrite
RH	ressources humaines
RMI	revenu minimum d'insertion
RN	route nationale
RPS	risques psychosociaux
RSA	revenu de solidarité active
SDIS	service départemental d'incendie et de secours
SEM	société d'économie mixte
SM	syndicat mixte
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
VL	véhicule léger
VUL	véhicule utilitaire léger
ZAD	zone d'activité départementale

**Réponses aux observations définitives  
en application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières**

1 réponse enregistrée :

- Réponse du 6 janvier 2017 de Monsieur Jean-Claude Luche, président du département de l'Aveyron.

Article L. 243-5 du code des juridictions financières, 4<sup>ème</sup> alinéa :

*« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs ».*



RODEZ, LE - 6 JAN 2017

012 69 0949  
CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES  
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON, AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

10 JAN. 2017

COURRIER ARRIVÉ

GR/17/0019

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 9 décembre 2016, vous m'avez adressé le rapport d'observations définitives établi par la Chambre régionale des Comptes, suite au contrôle de la gestion du département de l'Aveyron au cours des exercices 2010 et suivants.

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de ce rapport. Je constate avec satisfaction qu'il n'a été relevé par la Chambre aucune irrégularité dans la gestion comptable et financière du Département et me réjouis que la Chambre ait reconnu les efforts faits par le Département pour maîtriser ses charges de gestion et résister à la crise et aux diminutions des dotations de l'Etat.

Les recommandations qui sont faites par la Chambre, n'appellent pas de commentaire de ma part, je note d'ailleurs que, pour quatre des recommandations sur les sept présentées dans le rapport, des mesures ont déjà été mises en œuvre par le Conseil départemental pour y répondre.

Je souhaite, toutefois, apporter quelques précisions par rapport à certaines remarques relatives à la gestion du personnel départemental.

Dans le cadre des mesures prises pour réduire les charges de fonctionnement et faire face à la crise, le Conseil départemental a, en janvier 2013, établi un plan de réduction des effectifs portant sur 122,5 emplois, en utilisant les non remplacements des départs à la retraite. Sur la période contrôlée, 108 emplois ont effectivement été supprimés, les autres postes identifiés le seront progressivement, au fur et à mesure des départs à la retraite.

Le rapport indique 341 départs sur la période 2010-2014, dont 212 départs à la retraite, ces derniers représentent 12,4% de l'effectif et non 2,5% comme indiqué.

Il est annoté par ailleurs que 277 recrutements ont été effectués sur la même période, soit 16 % de l'effectif et non 20% comme indiqué. Ces recrutements intègrent notamment :

- le transfert de 33 agents du Parc et des ateliers,
- la création de 24 postes de travailleurs sociaux pour la reprise en régie directe des mesures d'action éducative en milieu ouvert,
- le renforcement des effectifs du Pôle des solidarités pour faire face à l'évolution des besoins dans le secteur social,

- et des remplacements de postes vacants, dont le maintien est identifié comme nécessaire au bon fonctionnement des services.

La Chambre relève que le coût moyen par ETP est supérieur au coût moyen des collectivités contrôlées dans la région.

Cette remarque est à relativiser. D'une part, le panel des collectivités de référence n'est pas clairement identifié et ne peut être considéré comme significatif. D'autre part, comme indiqué ci-dessus, le Conseil départemental a procédé ces dernières années à des suppressions de postes, qui ont porté principalement sur les emplois de catégorie C, alors que parallèlement les recrutements effectués concernaient :

- des emplois de catégorie B dans le secteur social,
- des emplois de catégorie A et B dans la filière technique ( coût moyen plus élevé)
- et l'intégration des agents du Parc, principalement en catégorie B et C plus.

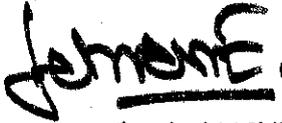
A ces mesures tendant à relever le niveau de compétence pour répondre aux besoins des services sociaux et au développement des activités d'ingénierie, est venu s'ajouter l'impact des mesures nationales de revalorisation de la catégorie B, laquelle recouvre un effectif important dans la collectivité.

Telles sont les précisions qui me paraissent utiles d'apporter en complément de votre rapport.

A l'issu de ce contrôle, je tiens à vous remercier, ainsi que vos collaborateurs pour les conseils apportés lors de l'instruction et les recommandations présentées en conclusion du rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.



Le Président,  
  
 Jean-Claude LUCHE

Sénateur de l'Aveyron

Monsieur André PEZZIARDI  
 Président de la Chambre Régionale  
 Des Comptes Languedoc-Roussillon,  
 Midi-Pyrénées  
 31 Allées Jules Guesde  
 31685 TOULOUSE CEDEX 6

**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20170313-29125-DE-1-1  
Reçu le 20/03/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 mars 2017 à 10h09 à l'Hôtel du Département.

36 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Madame Annie CAZARD à Monsieur Vincent ALAZARD, Monsieur Christophe LABORIE à Madame Annie BEL, Monsieur Alain MARC à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Sarah VIDAL à Monsieur Arnaud COMBET.

Absents excusés : Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Madame Sylvie AYOT, Madame Stéphanie BAYOL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES, Monsieur Stéphane MAZARS.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD  
Secrétaire de séance : André AT  
Rapporteur : Monsieur Christian TIEULIE

**3 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes dans le Département**

Commission de l'administration générale, des ressources  
humaines et des moyens logistiques

**CONSIDERANT** l'examen de ce rapport par la commission de l'Administration Générale, des Ressources Humaines et des Moyens Logistiques lors de sa réunion du 10 mars 2017 ;

**CONSIDERANT** que les élus ont été convoqués le 28 février 2017 pour la réunion du Conseil départemental prévue le 13 mars 2017 et que les rapports leur ont été adressés le 28 février 2017 ;

**VU** les articles L.3311-3 et D.3311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**PREND ACTE** de la communication du rapport joint en annexe portant sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes dans le Département.

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-François GALLIARD**

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

## ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION du 13 mars 2017

### COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS LOGISTIQUES

#### **OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes dans le Département**

En application des articles L3311-3 et D3311-9 du Code Général des collectivités locales, vous trouverez ci-joint les informations relatives à la politique des ressources humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes.

#### **1 - Situation au niveau des effectifs**

##### 1.1 – Personnels titulaires

Effectif de référence : 1 336 Agents répartis ainsi :

\* Femmes : 749

\* Hommes : 587

#### Répartition par filière

FILIERES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Administrative	315	36	351
Technique	141	521	662
Sociale et Médico-Sociale	272	21	293
Culturelle	21	8	29
Sportive	0	1	1
TOTAL	749	587	1336

## Répartition par catégorie

CATEGORIE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
A	144	52	196
B	302	108	410
C	303	427	730
TOTAL	749	587	1336

## Répartition par fonction d'encadrement

FONCTIONS ENCADREMENT	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Emplois Fonctionnel	2	2	4
Emplois de Direction	10	19	29
Emplois de Chef de service, chef de bureau et Adjoint	62	29	91
Emplois d'Encadrement de Proximité	5	47	52
TOTAL	79	97	176

## **Commentaires**

Les Femmes sont surreprésentées en Catégorie A et B en raison de l'organisation des services et surtout des métiers exercés dans les fonctions administratives et sociales y compris au niveau de l'encadrement.

La situation est plus équilibrée en Catégorie C compte tenu de l'importance des métiers du secteur technique routier et des collègues.

Dans la fonction d'encadrement, les Femmes sont plus fortement présentes dans les niveaux d'encadrement supérieur (emploi de direction et de Chef de Service) et beaucoup moins dans l'encadrement de proximité que l'on trouve principalement dans le secteur technique routier.

### 1.2 – Personnels non titulaires

Assistants Familiaux : 199 emplois occupés (effectif de référence 220) :

\* Femmes : 169

\* Hommes : 30

Personnels non titulaires (Contractuels temporaires ou permanents et personnels de remplacement) : 161 Agents

\* Femmes : 131

\* Hommes : 30

La surreprésentation des Femmes est liée aux métiers exercés (Assistante Familiale) et métiers du travail social et des collègues.

## **2 – Informations concernant la politique de gestion des ressources humaines**

### 2.1 – Recrutements 2016

29 Agents ont été recrutés sur des emplois permanents :

\* Femmes : 13

\* Hommes : 16

### 2.2 – Temps de travail

L'accès au travail à temps partiel est ouvert à tous les Agents de la collectivité. Le temps partiel concerne 301 Agents qui se répartissent comme suit :

\* Femmes : 276

\* Hommes : 25

### 2.3 – Promotions

Les avancements de grade et les promotions internes ont concerné 180 Agents en 2016 qui se répartissent comme suit :

\* Femmes : 102

\* Hommes : 78

### 2.4 – Formation

L'accès à la formation est géré dans le cadre du plan annuel de formation élaboré par la collectivité en tenant compte des demandes des Agents, des objectifs et priorités définis par les différents services de la collectivité.

L'accès à la formation a concerné 1 010 Agents dont 625 Femmes et 385 Hommes.

### 2.5 – Prévention des violences faites aux Agents sur leur lieu de travail et lutte contre toute forme de harcèlement

Depuis 2013, la collectivité dispose d'une charte souffrance au travail incluant des procédures de prévention et de traitement des situations de harcèlement en milieu professionnel et de procédures de prévention et de gestion des actes d'agression et de violences envers le personnel.

Ces dispositifs sont gérés par la DRH HS avec notamment l'Assistante Sociale du Personnel et, en cas de besoin, l'intervention de Psychologues de travail pour des accompagnements individuels et collectifs.

Tous les Cadres, les Conseillers et Assistants de prévention ainsi que les membres du CHS CT ont été formés aux problématiques des risques psycho-sociaux. Le document unique annualisé intègre une cotation des risques psycho-sociaux.

En 2016, un guide des bonnes pratiques pour prévenir les agressions a été finalisé et concerne principalement les Agents du secteur social. Il sera diffusé et explicité aux personnels concernés en 2017. Ce travail est complété par des contacts avec les Représentants de la Justice pour faciliter la mise en œuvre des procédures de dépôt de plainte de nos Agents.

L'encadrement a été sensibilisé sur ces problématiques de protection fonctionnelle. La procédure d'alerte et de droit de retrait a été formalisée et diffusée à l'ensemble des Agents après avoir été validée par le CHS CT.

## 2.6 – Rémunérations

Les rémunérations des Agents de la collectivité sont établies en fonction des grades détenus et des fonctions occupées dans le cadre fixé par la législation et les délibérations de la collectivité sans distinction entre les Femmes et les Hommes.

## 2.7 – Articulation vie professionnelle et vie personnelle

Au travers des différents aspects de la politique ressources humaines évoqués ci-dessus (temps partiel, de l'organisation du travail qui repose sur un système de temps de travail annualisé, horaires variables, gestion des temps de congés), les Agents de la collectivité bénéficient d'une organisation souple permettant de concilier temps de travail et temps personnel.

Cette organisation adoptée en 2001 répond aussi aux objectifs de la collectivité en termes d'ouverture des services et respecte strictement les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en ce qui concerne le temps de travail (référence aux 1 607 heures/an).

Au travers de la politique d'action sociale, la collectivité apporte des aides permettant aux Agents de mieux concilier les contraintes professionnelles et les obligations familiales (aide garde d'enfants, allocation aux parents ayant des enfants handicapés, aide aux séjours d'enfants, chèques vacances).

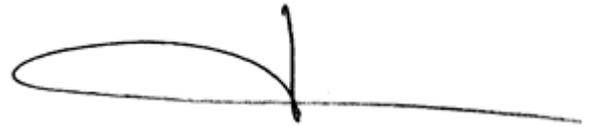
Pour 2017, la collectivité a décidé d'adhérer au CNAS ce qui va permettre d'ouvrir l'offre de prestations sociales.

✱ ✱ ✱

L'avis de la **Commission de l'Administration Générale, des Ressources Humaines et des Moyens Logistiques** sera donné en séance.

Je vous remercie de me donner acte de cette communication.

**Le Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left that extends into a long horizontal line on the right, with a vertical stroke intersecting the horizontal line near the end of the loop.

**Jean-François GALLIARD**

## EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20170313-29127-DE-1-1  
Reçu le 20/03/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 mars 2017 à 10h09 à l'Hôtel du Département.

37 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Madame Annie CAZARD à Monsieur Vincent ALAZARD, Monsieur Christophe LABORIE à Madame Annie BEL, Monsieur Alain MARC à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Sarah VIDAL à Monsieur Arnaud COMBET.

Absents excusés : Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Madame Sylvie AYOT, Madame Stéphanie BAYOL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Christian TIEULIE

### 4 - Personnel départemental

Commission de l'administration générale, des ressources  
humaines et des moyens logistiques

**CONSIDERANT** que l'examen de ce rapport par la commission de l'Administration Générale, des Ressources Humaines et des Moyens Logistiques lors de sa réunion du 10 mars 2017 ;

**CONSIDERANT** que les élus ont été convoqués le 28 février 2017 pour la réunion du Conseil départemental prévue le 13 mars 2017 et que les rapports leur ont été adressés le 28 février 2017 ;

**CONSIDERANT** la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 indiquant que le plan de formation est présenté à l'Assemblée départementale ;

**CONSIDERANT** que le plan de formation du personnel départemental retrace le bilan de la mise en œuvre du plan de formation 2016 et présente les orientations de formation pour l'année 2017 ;

**CONSIDERANT** qu'il a été examiné par le Comité de pilotage associant les Représentants du Personnel ;

**CONSIDERANT** qu'il est mis en œuvre en utilisant d'une part les ressources internes et le recours à des prestataires extérieurs, et d'autre part en partenariat avec le CNFPT qui perçoit une cotisation égale à 0,9% de la masse salariale ;

**PREND ACTE** de la communication du plan de formation du personnel départemental ci-annexé.

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-François GALLIARD**



**Pôle Administration Générale et Ressources des Services**

**Direction des Ressources Humaines,  
Hygiène et Sécurité**

**Bureau Emploi - Formation**

# **PLAN DE FORMATION 2017**

## *❧* SOMMAIRE *❧*

### I- BILAN 2016

- 1) *Formations obligatoires*
  - 1.1) *statutaires*
  - 1.2) *sécurité*
- 2) *Formations réalisées en intra*
  - 2.1) *stages intra avec CNFPT*
  - 2.2) *stages intra hors CNFPT*
    - \* *avec marché*
    - \* *en interne*
- 3) *Formations individuelles*
- 4) *Formations de préparation aux concours et examens professionnels*
- 5) *DIFP*
- 6) *Refus*
- 7) *Absences*
- 8) *Bilan financier*

### II - PERSPECTIVES 2017

- 1) *Demandes de préparation aux concours et examens professionnels*
- 2) *Besoins individuels et besoins collectifs*
- 3) *Actions de formations recensées*
  - 3.1) *pour les services hors pôles*
  - 3.2) *pour l'ensemble des services*
  - 3.3) *pour le pôle administration générale et ressources des services*
  - 3.4) *pour le pôle aménagement et développement du territoire*
  - 3.5) *pour le pôle des solidarités départementales*
  - 3.6) *pour le pôle environnement, culture, vie associative, sport*
  - 3.7) *pour le pôle grands travaux, routes, patrimoine départemental, transports*
- 4) *Formations pouvant être traitées par le CNFPT*
- 5) *Budget prévisionnel 2017*
  - 5.1) *Projet de budget « frais pédagogiques PSD »*
  - 5.2) *Projet de budget « frais pédagogiques Autres services »*

# I BILAN 2016

## 1) FORMATIONS OBLIGATOIRES

### 1.1 STATUTAIRES

Formation d'intégration organisée par le CNFPT / ENACT			
	Nombre d'agents	Durée (jours)	Nombre de jours
Catégorie A	13	10	130
Catégorie B	16	10	160
Catégorie C	12	5	60
<b>TOTAL :</b>	<b>41</b>		<b>350</b>

➤ C'est un total de **350** journées (335 en 2015), qui ont été suivies dans le cadre de la formation d'intégration.

Cela a concerné 41 agents : 13 de la catégorie A, 16 de la catégorie B et 12 de la catégorie C. Le nombre de journées a augmenté car la formation d'intégration des catégories A et B est passée de 5 jours à 10 jours.

Formations de professionnalisation			
	Nombre d'agents	Durée (jours)	Nombre de jours
De 1 <sup>er</sup> emploi Catégorie A	10	5 (maxi 10)	33
De 1 <sup>er</sup> emploi Catégorie B	32	5 (maxi 10)	98
De 1 <sup>er</sup> emploi Catégorie C	13	3 (maxi 10)	30
Tout au long de la carrière	414	2 (maxi 10)	840
<b>TOTAL :</b>	<b>469</b>		<b>1001</b>

➤ Les formations de professionnalisation représentent 1001 journées (1290 en 2015).

**Les journées sont ventilées dans les différentes formations proposées en collaboration avec le CNFPT, en intra ou individuelles.**

Formations des assistants familiaux			
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Coût
stage préparatoire à l'accueil (60h)	12	120	0
formation continue (240h)	29	244	23790
<b>TOTAL :</b>	<b>37</b>	<b>374</b>	<b>23790</b>

➤ Les formations obligatoires des assistants familiaux représentent au total 374 journées pour stagiaires pour un coût de 23790 €. En 2015, il y avait eu 354 journées de formation.

Le stage préparatoire à l'accueil est désormais assuré en interne et par le CNFPT d'où un coût 0.

Les agents recrutés en 2014 (2) en 2015 (5) et 2016 (9) ont été regroupés pour obtenir un effectif suffisant, la formation continue 2<sup>ème</sup> année se terminera en 2018.

## 1.2 SECURITE

Thème	Nbre de groupes	Durée du stage (jours)	Nbre de journées totales
<b>Pour l'ensemble des services</b>			
Sauveteurs secouristes du travail : recyclage	10	1	84
Sauveteurs secouristes du travail : formation initiale	2	2	42
Journée Sécurité routière Centaure	1	1	36
Prévention santé : sevrage en tabacologie/ Association de Prévention en Alcoologie et Addictologie	1	0,5	6
<b>Pour la Direction des Routes et des Grands Travaux</b>			
Signalisation temporaire Subdivision Nord	9	0.5	38,5
Habilitation électrique : BR Formation initiale	1	3	6
<b>HABILITATIONS :</b>			
<b>RECYCLAGES :</b>			
Tractopelle/rétro chargeur recyclage	1	0,5	1
Tractopelle / rétro chargeur : recyclage	1	1	8
Tracto équipé de fourches	1	1	5
Epareuse	1	1	4
Viabilité hivernale	3	0,5	8
Compacteur et porte engin	1	1	9
Pelle mécanique	1	1	5
Chariot élévateur	3	0,5	7,5
Grue auxiliaire	1	0,5	2,5
Chariot élévateur théorie	1	0,5	1
Chariot élévateur pratique	1	0,5	2,5
<b>FORMATION INITIALE :</b>			
Chariot élévateur	1	0,5	1
Pelle mécanique	2	1	9
Pont roulant	2	0,5	5
Porte engin	1	0,5	4,5
Tracto équipé de fourches	2	1	10
Habilitation électrique BR : recyclage	1	2	4
Habilitation électrique BS : recyclage	2	1.5	24
<b>Pour les Agents Départementaux des Collèges</b>			
Habilitation électrique BS/BE : formation initiale	2	2	18
Habilitation électrique BS/BE : recyclage	1	1.5	4
Habilitation électrique BR : recyclage	2	1	10
Formation continue assistant de prévention	1	1	16
<b>TOTAL :</b>			<b>371,50</b>

TOTAL de journées de formation obligatoires concernant la sécurité : **371,50** (506 en 2015)

Le nombre total de journées suivies dans le cadre des formations obligatoires est de **2096.50** (2485 jours en 2015). *Les formations obligatoires représentent 43 % du nombre total de journées de formation de 2016. (47% en 2015).*

## 2) BILAN DES FORMATIONS REALISEES EN INTRA

### 2.1 Stages réalisés en intra avec le CNFPT

Thème	Nbre de groupes	Durée du stage	Nbre de journées totales
<b>Pour l'ensemble des services</b>			
Formation des personnels évaluateurs : améliorer sa pratique de l'entretien	1	2	28
Nouvel environnement Word 2010	2	1	24
Nouvel environnement Excel 2010	1	1	12
Initiation Excel (environnement 2010)	1	2	24
Remise à niveau bases Excel (environnement 2010)	1	1	12
Perfectionnement Excel (environnement 2010)	1	2	24
Formation des membres du CHSCT sur les risques psychosociaux	1	2	28
Formation continue obligatoire des assistants de prévention	2	2	40
Prise de note et rédaction d'un compte rendu	1	4	60
Les marchés publics : niveau généraliste	1	3	45
Réglementation applicables à l'attribution d'aides publiques en matière de développement économique	1	3	45
<b>Pôle des Solidarités Départementales</b>			
Econovie	1	3	45
Recueillir la parole de l'enfant en danger	1	2	30
Entretien avec les enfants à la protection de l'enfance	2	2	58
<b>Pôle Grands Travaux, Routes, Patrimoine Départemental, Transports</b>			
Soudage : notions de base	1	3	24
Habilitations électriques recyclage BS	2	1,5	24
Habilitation électrique Formation initiale BS	1	2	14
<b>Pour les agents départementaux des collègues</b>			
Techniques manuelles de nettoyage des locaux de type administratif	1	2	30
<b>TOTAL</b>			<b>567</b>

TOTAL des journées de formation réalisées en intra avec le CNFPT : **567** (1351 en 2015).

*Il est à noter qu'en 2016, toutes les formations réalisées en intra avec le CNFPT ont été comptabilisées dans l'enveloppe « intra » ; le CNFPT n'assure plus l'organisation des stages en partenariat. (Payants).*

## 2.2 Stages réalisés en intra hors CNFPT

### ▪ Stages réalisés suite à un marché et journées d'études

Thème	Numéro de marché/ Organisme	Nbre de groupe s	Durée du stage	Nbre total de jours	Coût du stage
<b>Pole Administration Générale et Ressources des Services</b>					
VMWARE-VSPERE 5.1	I' FORM SAS	1	1	5	1380€
Gestion du temps et organisation du travail	16H006 – JCM Solutions	1	2	22	1656 €
<b>Pôle Aménagement et Développement Du Territoire</b>					
Développer sa créativité	16H007 – Midi marketing	1	4	52	3000€
Animation de projet	16H008 - JCM Solutions	1	4	52	3312€
<b>Pôle Environnement, Culture, Vie associative, Sport et Jeunesse</b>					
<i>Service des musées :</i>					
La conservation préventive : prévenir les altérations des collections	16H010 – Patricia Leclerc	1	2	12	2200€
Le marquage des œuvres, principes et méthodes	16H011 - Patricia Leclerc	1	2	10	2200€
<i>Service des Archives Départementales</i>					
Initiation à l'anglais	16H013 – Humanis Développement	1	6	108	3150€
<i>Service départemental d'archéologie</i>					
Initiation et formation QGIS (SIG)	16H014 - IDGEO	1	3	18	3600€
<b>Pôle des Solidarités Départementales</b>					
<i>Direction des Affaires Administratives et Financières</i>					
Aide sociale à l'hébergement :	13H01H, - Comundi	1	2	16	3960€
Etude approfondie PPI des ESSMS	13H17F - ARJyL Assistance	1	2	12	2520€
Perfectionnement Solatis	SOLATIS	1	4	19	4800€
<i>Direction des personnes Agées et Personnes Handicapées</i>					
Veille juridique de l'aide sociale : Personnes Agées, Personnes Handicapées	13H01G - Comundi	1	2	18	4200€
Organisation RH au sein des ESSMS	ARJyL Assistance	1	2	12	2520€
<i>Direction Enfance et famille</i>					
Journées d'études cliniques d'allaitement maternel	Régine PRIEUR	1	3	117	2700€
Les maisons d'Assistantes Maternelles	13 Greta	1	3	33	2160€
Soutien à la parentalité	13H URIOPSS	1	3	45	3750€
<i>Direction Emploi Insertion</i>					
L'utilisation des outils TIC collaboratifs	16H016 - Humanis Développement	1	1	12	840€
<i>Direction de l'action sociale territoriale</i>					
Sensibilisation à la démarche ethnoclinique	URIOPSS	1	4	44	5000€
Intervention du centre contre les Manipulations Mentales	CCMM. INFOS SECTES MIDI PYRENEES	1	1	33	0
<b>Pour le Pôle, Grands Travaux, Routes, Patrimoine départemental, Transports</b>					
<i>Direction des Services Administratifs</i>					
Le Cadastre	Ecole Nationale des Finances Publiques	1	1	9	
<i>Direction des Routes et Grands Travaux</i>					
Transport des matières dangereuses radioactives (classe 7)	INSTN Institut national des sciences et techniques nucléaires	1	1	4	1700€

TOTAL des journées de formation réalisées en intra suite à un marché et journées d'études : **653** (526 en 2015)

- *Autres stages réalisés en interne*

Thème	Nbre de groupes	Durée du stage (jours)	Nbre total de journées
<b>Pour le Pôle, Grands Travaux, Routes, Patrimoine départemental, Transports</b>			
Prise de poste ASTR	1	10	70
Autres Prises de poste DRGT (projeteur, surveillant, mécanicien, chef de secteur, laboratoire)	5	5	80
<b>Pour l'ensemble des services</b>			
Formations médiathèque	10 7	2 1	156
Formations informatiques	26	1	243
Maintien et actualisation des compétences d'acteurs prap	1	1	6
Connaissance des produits d'entretien et des risques liés à leur utilisation	1	0.5	14
<b>TOTAL</b>			<b>569</b>

TOTAL des journées de formation en interne : **569** (267 en 2015)

Ce sont au total **2160 journées** de formation qui ont été assurées en **stage intra**, (2650 en 2015) dont 567 avec le CNFPT, 653 suite à un marché et journées d'études, 569 en interne et 371.50 journées pour la sécurité.

### 3) FORMATIONS INDIVIDUELLES

*Le tableau ci-dessous liste les stages suivis hors CNFPT, ayant fait l'objet d'un recensement en fin d'année 2015 et ayant satisfait à la publicité et mise en concurrence selon le Code des Marchés Publics.*

Thème	Marché	Nbre d'agents	Durée du stage	Nbre de journées totales	Coût du stage
<b>Service Communication</b>					
Leadership du nouveau manager	16H005	1	2	2	1900€
<b>Direction Agriculture et Aménagement de l'Espace</b>					
Réalisation d'études approfondies écologie	15H007	1	4	4	3624€

TOTAL des journées de formation individuelles suite à un marché : 6

- 6 journées ont été accordées pour suivre une formation individuelle suite à un marché (9 en 2015)
- 1027 journées concernent une formation proposée par le catalogue du CNFPT (896 en 2015)
- 326 journées ont été réalisées hors CNFPT (séminaires, colloques).(426 en 2015)

Soit, au total, 1359 journées de formations individuelles et colloques (1331 en 2015).

#### **4) FORMATIONS DE PREPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS**

Au total, 112 **agents**, (*124 en 2015*), (11 de catégorie A, 20 de catégorie B, 81 de catégorie C) des filières : administrative, médico-sociale, culturelle et technique, ont préparé un concours ou examen professionnel en 2015, suivis une formation tremplin ou passés des tests de positionnement.

Cela représente 642 **journées** accordées en vue de la préparation à un concours ou à un examen professionnel de la fonction publique (*600 en 2015*).

#### **5) DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Toutes les formations de préparation aux concours sont comptabilisées automatiquement au titre du DIFP, à hauteur des droits acquis.

#### **6) REFUS**

On dénombre 157 **refus** pour l'année 2016, (*124 en 2015*) qui se répartissent ainsi

- 2 demandes ont été refusées car non prévues dans le Plan de formation : stages payants, non prévus au plan, mise en concurrence impossible ou considérées non prioritaires.
- 144 demandes ont été refusées par le CNFPT ou le bureau de la formation : stages complets, places limitées ou stages reportés.
- 11 ont été refusées par le CNFPT : session annulée, nombre de candidatures insuffisant.

#### **7) ABSENCES**

Des demandes de stage ont été annulées **par les agents** pour les raisons suivantes :

- autre formation à la même date : 8 (26 jours)
- maladie, maternité : 22 (30 jours)
- raisons de service : 21 (49 jours)
- raisons personnelles : 29 (53 jours)
- injustifiées : 34 (80 jours)

Au total, 114 absences (*57 en 2015*) suite à une inscription à des formations, concernant 238 journées (*150 en 2015*).

#### **CONCLUSION :**

**C'est un total de 5 244 journées qui ont concerné la formation en 2016 (5310 en 2015), soit en moyenne 3 journées par agent.**

Ces journées de formations ont concernées **1 010 agents** (625 femmes et 385 hommes) avec la répartition par Pôle et par catégorie la suivante :

<b><u>Pôle</u></b>	<b><u>Nbre</u></b>	<b><u>Catégorie</u></b>	<b><u>Nbre</u></b>
HORS POLE	25	Catégorie A	6
		B	2
		C	17
PAGRS	41	Catégorie A	11
		B	20
		C	10
PADT	25	Catégorie A	9
		B	5
		C	11
PECVAM	72	Catégorie A	20
		B	18
		C	34
PSD	467	Catégorie A	103
		B	227
		C	137
PRGT	379	Catégorie A	9
		B	56
		C	314

## 8) BILAN FINANCIER

	ENVELOPPES	BUDGET PRIMITIF	REPORTS DE CREDITS	TOTAL BUDGET	Solde au 31 décembre 2016
Frais pédagogiques PSD	124	90 000	81 725	171 725	91765 (1)
Frais agents PSD	15301	28 335	/	28 335	
<b>TOTAL PSD</b>		<b>118 335</b>	<b>81 725</b>	<b>200 060</b>	
Frais pédagogiques Autres services	107	200 000	122 868	322 868	219 609 (1)
Frais agents Autres services	15285	35 000	/	35 000	
<b>TOTAL Autres Services</b>		<b>235 000</b>	<b>122 868</b>	<b>357 868</b>	
Réceptions (repas des agents)	36 499	32 420	0	32 420	
<b>TOTAL TOUS Services</b>		<b>32 420</b>	<b>0</b>	<b>32 420</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>385 755</b>	<b>204593</b>	<b>590 348</b>	

(1) Le solde correspond à des formations, qui ont été engagées et qui n'ont pas pu être programmées en 2016 mais sont organisées en 2017.

Les crédits correspondants seront reportés en 2017 pour financer les formations suivantes :

### Pour le PSD (91662€)

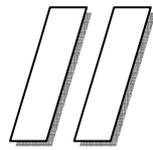
COMUNDI AIDE SOCIALE	2 112,00
BILAN PROFESSIONNEL	1 200,00
13H13A 240H PROMOS 10 11 12 13	35 100,00
13h10A Comundi Animer réunion	3 972,00
13H10B Comundi ASS/FAM protection enfance	4 776,00
13H13B GRETA Les MAM	2 160,00
13H13C GRETA Agrém. aspects prof familles d'accueil	4 680,00
13H13D GRETA Accompagnement prof familles d'accueil	1 500,00
Ecrits professionnels ASS/FAM	2 515,00
GRETA SOUTIEN A LA PARENTALITE	3 750,00
MANAGEMENT	30 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>91 765,00</b>

### Pour les Autres services (218 842)

I FORM - EXCHANGE 2010	4 320,00
I FORM- SERVER 2012R	5 280,00
16H012 ARIAC AT TERR VIVANTS	2 600,00
FORMATION A LA TERRITORIALISATION	6400,00
FORMACAN TRX CORDES NIV1	1 250,00
OIEAU ASSISTANCE A MAITRISE D OUVRAGE	6 144,00
AAF REDACTION INSTR DE RECHERCHE ET ENCO	7 800,00
INSTN TRANSPORT MAT RADIOACTIVES	1 700,00
M16H009 RENFORCER LA PRESENCE DU PUBLIC	1 500,00
M16H013 INITIATION ANGLAIS	3 150,00
M16H017 REGLEM.ASSURANCE CHOMAGE	8 000,00
INGENIERIE CULTURELLE	5 000,00
M16H018 LA ROQUE	10 000,00

M16H019 CFCNA SENSIBILISATION	10 000,00
M16H020 CFCNA MANOEUVRES	15 000,00
15H010 AMIANTE	14 500,00
MINISTERE CULTURE	10 000,00
OIEAU BOUES EAU ASSAINISSEMENT	10 000,00
CNAM BRETAGNE INNOVATIONS TERRITORIALES	2 400,00
INET CYCLE DG	3 600,00
15H011 ECF REPORTS 2015	21 198,46
15H010 RISQUE AMIANTE REPORTS 2015	4 567,00
15H012 HAB ELECTR REPORTS 2015	25 200,00
15H013 CFCNA REPORTS 2015	30 000,00
12H008 TRONCONNEUESE REPORTS 2015	10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>219 609.46</b>
<b>Pour Tous services ()</b>	
ID REPAS	5 835.00
LE BINEY	5 401.82
<b>TOTAL</b>	<b>11 236.82</b>

-----



# *PERSPECTIVES 2017*

## 1) DEMANDES DE PREPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS POUR 2016/ 2017

*Les journées de préparation à un concours ou à un examen professionnel sont comptabilisées au titre du DIFP de l'agent (à hauteur des droits acquis pour chaque agent).*

CONCOURS VISE	CATEGORIE	NOMBRE AGENTS	NOMBRE JOURNEES	COUT PREVISIONNEL	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				PSD	AUTRES SERVICES
<b>ATTACHE</b>	A	5 (3PSD 2 AS)	70	2 310	1 540
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
<b>INGENIEUR EN CHEF</b>	A	1	22		1 210
<b>INGENIEUR</b>	A	1	14		770
<b>TECHNICIEN PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> classe</b>	B	5	101		5 555
<b>TECHNICIEN</b>	B	17	238		13 090
<b>ADJOINT TECHNIQUE 1<sup>E</sup> CL</b>	C	14	168		9 240
<b>TOTAL</b>		<b>43</b>	<b>613</b>	<b>2 310</b>	<b>31 405</b>

(\*) AS : Autres Services

Au total **43 agents** (3 PSD et 40 Autres Services) ont demandé à suivre une préparation à un concours ou à un examen professionnel soit une estimation de 613 journées programmées, sous réserve de la réussite aux tests.

Le coût total estimatif est de **33 715 €** (2 310 € pour les agents du PSD et 31 405 € pour les agents des Autres Services).

A ces journées peuvent se rajouter des conférences le mercredi, portant sur des grands thèmes transversaux. Ce sont des journées facultatives proposées aux agents préparant les divers concours des catégories A et B.

## 2) BESOINS INDIVIDUELS et BESOINS COLLECTIFS DE FORMATIONS DES DIRECTIONS ET SERVICES.

Une note a été adressée à chacun des Directeurs Généraux Adjointes afin de connaître les besoins individuels en matière de formation et les besoins collectifs de formation en fonction des évolutions de service ; ces réflexions relatives à des **formations spécifiques par service** ont été demandées pour le **15 novembre 2016**.

### 1/ LES BESOINS INDIVIDUELS

Le recensement des besoins individuels a pour but premier de permettre à chaque agent de s'exprimer librement quant à ses souhaits en matière de formation.

1. Lorsque ces demandes sur un thème identique sont en nombre suffisant, une réponse est apportée par le biais des stages « intra-muros » assurés en collaboration avec le CNFPT, dans le cadre du quota qui nous est attribué dans ce domaine.
2. En très grande majorité, ce recensement individuel fait état de demandes particulières, spécifiques, à l'unité ou en 2 ou 3 exemplaires, ce qui ne permet pas d'envisager le traitement de ces demandes en intra :
  - ces souhaits peuvent trouver réponse au travers des stages proposés par les catalogues de formation du CNFPT.
  - dans le cas où ces demandes doivent faire appel à d'autres organismes, elles seront mises à la publicité pour une mise en concurrence obligatoire (code des marchés publics), en fonction des choix budgétaires et **des priorités définies par les Services**.

### 2/ LES BESOINS COLLECTIFS

Le recensement par service permet de générer une réflexion sur les nécessités de formation dans différents secteurs d'activités et de mettre en place des **stages spécifiques**, liés aux objectifs des différentes Directions.

Ces demandes sont classées, ci-après, par ordre de priorité à l'intérieur de chaque pôle.

1. Elles seront traitées, en priorité par le CNFPT, s'il est en mesure d'organiser ces stages.
2. Les stages ne pouvant être assurés par le CNFPT, seront soumis à la publicité et à la mise en concurrence (code des marchés publics).

### 3) ACTIONS DE FORMATIONS RECENSEES

#### 3.1) POUR LES SERVICES HORS POLES

##### **CABINET DU PRESIDENT**

###### FORMATION INDIVIDUELLE

Le rapport ou la note d'aide à la décision (CNFPT)

##### **DIRECTION GENERALE**

###### FORMATIONS INDIVIDUELLES CNFPT

Travail sur pylônes

Les travaux en hauteur

#### 3.2) POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES

##### FORMATIONS COLLECTIVES CNFPT

Word version 2010

Excel version 2010

Excel perfectionnement sur Microsoft 2010

Word Microsoft 2010 perfectionnement

Marchés publics : niveau généraliste

Gestion du stress

##### FORMATIONS COLLECTIVES HORS CNFPT

Sécurité routière

##### FORMATIONS COLLECTIVES EN INTERNE

SST

Priorités	3.3) POUR LE POLE ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES DES SERVICES
1	<b>DIRECTION DE L'ORGANISATION INFORMATIQUE, MULTI-MEDIAS ET DEMATERIALIZATION</b>
	FORMATIONS COLLECTIVES
2	Développement informatique WEBDEV - Perfectionnement
3	Estimation charges et délais projets
4	Initiation SIG
5	Planification et suivi de projets
	Gestion portefeuille projets
	<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, HYGIENE ET SECURITE</b>
	FORMATIONS COLLECTIVES
	Logiciel Foederis (formation)
	La retraite

Priorités	3.4) POUR LE POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
	FORMATIONS COLLECTIVES
1	Elaboration de son diagnostic en vue de renforcer l'attractivité de son territoire
	FORMATIONS INDIVIDUELLES
1	Le contentieux dans les procédures d'aménagement foncier
2	Organisation du concours des villes et villages fleuris
	FORMATIONS INDIVIDUELLES (CNFPT)
3	Lire et analyser le compte administratif et le compte de gestion
4	Initiation à la comptabilité publique
5	Environnement et Paysage
6	Domanialité et foncier
7	Zéro phyto et méthodes alternatives
8	Pratiques de protection biologique intégrée
9	Connaissance des végétaux
10	La note de synthèse
11	Optimiser sa mémoire
12	Communication bienveillante et efficace
13	La communication par mail
14	Enjeux et sens de l'intercommunalité : Evolution des collectivités territoriales et des regroupements, les différentes formes de coopération
15	De la ville à son aménagement : les fondamentaux de l'urbanisme
16	Lecture efficace
17	Ecrire sans faute
18	La prise de note rapide et efficace
19	Collectivité / associations : coopérer dans un environnement sécurisé (relations entre le monde associatif et collectivités territoriales)
20	Rédaction de conventions
21	La place des espaces publics dans la structuration de la ville
22	Bien vivre les changements professionnels

Priorités	3.5) POUR LE POLE DES SOLIDARITES DEPARTEMENTALES
<p><u>Priorités 1</u></p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p>	<p><b>DIRECTION PSD/ INTER DIRECTIONS</b></p> <p>FORMATIONS COLLECTIVES</p> <p>Cadres concernés par la démarche de développement social local Accompagnement de la souffrance et des troubles psychiques</p> <p>FORMATION CONTINUE</p> <p>Cadre en charge de la protection de l'enfance</p> <p>FORMATIONS INDIVIDUELLES</p> <p>Formation management (prise de fonction, perfectionnement...) (personnels d'encadrement)</p> <p>Adaptation au poste /Perfectionnement sur la fonction tenue (chargés de missions, chargés de projets)</p> <p>Négociation : pratique et outils au quotidien</p> <p>Pilotage projet : communication, évaluation, capitalisation (CNFPT)</p>
<p><u>Priorités 1</u></p> <p><u>Priorités 1</u></p>	<p><b>DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES</b></p> <p><u>SERVICE INSTRUCTION ET GESTION DES PRESTATIONS</u></p> <p>FORMATIONS COLLECTIVES</p> <p>Prestation de compensation du handicap (PCH) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- perfectionnement et mise jour des connaissances (Cellule APA-PCH - Agents MDPH - Agents SCA)</li> <li>- connaissance de base (nouveaux agents cellule APA-PCH)</li> </ul> <p>Aide sociale à l'hébergement PAPH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour des connaissances (unité AS hébergement PAPH - SCA)</li> <li>- Connaissances de base : législation - jurisprudence - récupération des prestations sociales, les fondements niveau 1 (nouveaux arrivants unité AS hébergement PAPH)</li> </ul> <p>FORMATIONS INTERNES</p> <p>Mise à jour des connaissances Logiciel de paiement ASTRE</p> <p>Connaissance de base nécessaires pour la liquidation comptable : comptabilité - finances</p>
<p><u>Priorités 1</u></p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p>	<p><u>SERVICE TARIFICATION</u></p> <p>FORMATIONS COLLECTIVES</p> <p>Perfectionnement SOLATIS</p> <p>Réforme de la tarification - EPRD et analyse financière dont les SIG</p> <p>FORMATIONS INDIVIDUELLES</p> <p>Diagnostic économique et financier des ESMS</p> <p>Financement des EHPAD</p> <p>Prévention des contentieux relatifs à la tarification</p>
<p><u>Priorités 1</u></p> <p><u>Priorités 2</u></p>	<p><b>DIRECTION DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES</b></p> <p><u>SERVICE QUALITE DES ETABLISSEMENTS :</u></p> <p>FORMATIONS COLLECTIVES</p> <p>Appropriation des indicateurs ANAP pour le contrôle d'un ESMS et méthodologie de pilotage/suivi</p> <p>Regroupements d'ESMS : fusions, GCSMS, etc. - Enjeux, cadre juridique et suivi (6pers.)</p> <p>Projets de réhabilitation, (re)construction, humanisation et extension d'établissement médico-social : périmètre de l'expertise et du contrôle par le CD sur les aspects liés à la programmation architecturale (liens ANAP notamment)</p> <p>Outils de la loi 2002-2 (garantie droits des usagers) : évolution et conséquences juridiques (en matière de responsabilité notamment)</p>

## COLLOQUE, CONFERENCE CONGRES

Priorités 1 5<sup>ème</sup> congrès francophone « fragilité du sujet âgé et prévention de la perte d'autonomie »

### SERVICE COORDINATION AUTONOMIE :

Priorités 1 FORMATIONS COLLECTIVES

Le nouveau dispositif de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) (SCA – SIG Prestations) :

- Appréhender la nouvelle réglementation de l'APA suite à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement

- Comprendre le parcours du dossier afin d'améliorer l'information et le suivi du demandeur

1.2 Construire et piloter une démarche qualité avec les prestataires sur le service rendu sur les prestations en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées délivrées par le Département

1.3 Maîtriser la rédaction des conventions :

- Connaître les règles de rédaction des conventions

- Savoir évaluer les responsabilités juridiques afférentes aux conventions

Priorités 2 Contentieux de l'aide sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées :

- Appréhender les stratégies contentieuses

- 

### FORMATIONS TRANSVERSALES

Relations entre les collectivités locales et les associations : mise en place d'un processus raisonné de partenariat (21 pers. PSD-PECVASJ-PADT)

- Mettre en place une relation contractualisée avec les associations afin de limiter les risques

- Comprendre la spécificité associative

- Déterminer la notion de risque associatif

- Comprendre les intérêts de la mise en place d'une relation contractualisée

- Rappeler le rôle du fonctionnaire

Priorités 1 FORMATIONS INDIVIDUELLES

Connaître le processus de vieillissement

### **DIRECTION DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION**

#### FORMATIONS COLLECTIVES

Priorités 1 Gestion des émotions, du stress et de l'agressivité

Priorités 2 Développer sa créativité

#### FORMATIONS INDIVIDUELLES

Positionnement en tant qu'encadrant de proximité

Les enjeux stratégiques de la communication publique territoriale

### **DIRECTION DE L'ENFANCE ET FAMILLE**

#### FORMATIONS COLLECTIVES

##### Transversale DEF/DAST :

Priorités 1 Les écrits professionnels en protection de l'enfance (CNFPT)

#### SERVICE PMI

Priorités 1 Journée lecture aux tout petits Co organisé avec la Médiathèque Départementale de l'Aveyron.

#### SERVICE AGREMENTS

Priorités 1 Contexte juridique des agréments – perfectionnement

Les techniques de l'entretien d'évaluation d'agrément ASMAT - ASFAM - Accueillants familiaux

- Adoption

Génogramme

<u>Priorités 1</u>	<p><u>SERVICE PROTECTION DE L'ENFANCE</u>  Nouvelles missions de l'ODPE (professionnels oeuvrant en PE- 1 à 2 jours)  Pilotage de la mise en oeuvre du PPE (idée d'être convaincu pour être convainquant et d'être expert pour approche par compétence)</p>
<u>Priorités 2</u>	<p>Visites médiatisées (CNFPT)  Entretien avec les enfants en protection de l'enfance (CNFPT)  Piloter et animer l'ODPE  Méthode ALFOLDI : niveau 1  Méthode ALFOLDI : niveau 2</p>
<u>Priorités 1</u>	<p><u>SERVICE PROTECTION DE L'ENFANCE</u> (assistants familiaux)  Ecrits professionnels (CNFPT)  Recueillir la parole de l'enfant en danger (CNFPT)  Les Adolescents face à Internet et aux réseaux sociaux</p> <p><i>Formations obligatoires ASSISTANTS FAMILIAUX:</i>  - stage préparatoire à l'accueil (60h)  - formation continue (240h)</p> <p><u>COLLOQUES CONFERENCES</u>  Colloques du SNMPMI (médecins, cadre de santé)  Journée Réseau P'tit Mip (médecins, puéricultrices)  Journée Régionale Mater'mip (médecins, sages-femmes)  Assises Nationales Sages-femmes Territoriales (sages-femmes)  Journée du réseau Naitre et grandir en Languedoc Roussillon (puéricultrices, médecins, cadre)  Journée ANPDE (puéricultrices)  Journée de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (Paul Sabatier TOULOUSE) (médecins, puéricultrices)  Journée Pédiatrie Pratique (médecins, sages-femmes)  Assises Nationales Sages-femmes (sages-femmes)  Rencontres Nationales Périnatalité et Parentalité (Sérignan) (sages-femmes)  Congrès ARIP (Avignon) (sages-femmes)</p> <p><u>FORMATIONS INDIVIDUELLES</u></p> <p><u>DIRECTION</u>  Les besoins de l'enfant au cœur de la PE Regards croisés sur la loi du 14 mars (ENPJJ - 2jours – 1 personne)(gratuit)  Etablir des relations positives et sortir des conflits (1personne)</p> <p><u>SERVICE PMI</u>  Portage du bébé en écharpe</p> <p><u>Priorités 1</u>  Faire face à la maltraitance de l'enfant  Accompagnement de la création du lien parent-enfant  Bilan des 3/4 ans en PMI  Les soins de la petite enfance - apport de l'anthropologie Niveau III  Gestion de l'agressivité et des émotions</p> <p><u>Priorités 2</u>  Massage des bébés  DIU de Gynécologie</p> <p><u>SERVICE AGREMENTS</u>  Conseil de famille et Pupilles de l'Etat  législation et procédure de l'adoption interne et internationale  Procédure d'accès aux origines personnelles</p> <p><u>Priorités 1</u>  <u>SERVICE PROTECTION DE L'ENFANCE</u>  Animation, direction et mobilisation de ses équipes (CNFPT)  Organisation et pilotage de sa direction ou ses services (CNFPT)  Sauveteur secouriste (2 personnes)</p>

	Le dossier de l'utilisateur
<u>Priorités 2</u>	Etablir des relations positives et sortir des conflits (1 personne)  COLLOQUES CONFERENCES Journées d'étude et conférences en lien avec la Protection de l'Enfance 5ème séminaire des ODPE Journées techniques ANDASS Journée d'étude des puéricultrices ANPDE  <b>DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE TERRITORIALE</b>  FORMATIONS COLLECTIVES Communication verbale bienveillante et efficace avec les personnes âgées et leur famille (CNFPT) Accompagnement des usagers en souffrance psychique (CNFPT) Ecrits en protection de l'Enfance (CNFPT) Fonction de formateur : développer son savoir-faire pédagogique (CNFPT) La dépression et la maladie mentale des parents effets sur l'enfant et la pratique des professionnels (psychologues)  <u>Priorités 2</u> Stage ALFOLDI : stage1 Stage ALFOLDI : suite au stage 1 (voir nécessité d'un niveau 2 : adaptation de l'outil à la pratique)
<u>Priorités 1</u>	
<u>Non priorisées</u>	FORMATIONS INDIVIDUELLES Animation et encadrement d'une équipe au quotidien Positionnement en tant qu'encadrant de proximité Le management transversal L'enfant face aux violences conjugales de ses parents Les violences conjugales et leurs impacts sur les enfants (CNFPT) Les violences conjugales (CNFPT) Approche systématique des familles Les enfants et la maladie mentale de leur parent Prise en charge des enfants dont les parents présentent des troubles psychiatriques (CNFPT) La dépression et la maladie mentale des parents effets sur l'enfant et la pratique des professionnels Formation à l'approche systémique et à la thérapie familiale Génogramme construction et analyse (niveau 1 et 2) Génogramme, psychodrame et résonances Le soutien à la parentalité Parentalité et dépendances L'approche sociologique de la famille et l'accompagnement de la fonction parentale (CNFPT) L'approche sociologique de la famille et l'accompagnement de la fonction parentale (CNFPT) Les enfants et la maladie mentale de leurs parents Regards sur la parentalité : la place des pères aujourd'hui (CNFPT) Intervenir auprès des parents La relaxation ludique et les activités apaisantes pour les 6-10 ans (CNFPT) Savoir agir face à des situations éducatives difficiles avec les enfants (CNFPT) La socialisation, le respect, l'autorité chez le jeune enfant (CNFPT) Les troubles précoces de l'attachement, soutenir le lien parent-enfant Approche globale de la notion d'attachement L'accompagnement de la création du lien parent-enfant (CNFPT) Construire son génogramme selon, les cinq dimensions de la réalité relationnelle Parents difficiles, parents en difficulté : familles vulnérables et conséquences sur les enfants (CNFPT) Entretien avec l'enfant et sa famille (CNFPT) L'observatoire de l'enfant au quotidien (CNFPT) La formulation verbale : pour une communication bienveillante et efficace (CNFPT) Les bases du développement psycho-affectif de l'enfant de 0-4ans (CNFPT)

Du jeune enfant jusqu'à 6 ans : activités apaisantes et posture de l'adulte (CNFPT)  
 L'adolescent et sa famille : nouvelles perspectives. Aider les parents à aider leur enfant  
 Visites médiatisées  
 Mal-être, dépression, suicide à l'adolescence  
 Adolescents en souffrance et en difficultés multiples : comprendre pour mieux accompagner  
 Développement de l'enfant et de l'adolescent  
 Agressivité et conduites à risque de l'adolescent  
 Transformations de la famille et méthodologie de l'accompagnement (CNFPT)  
 La protection de l'enfance aujourd'hui : décret 2016  
 Evaluation du risque de danger dans un contexte de conflit conjugal ou de violence conjugale (CNFPT)  
 Névrose, psychoses et perversions  
 Handicap mental, souffrance psychique  
 Accompagnement des personnes en fin de vie (CNFPT)  
 Accompagner les personnes vers l'inclusion numérique  
 Gérer la relation de proximité  
 Les politiques d'insertion et leur gouvernance sur le territoire (CNFPT)  
 Le partenariat dans les parcours d'insertion (CNFPT)  
 Prévention radicalisation (CNFPT) (15 personnes)  
 Lecture d'un bilan comptable et les avis d'imposition  
 Word perfectionnement, Outlook , initiation EXCEL, Power Point  
 Les écrits professionnels en travail social  
 Le secret professionnel et partage d'info en travail social (CNFPT)  
 Conduites addictives : comment adapter l'accompagnement social (CNFPT)  
 Droits des étrangers et leurs droits sociaux  
 Les mineurs étrangers isolés  
 Interculturalité et travail social  
 L'accompagnement des gens du voyage (CNFPT)  
 Psychopathologie interculturelle de l'immigration (CNFPT)  
 Position assise au bureau : harmonisation tonique et posturale, travail sur écran (CNFPT)  
 L'accompagnement social par la promotion des potentiels des personnes  
 Surendettement  
 Economie  
 Accompagnement budgétaire individuel  
 Techniques de gestion de projet social de territoire  
 Le sens du travail social  
 Accueil des publics immigrés et démarche interculturelles  
 Règlementation des étrangers  
 Les mineurs étrangers isolés  
 Travail social et violence (CNFPT)  
 Violence et agressivité en travail social  
 Comment faire face à l'agressivité des usagers  
 Gestion des émotions, gestion de l'agressivité  
 Gestion des conflits et de l'agressivité en situation de travail  
 la médiation : positionnement du travailleur social (CNFPT)  
 Le travailleur social : facilitateur de l'accès aux droits et aux services (CNFPT)  
 La sensibilisation à l'approche systémique dans le travail social (CNFPT)  
 l'approche des psychoses dans le travail social  
 le transfert et son maniement dans le travail social  
 Accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie (CNFPT)  
 La dépression de la personne âgée et son accompagnement (CNFPT)  
 La communication verbale bienveillante et efficace avec les personnes âgées et leur famille (CNFPT)  
 Approche du vieillissement et communication bienveillante  
 Retraite (constitution dossier, droits, partenaires)  
 La connaissance du vieillissement  
 Relation à l'altérité : une dimension de l'accompagnement social  
 Responsabilités, Ethique et déontologie du travail social (CNFPT)  
 Impacts des évolutions sociétales et des mutations des politiques sociales sur les pratiques en travail social (CNFPT)

Leadership personnel et excellence collective  
Le management transversal (CNFPT)  
Management et démarche qualité  
Développer ses compétences managériales dans un environnement complexe  
"Talent Reveal" : accompagnement individuel ou collectif au service de l'amélioration du professionnalisme  
Positionnement en tant qu'encadrante de proximité (CNFPT)  
Animation et encadrement d'une équipe au quotidien (CNFPT)  
Comment développer la relation à travers le geste  
Le repérage et l'accompagnement des compétences de son équipe (CNFPT)  
L'encadrement des équipes et la prévention de l'usure professionnelle dans le secteur médico-social (CNFPT)  
La prévention du non-recours aux droits et aux services publics (CNFPT)  
'accompagnement des équipes pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes (CNFPT)

#### COLLOQUES CONFERENCES

Les journées toulousaines de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Priorités	3.6) POUR LE POLE ENVIRONNEMENT, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, SPORT
	<b>DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE, DU PATRIMOINE ET DES MUSEES</b>
	<u>SERVICE DES MUSEES</u>
	FORMATIONS COLLECTIVES
1	Certibiocide (obligation règlementaire)
1	Initiation à l'anglais (oral)
1	Perfectionnement à l'anglais (visite guidée type)
1	Concevoir des actions de médiation hors les murs (CNFPT)
1	Intégrer l'audiovisuel dans l'exposition
1	Concevoir et intégrer une manip dans l'exposition
1	Intégrer les jeux dans l'exposition
	FORMATIONS INDIVIDUELLES
1	Ecrire pour le web
2	Concevoir et analyser les dispositifs ludiques en médiation
2	Excel pour les métiers de la médiation et de l'action culturelle
3	Concevoir et gérer les expositions itinérantes
3	Initiation à Photoshop
3	Concevoir une newsletter
3	Le patrimoine industriel : étudier, conserver et valoriser les machines
	FORMATIONS INDIVIDUELLES (CNFPT)
1	Certiphyto (obligation règlementaire)
1	Gestion de la billetterie et de la boutique d'un musée
2	L'éducation populaire, l'action culturelle et les territoires
3	Au fil des musées : muséographie pratique
3	Les outils de médiation envers un public déficient visuellement
3	Repérage, inventaire, conservation et mise en valeur d'un patrimoine scientifique et technique contemporain
3	Patrimoine textile : conservation et médiation
	<u>SERVICE CULTURE</u>
	FORMATIONS COLLECTIVES
1	Intercommunalités : fondamentaux et perspectives (CNFPT)
1	Ingénierie Culturelle
	FORMATIONS INDIVIDUELLES
1	Colloques, Journées d'information, Séminaires, Conférences...
	FORMATIONS INDIVIDUELLES (CNFPT)
1	Gestion du temps
1	Organisation de la gestion et du classement des documents et des messages
1	Amélioration de son efficacité professionnelle
1	Accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale
1	Médiations Culture et Patrimoine
2	Prise de parole en public
2	Expression écrite professionnelle
2	Prise de note rapide et rédaction d'un compte-rendu
3	Communication bienveillante et efficace

## **DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **FORMATIONS COLLECTIVES**

1 LACROIX Sofrel : FORMATION S500 DECOUVERTE

### **FORMATIONS INDIVIDUELLES**

1 Diagnostic des réseaux d'assainissement et schéma directeur

1 Formation personnalisée de File Maker PRo12

1 Analyser les résultats d'un bilan GES et construire un plan d'actions

1 Gestion des biodéchets

1 Filières de traitement et valorisation des boues de stations d'épuration

### **MICROSAT**

1 Notion de base et travaux pratiques d'autosurveillance

1 Dimensionnement des réseaux d'assainissement - niveau 1

1 Formation boues activées niveau 3 réglages

1 Procédés d'épuration adaptés aux petites collectivités

1 Bilan carbone - spécialisation collectivité

1 réglages des stations à boues activées-niv. 3

1 calculs appliqués aux stations à boues activées

1 Dysfonctionnements de stations à boues activées

1 Boues activées - Niveau 3 : réglages

2 Réhabilitation d'ouvrages de traitement des eaux usées

2 Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

2 Hydraulique appliquée à la conception et au dimensionnement des stations de traitement des eaux usées

2 Boues activées - Niveau 4 : calculs appliqués à votre station d'épuration

### **FORMATIONS INDIVIDUELLES (CNFPT)**

1 Gérer son temps

1 Accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale

1 Le développement de la confiance en soi

1 Ecrire sans faute

1 Mise à niveau des connaissances sur les marchés publics et le nouveau CMP

1 Conduite de projet : gestion de pilotage

1 La déclinaison du projet politique en projet d'administration

1 La fonction, la construction et l'utilisation des tableaux de bords dans le pilotage de l'activité collective,

1 Journée d'actualité marchés publics

1 Comprendre le contexte en fortes mutations de l'action publique territoriale

1 Le rapport ou la note d'aide à la décision

1 Les marchés publics des collectivités territoriales : niveau généraliste

1 Les marchés conclus selon la procédure adaptée

1 gestion des conflits

1 Gestion des émotions, gestion de l'agressivité : repères et outils fondamentaux - techniques d'expressin, de communication et relationnelles,

2 Apprendre à rebondir : bien vivre les changements professionnels

2 Gestion de la mémoire

2 Simplifier l'écrit

2 Vocabulaire : choix et précision

2 Les dernières évolutions des marchés publics

2 Les fondamentaux du statut

2 Loi MOP et marchés de maîtrise d'œuvre

2 Lecture rapide et efficace

- 3 communication bienveillante et efficace
- 3 Position assise
- 3 Eau potable - Norion de base
- 3 Sensibilisation au droit de l'urbanisme
- 3 Les enjeux et le sens de l'intercommunalité
- 3 La conduite d'un projet de gestion des eaux pluviales urbaines

## **ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

### **FORMATIONS COLLECTIVES**

- 1 Organiser un évènementiel dans un service d'archives

### **FORMATIONS INDIVIDUELLES**

- 1 Gérer un fonds de périodiques
- 1 Circulaire évaluation et sélection des archives
- 1 Maîtriser les spécificités des archives de l'action sociale
- 1 Comment aborder aujourd'hui la presse
- 1 Les institutions locales : de la Révolution à aujourd'hui
- 1 Mener des stratégies d'animations culturelles au sein d'un service d'archives
- 1 Introduction aux institutions de l'Ancien Régime : archives et documents (initiation)
- 2 Organiser et manager un service d'archives
- 2 Gérer l'accueil des publics en salle de lecture
- 2 Les institutions de l'Ancien Régime : les archives des juridictions financières (perfectionnement)
- 3 Les archives judiciaires
- 4 Introduction à l'archivage électronique

## **SERVICE DEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE**

### **FORMATIONS COLLECTIVES**

- Formation et approfondissement à QGIS (SIG)

### **FORMATIONS INDIVIDUELLES (CNFPT)**

- 1 Animation et pilotage d'un service d'archéologie préventive
- 2 Elaborer et suivre un budget de service
- 3 Les régies
- 3 La sécurité sur les chantiers de fouilles
- 5 Initiation aux marchés publics
- 6 Développement de base de données archéologique avec Filemaker Pro

## **MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE**

### **FORMATIONS COLLECTIVES (CNFPT)**

- 1 Formation de formateurs Médiathèque
- 1 Intercommunalité

### **FORMATIONS COLLECTIVES**

- 1 Formation à la territorialisation de l'action de la MDA

### **FORMATIONS INDIVIDUELLES**

- 1 Les ressources numériques pour la jeunesse en bibliothèque
- 1 Quelles médiations avec les ados et quels partenaires
- 1 Journées spirale
- 1 Les séries TV en médiathèque
- 1 La vidéo à la demande en bibliothèque
- 2 Journées ABDP (Association des Directeurs BDP)
- 3 Congrès ABF

- 4 Territorialisation de l'action en BDP
- 5 Initiation à la gestion d'une bibliothèque session 1 et 2
- 6 S'initier aux techniques de bibliothéconomie
- 7 Numérique : innovation technologique, ressources numériques, outils, réseaux sociaux et médias sociaux

**FORMATIONS INDIVIDUELLES (CNFPT)**

- 1 Le management des situations relationnelles difficiles
- 2 La politique documentaire/La définition d'une politique documentaire
- 3 Le publipostage
- 4 Le projet de médiation numérique
- 5 La prise de parole en public
- 6 L'entraînement à la prise de parole en public
- 7 Les littératures scandinaves
- 8 Les partenaires en bibliothèques. Approche des dynamiques de réseaux notamment dans le cadre de projets intercommunaux
- 9 Maîtrise de sa voix lors de la prise de parole
- 10 Stages portant sur la musique et le métier de discothécaire
- 11 Intercommunalité
- 12 Le management dans le domaine culturel : projet de service, les enjeux de l'intercommunalité
- 13 La définition d'une politique documentaire

**SERVICE SPORT, JEUNES, ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE**

**FORMATIONS COLLECTIVES**

- 1 Intercommunalités et vie associative
- 2 Santé et bien être au travail, initiation au yoga
- 3 Les outils TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) collaboratifs (réseaux sociaux, SMS, mail, blog, forums, agendas partagés)

**FORMATIONS INDIVIDUELLES**

- 1 Forum "Sport et Territoires"; printemps 2017

Priorités	3.7) POUR LE POLE GRANDS TRAVAUX, ROUTES, PATRIMOINE DEPARTEMENTAL, TRANSPORTS
	<b>FORMATIONS COLLECTIVES</b>
1.2	Formation coordinateur SPS
1.3	Marchés publics : niveau généraliste
1.4	SIS Marchés
1.5	Logiciel CHORUS
1.6	CCAG Travaux (Cahier des clauses administrative et générale)
1.7	Dimensionnement des chaussées
1.8	Formation essais Labo
1.9	Formation Accoroutiste
2	Excel
2.1	Word
2.2	Signalisation 2x2 voies
2.3	Permis super lourd
2.4	Permis poids lourd
	<b>FORMATIONS OBLIGATOIRES REGLEMENTAIRES</b>
	AIPR : Autorisation intervention près des réseaux
	Formations initiales et recyclage à la conduite d'engins en sécurité
	Formation habilitation électrique recyclage
	Formation amiante
	<b>FORMATIONS CONTINUES</b>
	Prévention sinistre flotte automobile et poids lourd
	Signalisation temporaire : réglementation
	Utilisation de la tronçonneuse
	Sauveteur Secouriste du Travail (recyclage)
	Formation des nouveaux agents
	Evacuation incendie
	Taille élagage des plantes et arbres
	Maçonnerie
	Soudure
	<b>FORMATIONS INDIVIDUELLES</b>
1.1	Elaborer le programme d'un projet d'infrastructures linéaires
1.2	Aspects économiques et financiers des transports
1.3	Nouvelle réglementation des marchés publics
1.4	La gestion des situations conflictuelles
1.5	Ouvrage de protection contre les risques rocheux et avalanches
1.6	Maitrise d'ouvrage et conduite d'opération en infrastructure, les fondamentaux
1.7	Sécurité dans les véhicules de transport
1.8	Urbanisme
1.9	Loi Notre
1.10	B.IM : fondamentaux pour la maitrise d'ouvrage
1.11	Rédaction des délibérations et arrêtés
1.12	Formation au logiciel Corel Draw
1.13	Gestion du domaine public
1.14	Formation collèges 2017
1.15	Soudure inox et alu
1.16	Gestion des ouvrages d'art
1.17	Connaitre les logiciels ASTRE et GFD
1.18	Actualité sur l'expropriation

- 1.19 Formation peinture véhicule
- 1.20 Conduite de réunion
- 1.21 La mécanique des roches et ses applications
- 1.22 Club utilisateurs SIS marchés
- 1.23 Revêtements urbains
- 1.24 La note de synthèse
- 1.25 Mensura module carrefour giratoire
- 1.26 Electricité voiture
- 1.27 Suivi financier technique et juridique des chantiers de voirie
- 1.28 Les démarches et les méthodes pour des routes et voiries durables
- 1.29 Instruction du droit du sol
- 1.30 SIS report
- 1.31 Reconnaissance des sols des fondations et des structures de voiries
- 1.32 Les procédures de biens vacants et sans maitre
- 1.33 Mécanique hydraulique
- 1.34 Injection Diesel
- 1.35 Ecrire sans faute
- 1.36 Conception géométrique d'une voirie partagée
- 1.37 Conduite d'opération de voirie planification
- 1.38 Simplifier l'écrit
- 1.39 Colloque Le Pont
- 1.40 Comité tunnel
- 2.1 Les groupements de commande
- 2.2 Animer et encadrer une équipe
- 2.3 Fonctionnement d'une assemblée délibérante et d'une commission
- 2.4 Météo
- 2.5 Bilan des compétences
- 2.6 Conduite d'opération de voirie travaux et mise en œuvre
- 2.7 La responsabilité liée aux fonctions de la filière technique
- 2.8 Conduite d'opération de voirie travaux et mise en oeuvre
- 3.1 Gestion du stress et des risques psychosociaux
- 3.2 Initiation à la topographie et utilisation d'une lunette de chantier
- 3.3 Programmation, planification et organisation de chantier
- 3.4 Stratégie d'entretien des chaussées
- 3.5 Entretien des chaussées les enduits superficiels d'usure
- 3.6 Formation touristique

## **DPDC – COLLEGES**

### FORMATIONS COLLECTIVES

Priorités 1

Méthode HACCP  
 Gestes et postures (personnel d'entretien)  
 Alimentation et équilibre alimentaire en restauration scolaire (CNFPT)  
 Techniques de nettoyage des locaux (CNFPT)

### FORMATION CONTINUE

Habilitations électriques

### FORMATION INTERNE

Utilisation monobrosse et autolaveuse

### FORMATIONS INDIVIDUELLES

Priorités 1

Groupe entretien général :  
 Protection des sols  
 Surfaces vitrées  
 Hygiène cuisine/locaux  
 Utilisation des produits d'entretien/Risques

<u>Priorités 2</u>	<u>Groupe restauration :</u> Entrées chaudes/froides Nouveaux menus, nouvelles recettes Elaboration de plats cuisinés Préparation de desserts/ perfectionnement en pâtisserie Qualité nutritionnelle Diététique Plan de maîtrise sanitaire Traçabilité Stérilisation Allergie alimentaire Gaspillage alimentaire Logiciel informatique en restauration (Presto, préparation...) Gestion des stocks /magasinage Techniques de grammage Formation aide-cuisinière Organisation d'une équipe Restauration collective Gestion des déchets en cuisine Messagerie Bureautique CAO Graphisme Presto Accueil Encadrement Management
<u>Priorités 3 :</u> <u>non</u> <u>prioritaires</u>	Carrelage Chauffage Electricité Gaz Serrurerie Soudure Travail en hauteur Divers bâtiments Conduite de réunion Gestes premiers secours S.S.T. Assistant de prévention Sécurité CHSCT Secours et incendie Prévention et secours civiques n°1 Gestions de conflits Gestion du stress Risques Psychosociaux
<u>Non</u> <u>priorisés</u>	Entretien du linge Chauffeur de direction Stockage produits dangereux Rédaction administrative Organisation archive ou bibliothèque Organisation – gestion du temps de travail Adaptation à l'emploi Entretien d'évaluation Langue française

#### 4) STAGES POUVANT ETRE REALISES PAR LE CNFPT

*Dans la limite de l'enveloppe intra.*

<b>Pour l'ensemble des services</b>
Marchés publics : niveau généraliste WORD perfectionnement 2010 EXCEL initiation EXCEL perfectionnement 2010 WORD initiation Gestion des émotions du stress et de l'agressivité (vision interne)
<b>Pour le POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</b>
Elaboration de son diagnostic en vue de renforcer l'attractivité de son territoire
<b>Pour le POLE DES SOLIDARITES DEPARTEMENTALES</b>
Communication verbale bienveillante et efficace avec les personnes âgées et leur famille Entretien avec les enfants en protection de l'enfance Fonction de formateur : développer son savoir-faire pédagogique Gestion des émotions du stress et de l'agressivité (vision public reçu) Ecrits professionnels en protection de l'Enfance Connaissances juridiques en protection de l'enfance Accompagnement des usagers en souffrance psychique Visites médiatisées Méthode ALFOLDI initiation
<b>Pour les Assistants Familiaux</b>
Ecrits professionnels Recueillir la parole de l'enfant en danger
<b>Pour le POLE ENVIRONNEMENT, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, SPORT ET JEUNESSE</b>
Intercommunalité : enjeux, réforme territoriale et gouvernance intercommunale dans les domaines culturels, associatifs et sportifs Formation de formateur médiathèque Concevoir une action de médiation culturelle "hors les murs"
<b>Pour le POLE GRANDS TRAVAUX, ROUTES, PATRIMOINE DEPARTEMENTAL, TRANSPORTS</b>
Maçonnerie Soudage : notion de base
<b>Pour les Agents Départementaux des Collèges</b>
Méthode HACCP Alimentation et équilibre alimentaire en restauration scolaire Techniques de nettoyages des locaux

## 5) BUDGET PREVISIONNEL 2017

	ENVELOPPES	BUDGET PREVISIONNEL
Frais pédagogiques PSD	124	<b>63 000</b>
Frais agents PSD	15301	28 335
<b>TOTAL PSD</b>		<b>91 335</b>

Frais pédagogiques Autres services	107	<b>200 000</b>
Frais agents Autres services	15285	35 000
	36499	
<b>TOTAL Autres Services</b>		<b>235 000</b>

Réceptions (repas payés)	36499	20 000
<b>TOTAL Tous Services</b>		<b>20 000</b>

<b>TOTAL GENERAL (identique aux années précédentes)</b>		<b>346 335</b>
---	--	----------------

## 5.1 BUDGET PREVISIONNEL " FRAIS PEDAGOGIQUES PSD"

Reports crédits engagés en 2016	Voir détail page 11	91 765
---------------------------------	---------------------	--------

Enveloppe annuelle	<b>pour le PSD</b>	<b>63 000</b>
--------------------	--------------------	---------------

Estimatifs des dépenses **classées en priorités 1** par les services

<b>Direction PSD / Inter Directions :</b>	<b>10 000</b>
---	---------------

*Formations collectives* (8000€)  
Cadres concernés par la démarche de développement social local  
Accompagnement de la souffrance et des troubles psychiques  
*Formations individuelles* (2000€)  
Négociation : pratique et outils au quotidien

<b>Direction des Affaires Administratives et Financières :</b>	<b>20 000</b>
--	---------------

SERVICE INSTRUCTION ET GESTION DES PRESTATIONS :  
*Formations collectives* (6000€)  
Prestation de compensation du handicap (PCH)  
Aide sociale à l'hébergement PAPH

SERVICE TARIFICATION :  
*Formations collectives* (10700€)  
Perfectionnement SOLATIS  
Réforme de la tarification – EPRD et analyse financière dont les SIG

*Formations individuelles* (3300€)  
Diagnostic économique et financier des ESMS  
Financement des EHPAD  
Prévention des contentieux relatifs à la tarification

<b>Direction des Personnes Agées et Personnes Handicapées :</b>	<b>12 000</b>
---	---------------

SERVICE QUALITE DES ESMS  
*Formations collectives* (5000€)  
Appropriation des indicateurs ANAP pour le contrôle d'un ESMS et méthodologie de pilotage/suivi  
Regroupements d'ESMS : fusions, GCSMS, etc. – Enjeux, cadre juridique et suivi

SERVICE COORDINATION AUTONOMIE :  
*Formations collectives* (5000€)  
Le nouveau dispositif de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA)  
Construire et piloter une démarche qualité avec les prestataires sur le service rendu sur les prestations en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées délivrées par le Département  
Maîtriser la rédaction des conventions  
*Formations individuelles* (2000€)  
Connaître le processus de vieillissement  
5<sup>ème</sup> congrès francophone « fragilité du sujet âgé et prévention de la perte d'autonomie »

<b>Direction de l'Enfance et de la Famille :</b>	<b>14 000</b>
--	---------------

*Formations collectives*

SERVICE AGREMENTS (5000€)

Contexte juridique des agréments – perfectionnement

Les techniques de l'entretien d'évaluation d'agrément ASMAT - ASFAM - Accueillants familiaux – Adoption

Génogramme

SERVICE PROTECTION DE L'ENFANCE\_(5000€)

Les Adolescents face à Internet et aux réseaux sociaux

Nouvelles missions de l'ODPE

*Formations individuelles*

SERVICE AGREMENTS\_(1600€)

Conseil de famille et Pupilles de l'Etat

législation et procédure de l'adoption interne et internationale

Procédure d'accès aux origines personnelles

Service Protection de l'Enfance (400€)

Le dossier de l'utilisateur

*Conférences annuelles (2000€)*

<b>Direction de l'action sociale territoriale :</b>	<b>7 000</b>
---	--------------

*Conférences annuelles (7000€)*

<b>TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES POUR LE PSD</b>	<b>63 000</b>
---	---------------

SOLDE

**0**

Les formations recensées seront organisées en fonction des priorités données par les services <b> dans la limite du budget.</b>
---

## 5.2 BUDGET PREVISIONNEL " FRAIS PEDAGOGIQUES AUTRES SERVICES"

Reports crédits engagés en 2016	Voir détail page 11 & 12	<b>219 609</b>
---------------------------------	--------------------------	----------------

Enveloppe annuelle		<b>200 000</b>
Pour l'ensemble des services : Sécurité routière		10 000
<b>Reste pour les 4 pôles et autres services :</b>		<b>190 000</b>

<b>Pour le POLE ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES DES SERVICES</b>		<b>16 000</b>
DOIMD :		11 400
<i>Formations collectives</i>		
Développement informatique WEBDEV – Perfectionnement (3500€)		
Estimation charges et délais projets (1800€)		
Initiation SIG (1800€)		
Planification et suivi de projets (2500€)		
Gestion portefeuille projets (1800€)		
DRHHS :		4 600
<i>Formations collectives</i>		
Logiciel Foederis	1600	
La retraite	3000	

<b>Pour le POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</b>		<b>15 000</b>
<i>Formations collectives</i>	12 000	
Elaboration de son diagnostic en vue de renforcer l'attractivité de son territoire		
<i>Formations individuelles</i>	3 000	

Pour le POLE ENVIRONNEMENT, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, SPORT		96 000
<b>Affaires Culturelles, Pat et musées :</b>		<b>28 000</b>
<i>SERVICE DES MUSEES</i>		
<i>Formations collectives (13 000€)</i>	23 000	
Certibiocide (obligation règlementaire)		
Initiation à l'anglais (oral)		
Perfectionnement à l'anglais (visite guidée type)		
Intégrer l'audiovisuel dans l'exposition		
Concevoir et intégrer une manip dans l'exposition		
Intégrer les jeux dans l'exposition		
<i>Formations individuelles (10 000€)</i>		
<i>SERVICE CULTURE</i>	5 000	
<i>Formations individuelles (5 000€)</i>		
<b>Environnement :</b>		<b>30 000</b>
<i>Formations collectives (4000€)</i>		
LACROIX Sofrel : FORMATION S500 DECOUVERTE		
<i>Formations individuelles (:26000€)</i>		
<b>Archives :</b>		<b>28 000</b>
<i>Formations collectives (10 000€)</i>		
Organiser un évènementiel dans un service d'archives		
<i>Formations individuelles (18 000€)</i>		
<b>Archéologie :</b>		<b>3 000</b>
<i>Formation collective (3000€)</i>		
Formation et approfondissement à QGIS (SIG)		
<b>Médiathèque Départementale</b>		
<i>Formations individuelles (4000€)</i>		<b>4 000</b>
<b>Sport</b>		<b>3 000</b>
<i>Formations collectives (2 000€)</i>		
Santé et bien être au travail, initiation au yoga		
Les outils TIC		
<i>Formations individuelles (1 000€)</i>		
Forum		

Pour le POLE GRANDS TRAVAUX, ROUTES, PATRIMOINE DEPARTEMENTAL, TRANSPORTS		63 000
<i>Formations obligatoires règlementaire (2 000€)</i>		
AIPR		
<i>Formations collectives (31 000€)</i>		
SIS Marchés		
Dimensionnement des chaussées		
Formation essais Labo		
Formation Accoroutiste		
Permis lourd et super lourds		
Gestes et postures (personnel d'entretien)		
<i>Formations individuelles (30 000€)</i>		

<b>TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES POUR LES 4 POLES et SERVICES HORS POLES:</b>		<b>190 000</b>
	SOLDE	0

Les formations recensées seront organisées en fonction des priorités données par les services  **dans la limite du budget.**

## EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20170313-29110-DE-1-1  
Reçu le 20/03/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 mars 2017 à 10h09 à l'Hôtel du Département.

40 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Madame Annie CAZARD à Monsieur Vincent ALAZARD, Monsieur Christophe LABORIE à Madame Annie BEL, Monsieur Alain MARC à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Sarah VIDAL à Monsieur Arnaud COMBET.

Absent excusé : Monsieur Jean-Dominique GONZALES.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Sébastien DAVID

### 5 - Rapport sur la situation en matière de développement durable 2015-2016

Commission de l'environnement, biodiversité et politique de  
l'eau

**CONSIDERANT** l'examen de ce rapport par la commission de l'Environnement, Biodiversité et Politique de l'Eau lors de sa réunion du 10 mars 2017 ;

**CONSIDERANT** que les élus ont été convoqués le 28 février 2017 pour la réunion du Conseil départemental prévue le 13 mars 2017 et que les rapports leur ont été adressés le 28 février 2017 ;

**VU** l'article L.3311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU les** articles L.110.1 et L.229.25 du Code de l'Environnement ;

**PREND ACTE** de la communication du rapport sur la situation en matière de développement durable 2015-2016 ci-annexé.

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-François GALLIARD**



# RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2015-2016



## SOMMAIRE

### Préambule

### Le Plan climat énergie territorial du Conseil départemental de l'Aveyron

#### 1. Les solidarités humaines

- L'accompagnement des personnes en insertion sociale ou professionnelle
- Le Programme d'Intérêt Général labellisé « Habiter mieux » pour la rénovation de logements
- Le schéma départemental Autonomie 2016 - 2021
- La protection de l'enfance et de la famille : le département s'engage aux côtés des adolescents

#### 2. Les solidarités territoriales

- Le développement territorial
  - Une feuille de route pour l'accès aux services
- L'agriculture et l'aménagement du territoire
  - L'exemple d'un espace naturel sensible : le conservatoire du châtaignier
  - La démarche concertée sur la thématique « chemin et patrimoine »
- L'environnement
  - La sensibilisation des collégiens à l'environnement
- La culture
  - Un accès facilité à l'art et à la culture pour les jeunes aveyronnais
  - Un patrimoine valorisé auprès du jeune public
  - Des enjeux nouveaux pour le service de lecture publique
  - L'étude, la protection et la valorisation du patrimoine archéologique aveyronnais.
- Les sports et les jeunes
  - Le développement durable au cœur des manifestations sportives proposées aux jeunes aveyronnais
- Le patrimoine et les collèges
  - L'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti et l'accessibilité des locaux
  - Les énergies renouvelables dans le patrimoine départemental

#### 3. Les Grandes infrastructures au service de l'attractivité

- La prise en compte du développement durable dans les activités routières

#### 4. Le Département sur la voie de l'exemplarité

- Des conditions de travail des agents de la collectivité améliorées
- La formation du personnel départemental
- L'optimisation de la gestion des déchets internes

### Synthèse des actions au regard des finalités du développement durable

## Préambule

L'article L. 3311-2 du code général des collectivités territoriales prescrit aux Conseils départementaux l'élaboration d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Ce rapport présente les actions significatives en matière de développement durable conduites en 2015 et 2016 dans le cadre des politiques mises en place par le Conseil départemental. Il intègre ainsi les actions relatives au bilan des émissions de gaz à effet de serre (article L 229-25 du code de l'environnement).

S'appuyant sur les objectifs du programme de la mandature 2015 – 2021, le rapport est articulé autour des enjeux de solidarités humaines, de solidarités territoriales, des grandes infrastructures au service de l'attractivité et du fonctionnement interne de la collectivité.

Conformément aux exigences réglementaires, les actions sont décrites au travers des cinq finalités de développement durable inscrites à l'article L 110-1 du Code de l'environnement et mises en œuvre dans les traités internationaux :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère : **CLIMAT**
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : **NATURE**
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations : **SOLIDARITE**
- L'épanouissement de tous les êtres humains : **BIEN-ETRE**
- La dynamique de production et de consommation responsable : **ECO-RESPONSABLE**

Le Conseil départemental souhaite ainsi à travers ce rapport mettre en avant les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire qui participent à la construction du Département de l'Aveyron durable.

## Le Plan climat énergie territorial du Conseil départemental de l'Aveyron

L'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité le 28 octobre 2013 son Plan Climat Energie Territorial (PCET). Conformément à la réglementation ce plan d'actions à cinq ans (2013 – 2017) définit le programme d'actions à mettre en œuvre pour :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie basées sur le patrimoine et les compétences du Conseil départemental,
- Adapter les activités du Conseil départemental et le territoire aux changements climatiques.

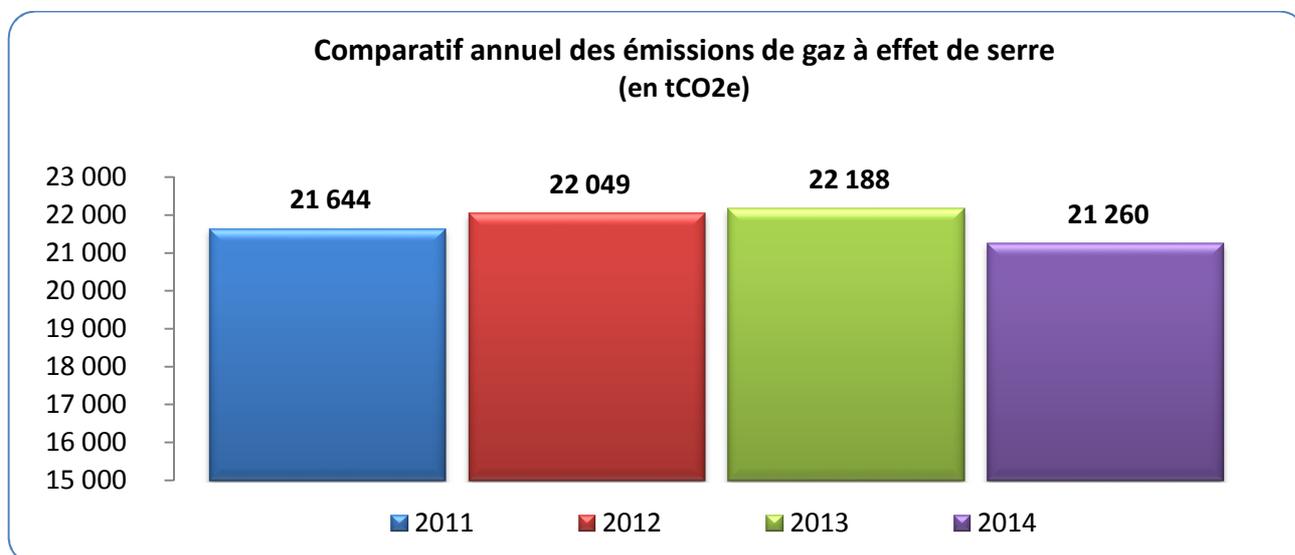
L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Conseil départemental de 8 %, à périmètre constant et sous réserve des capacités et moyens de gestion de la collectivité d'ici à 2020 par rapport à 2011.

### Le rapport sur la situation en matière de développement durable présente notamment le bilan des actions engagées dans le cadre du PCET au cours de la période 2015 – 2016.

Sur les 32 actions retenues, en 2016, plus de 68% sont fortement engagées et l'ensemble des actions a été mis en œuvre.

Le plan d'action a été élaboré sur la base du bilan des émissions de gaz à effet de serre centré sur le patrimoine et les compétences du Conseil départemental.

Conformément à la réglementation ce bilan est mis à jour tous les trois ans. Une analyse comparative entre 2011 et 2014 indique que globalement les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de **près de 2%**.



A titre de comparaison, 21 260 tCO<sub>2</sub>e représentent l'équivalent de :  
80 530 300 km parcourus avec une voiture de 6 cv (2000 fois le tour de la terre) ou la consommation de 4 700 maisons pendant un an

L'analyse détaillée de ces données indique :

- **Une diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments départementaux de 8,5% sur l'ensemble du patrimoine et de la consommation (kWh) de 12%.** Cette baisse est liée à la diminution de 25 % des consommations d'énergie dans les collèges entre 2011 et 2014.
- **La consommation de la flotte de véhicules légers entre 2011 et 2014 a baissé de 5,3 %** et dans le même temps les kilomètres ont diminué de 1%.
- **Au total les émissions de CO2e liés aux déplacements professionnels et domicile/travail ont diminué de près de 14 %.** Dans les trajets **domicile/travail**, entre 2011 et 2014, on constate notamment une baisse de l'utilisation de la voiture personnelle (-8%) et une **augmentation de la pratique du covoiturage. La distance moyenne et quotidienne d'un agent est de 34 km** (35 km en 2012) (trajet domicile / travail + pause déjeuner). 30% des agents rentrent chez eux tous les midis pour se restaurer.
- **L'évolution de la consommation des engins de la flotte départementale est de + 17,1% entre 2011 et 2014.** Cette évolution est due essentiellement à la météo, aux précipitations printanières et aux opérations visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires qui augmentent le nombre d'opération de fauchage, débroussaillage et déneigement.

**Pistes d'actions identifiées pour poursuivre cette dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre :**

- **Poursuivre** le programme départemental de **travaux d'amélioration des performances énergétiques du patrimoine départemental** et les travaux d'**équipement de panneaux photovoltaïques** (étude 2013 sur 9 sites). Le Centre technique de Villefranche de Rouergue est équipé de 238 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en toiture.
- **Renforcer les modes d'entretien du réseau routier économes en énergie et en ressources :** fauchage raisonné, débroussaillage biannuel sur certains réseaux routiers, limitation des distances de transport de matériaux et valorisation du bois issu des opérations d'élagage.
- **Développer des actions éco-responsables de la collectivité et des agents**
  - Poursuivre la sensibilisation aux économies d'énergie des agents de la collectivité et des collèges.
  - Améliorer la gestion des déplacements professionnels en encourageant une mobilité responsable des agents : covoiturage, formation à l'écoconduite, mutualisation des véhicules.
  - Développer le tri et le recyclage des déchets internes avec notamment la mise en place de la collecte séparée des déchets papiers.
  - Poursuivre l'achat écoresponsable et de la dématérialisation des procédures : ex. réduire les consommables avec la mise en place d'un logiciel de gestion des frais de déplacement.
  - Poursuivre la mutualisation des moyens d'impression afin de réduire le ratio du nombre de moyen d'impression par agent (de 1 pour 8 au lieu de 1 pour 4).



- **Renforcer les actions partenariales**

- Lutter contre la précarité énergétique à travers le programme d'intérêt général labellisé « Habiter mieux » pour la rénovation de logements.
- Poursuivre la sensibilisation des acteurs culturels et sportifs aveyronnais aux démarches de manifestations éco-responsables : édition d'un guide de conseils pratiques et organisation d'ateliers.

## Les solidarités humaines

### • L'accompagnement des personnes en insertion sociale ou professionnelle

De par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, le département est responsable du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de la mise en œuvre des politiques d'insertion. Pour cela ont été adoptés un programme départemental d'insertion (PDI) en juin 2010 et un pacte territorial pour l'insertion (PTI) en décembre 2012.

Les bénéficiaires du RSA (BRSA) socle soumis aux droits et devoirs (4 482 personnes au 31 décembre 2015) bénéficient d'un accompagnement adapté dans l'optique d'une réinsertion sociale ou professionnelle. Cet accompagnement – objectifs, durée, moyens déployés, est défini par le référent unique qui suit le BRSA, et est matérialisé dans un contrat d'insertion qui peut être un plan personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) pour les BRSA qui sont dans une démarche d'insertion professionnelle, ou un contrat d'engagement réciproque (CER) pour les BRSA qui sont dans une démarche de réinsertion sociale.

Les référents uniques des BRSA en parcours d'insertion sociale sont en majorité les travailleurs sociaux du Conseil départemental, mais aussi de la Mutualité Sociale Agricole et quelques autres organismes partenaires (UDAF, CCAS de Rodez, FJT du Grand Rodez).

Le projet parcours d'insertion adopté en juin 2012 par le département, en application du PDI, doit guider la rédaction des contrats d'engagement réciproque des BRSA, en définissant les objectifs à atteindre en termes d'insertion au regard de la situation sociale de l'individu et des moyens (matériels ou financiers) qui peuvent être mis à sa disposition.

Le projet Parcours d'insertion est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### Gouvernance

Le Conseil départemental est responsable de la définition et de la mise en œuvre des politiques d'insertion. La mise en œuvre du RSA est conduite de manière partenariale et contractuelle avec l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale agricole et Pôle Emploi.

#### **Zoom sur l'année 2016 : Mise en place d'une plate-forme de mobilité solidaire**

Le Conseil Départemental a lancé en juillet 2015 en partenariat avec l'Etat un appel à projet pour répondre aux problématiques de mobilité identifiées sur le territoire comme un frein à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

L'association Mobil'Emploi a été retenue pour intervenir en faveur des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, notamment des bénéficiaires du RSA, pour la mise en place d'une plate-forme de mobilité solidaire en Aveyron. L'offre comprend un service d'information, un service de diagnostic mobilité à disposition des professionnels du travail social, un service d'accompagnement individuel à la mobilité, un service d'aide à la préparation du permis de conduire. La plate-forme comprend également le service d'auto-école sociale ainsi que du prêt de véhicule.



## Les solidarités humaines

### • Le Programme d'Intérêt Général labellisé « Habiter mieux » pour la rénovation de logements

Sur proposition de l'Etat, le Conseil départemental de l'Aveyron a décidé de mettre en œuvre un Programme d'Intérêt Général (PIG) labellisé « Habiter mieux » pour la rénovation de l'habitat. Le Conseil départemental est maître d'ouvrage du volet animation de ce PIG, l'apport des aides financières à la réalisation de travaux reste de la compétence de l'Etat et de l'ANAH.

Le PIG doit permettre d'intervenir de façon durable et qualitative sur le parc privé de logements pour réhabiliter le patrimoine bâti des propriétaires occupants modestes et des propriétaires bailleurs avec pour objectifs :

- la lutte contre la précarité énergétique, par l'amélioration thermique des logements anciens,
- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- l'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne, notamment pour maintenir à domicile des personnes âgées.

L'intervention du Conseil départemental se concentre sur les zones non couvertes par une opération programmée, soit la plus grande partie des communes rurales de l'Aveyron (272 au total). En 2016, les communes de Baraqueville, Manhac, Camboulazet, Aubin, Cransac, Firmi, Viviez et Decazeville (hors périmètre de l'OPAH-RU) ont été intégrées au PIG départemental.

#### Gouvernance

Un comité de Pilotage est constitué pour cette opération. Il est composé du Conseil départemental, de l'Etat, de l'ANAH et de l'ADIL.

Il est notamment chargé du suivi et du pilotage du PIG, d'apprécier l'avancement et le bilan de l'opération, d'apporter des solutions et réorientations si nécessaire.

#### Zoom sur l'année 2016 : Mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée par appel d'offres à Oc'Téha.

Le programme prévoit la réhabilitation de 430 logements par an :

- 310 propriétaires occupants « précarité énergétique »,
- 10 propriétaires occupants « habitat indigne et très dégradé »,
- 80 propriétaires « adaptation du logement »,
- 10 propriétaires bailleurs « habitat indigne et très dégradé »,
- 20 propriétaires bailleurs, moyennement dégradés, décence, économie d'énergie.

Au 31 août 2016 : 275 dossiers ont été agréés, 1 974 423 € d'aides ont été versées pour 5 597 176 € de travaux de rénovation.

## **Les solidarités humaines**

### **• Le Schéma départemental Autonomie 2016-2021**

L'assemblée départementale du 27 juin 2016 a adopté le nouveau schéma départemental Autonomie 2016-2021, tel que prévu à l'article L. 113-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), modifié par la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

L'espérance de vie augmente et modifie les structures démographiques des départements et notamment celui du département de l'Aveyron. Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental doit prendre en compte cette évolution afin de continuer d'accompagner, en les adaptant aux nouveaux besoins et en coordination avec tous les partenaires concernés, ses politiques de solidarité, et ainsi mieux préparer l'avenir.

C'est le sens du nouveau Schéma Autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Nos aînés sont notre mémoire, un lien qui enracine les générations dans une histoire commune. De la même manière, nous devons tenir compte des différences liées aux situations de handicap, comme nous devons mobiliser tous nos efforts afin que ces différences ne soient plus, dans la mesure du possible, un obstacle à l'autonomie.

Ce document décline le programme de mandature (2015-2021) qui fait du maintien à domicile sa priorité et du développement social local un objectif.

#### **Structuration du schéma autonomie**

Ce schéma est construit autour d'un fil conducteur visant à proposer des accompagnements et des prises en charge en adéquation avec le parcours de vie des personnes en renforçant la dynamique partenariale. Il est structuré en 4 axes développés et articulés autour de 15 thématiques qui se déclinent en 49 actions :

- axe 1 : Anticipation : préserver l'autonomie et prévenir la dépendance,
- axe 2 : Adaptation : assurer un parcours individualité de la personne âgée et de la personne en situation de handicap,
- axe 3 : Accompagnement : développer la coordination et sa territorialisation,
- axe 4 : Garantir la mise en œuvre du schéma en faveur de l'autonomie des personnes.

#### **Gouvernance :**

Ce schéma est le fruit d'une très large concertation avec les usagers de nos services, avec les familles, les associations, les professionnels de terrain et l'ensemble de nos partenaires. De cette écoute, de ce dialogue, à travers neuf groupes de travail (soit 165 personnes qui ont participé à 27 réunions) ont émergé, enrichies de leurs réflexions, les orientations.

Certaines orientations du schéma seront déclinées à l'échelle des territoires d'action sociale réalisant l'adéquation des réponses aux besoins, au regard de la diversité du territoire aveyronnais et des

rééquilibrages à opérer au sein de l'offre médico-sociale. Là encore, la concertation et l'animation des partenariats sur les territoires infra-départementaux seront la condition d'un dispositif vivant et cohérent.

Ce schéma a par ailleurs été élaboré en cohérence avec les objectifs et les orientations du Programme Stratégique Régional de Santé et des Schémas régionaux de l'organisation médico-sociale concernant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Il a reçu l'avis favorable du Comité départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) et du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapés (CDCPH) réglementairement consultés.

L'association de nos partenaires à l'élaboration des orientations stratégiques constitue un levier décisif pour engager des coopérations durables. Elle favorise, sur la base d'une analyse partagée des besoins, un partenariat de conviction mieux à même de générer un véritable partenariat d'action entre tous les acteurs, point de départ d'une action publique coordonnée et plus efficiente.



## *Les solidarités humaines*

### **• La protection de l'enfance et de la famille : le département s'engage aux côtés des adolescents**

Le Conseil départemental en tant que chef de file de l'action sociale, assure différentes missions en direction de l'enfance et de la famille :

- Missions de protection maternelle et infantile
- Missions de prévention et de protection de l'enfance et de la famille
- Missions d'agrément d'assistant maternel et d'assistant familial.

A ce titre, il apporte une aide financière et participe, en partenariat avec des associations et institutions, à des projets collectifs et des actions partenariales.

En 2015 et 2016, le Département a initié et mis en place plusieurs projets en collaboration avec des partenaires tels que ceux décrits ci-dessous.

Dans le cadre de sa compétence en matière de protection de l'enfance et de la famille, le Conseil départemental a copiloté en 2015 et 2016 avec l'ARS une démarche d'amélioration de la prise en charge des adolescents à difficultés multiples. Ce travail a réuni l'ensemble des acteurs des domaines du sanitaire, du social, du médico-social et du judiciaire.

Trois axes ont été définis :

- Améliorer le dispositif pour une meilleure prise en charge de l'urgence
- Améliorer le repérage des adolescents à difficultés multiples et la connaissance des intervenants sur le territoire
- Garantir la prise en charge des adolescents à difficultés multiples par la mise en place d'un dispositif de mobilisation et de coordination des acteurs.

Ce travail a fait émerger la proposition de mise en place d'un dispositif de coordination des adolescents à difficultés multiples.

Ce projet est coordonné avec celui de la création d'une Maison des adolescents, copiloté par le Conseil départemental et l'ARS et en partenariat avec l'Etat, les institutions et collectivités locales.

La Maison des adolescents est un lieu d'information, de conseil, d'orientation et d'accompagnement à destination des adolescents, leurs familles et les acteurs au contact des jeunes. Elle a également pour mission de créer un partenariat privilégié avec les acteurs intervenant auprès des adolescents.

Les deux dispositifs seront regroupés au sein d'un Groupement d'Intérêt Public en cours de création.

## Les solidarités territoriales

### Le Développement territorial :

#### • L'Attractivité des territoires et les services à la population

Les travaux engagés dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental d'Accessibilité aux Services Publics ont mis en exergue l'importance des services à la population, qui conditionnent l'attractivité de nos territoires ruraux. Au rang des dits services, sont accompagnés par le Département, les établissements scolaires et structures d'accueil de la petite enfance, les projets d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées en milieu rural, ainsi que les équipements culturels et sportifs structurants à l'échelle du territoire.

##### **Zoom sur l'année 2015**

Parmi les opérations financées au titre des aides aux communes et à leurs groupements, 18 portaient sur des salles socio-culturelles ou à vocation associative, 6 sur des écoles et structures d'accueil petite enfance, 3 sur des maisons de santé et 9 sur des aménagements d'espaces publics.

La dimension développement durable de ces dossiers réside en la prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, de la réduction de l'impact sur l'environnement par l'adoption de méthodes de travail, d'essences végétales ou de matériaux respectueux de l'environnement, mais aussi par la plus-value que ces opérations apportent aux territoires en termes de lien social : services à la population, espaces de rencontres intergénérationnelles...



Projet de maison de santé de Réquista

Par ailleurs, face à la difficulté qui est celle des territoires ruraux à renouveler leurs praticiens dont une part significative est en passe de partir en retraite, la collectivité départementale développe des actions à l'attention des internes en médecine, mais également des communes, des communautés de communes dans un cadre partenarial avec l'Agence Régionale de Santé, l'Ordre des médecins, le collège des médecins enseignants et la Faculté de Médecine de Toulouse Rangueil.

La démarche volontariste du Département à l'attention des internes en médecine a pour objectif de sensibiliser ces derniers sur l'intérêt de la pratique de leurs

disciplines en milieu rural, dans un cadre souvent renouvelé que constituent les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles.

La réalisation de ces structures constitue un autre volet de la politique départementale qui s'exprime au bénéfice des communautés de communes, lorsque ces dernières portent des projets immobiliers. L'entretien et la mise aux normes des bâtiments qui sont la propriété des communes constituent parfois pour ces dernières des charges importantes qui plus est lorsque ce patrimoine est ancien et les contraintes réelles. Qu'il s'agisse de travaux de mise en accessibilité ou d'économies d'énergie, les coûts afférents peuvent faire l'objet d'un partenariat financier. Lorsque la nature des travaux requiert

un dossier d'accessibilité, celui-ci est sollicité auprès du maître d'ouvrage et fait partie intégrante des pièces constitutives de la demande de subvention.



Aménagement d'un parc paysager aux Costes Rouges, Commune d'Onet Le Château

La politique visant à accompagner les communes dans l'aménagement de leurs espaces publics a façonné le Département. Lieux de convivialité, d'échange, de rencontres, les espaces publics sont par excellence des lieux de vie sociale autour desquels s'organisent les services à la population, tout en confortant le cadre de vie des habitants et en participant à la valorisation du patrimoine. Sont ainsi soutenus par le Département dans le cadre des programmes Cœur de Village et Bourg-Centre, les opérations de nature à rendre les espaces publics plus fonctionnels en termes de mobilité et d'accessibilité et intégrant de réelles préoccupations environnementales, y compris dans la mise en œuvre du projet.

## Les solidarités territoriales

### L'Agriculture et l'aménagement territorial :

- **L'exemple d'un Espace Naturel Sensible : le Conservatoire Régional du châtaignier**

Depuis sa création en 1995, l'Association « Aveyron Conservatoire Régional du Châtaignier » œuvre pour la conservation des variétés anciennes de châtaignes, au lieu-dit la Croix-Blanche à Rignac sur des terrains mis à disposition par le Conseil Départemental. Au-delà d'une simple sauvegarde, c'est un véritable travail d'étude qui s'est mis en place avec notamment pour accompagnement scientifique les services de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique).

Classé Espace Naturel Sensible du Département en 2009, le Conservatoire du châtaignier a pour mission de sensibiliser et d'éduquer le grand public au respect et à la découverte du patrimoine naturel et culturel aveyronnais.

L'association travaille aussi auprès d'agriculteurs, de privés, de collectivités et d'organismes professionnels pour que le châtaignier retrouve son rôle dans l'autonomie des systèmes fermiers (alimentation humaine et animale, production de miel, parcours sous châtaignier, bois d'œuvre, bois de chauffage...).

C'est dans cette optique que l'association va acquérir à l'automne 2016 du matériel permettant de proposer aux propriétaires récoltant, une prestation locale d'épluchage à façon sur le site du Conservatoire. Véritable déclinaison du concept de Développement Durable au niveau local, cette initiative novatrice contribuera à favoriser les démarches individuelles ou collectives de restauration des châtaigneraies anciennes, en offrant une solution de proximité pour la transformation de leurs produits.



## ■ La démarche concertée sur la thématique "chemin et patrimoine"

Dans le cadre de l'opération à maîtrise d'ouvrage départementale « un Territoire, un Projet, une enveloppe » (TPE) sur la haute vallée de l'Aveyron, une thématique forte a été mise en œuvre : mettre en valeur le patrimoine pastoral bâti qui borde les chemins de randonnée.

Une expertise des chemins a été faite, les boucles de sentiers existants ont été référencées, ainsi que le patrimoine attenant ou à proximité.

Des travaux d'aménagement, de restauration et de sécurisation ont pu être réalisés toujours avec le soutien du Conseil départemental, la pose de plaques de promotion, directement sur les biens, ou encore à des endroits stratégiques incitant leur découverte, finalise cette mise en valeur.

La démarche s'est voulue participative, avec des élus, des responsables d'associations de patrimoine, de randonnée, des spécialistes de la rénovation, ainsi qu'avec l'architecte des Bâtiments de France.

La promotion des biens par des plaques émaillées, taillées en pleine masse, montre la volonté d'un travail durable, qui s'intègre dans l'environnement rural.

Une collectivité a pris à sa charge par délégation de maîtrise d'ouvrage la commande globale, pour avoir une approche économique intéressante et une vision territoriale des visuels de promotion.

55 plaques de différentes tailles ont été réalisées, elles sont en cours de mise en place pour un montant total de dépenses de 12 270 € HT aidées à 60% par le Conseil départemental de l'Aveyron.

### Eglise Saint Julien d'Ayrinhac

Commune de Bertholène

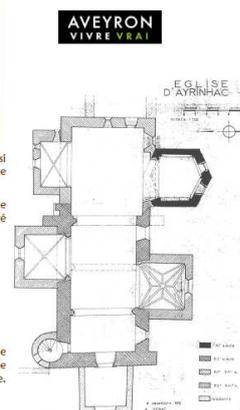
Sa construction par les religieux d'Aubrac date du XI<sup>ème</sup> siècle. En effet en 1211 l'évêque Hugues donna Ayrinhac à l'hôpital d'Aubrac, qui y fit bâtir cette église. Elle fut l'église paroissiale jusqu'en 1873, avant que celle de Bertholène ne le devienne.

La nef présente les caractéristiques du XII<sup>ème</sup> siècle (plan rectangulaire). La voûte en berceau brisé serait plutôt du XIII<sup>ème</sup> siècle ou du début du XIV<sup>ème</sup>. La construction du clocher mur, percé de quatre arcatures où se logent les cloches, des chapelles ainsi que celle du portail, s'échelonne du XV<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle. En témoigne le portail renaissance surmonté de la croix d'Aubrac portant la date de 1537.

Une chapelle fait exception et remonte au moins au XI<sup>ème</sup> siècle. Sa forme hexagonale et son implantation sur le flanc sud de l'église, sans écarter la possibilité d'avoir été une annexe du sanctuaire roman primitif, pourrait avoir été un édifice indépendant ou simplement juxtaposé, soit un baptistère, soit une chapelle votive ou funéraire.

A l'intérieur de l'église un tableau en bas-relief représente Saint Roch et son chien. Il est en pin doré. Inscrit en 1999 et restauré en 2008.

Les statues et le chemin de croix sont du XIX<sup>ème</sup> siècle, la chaire du XVIII<sup>ème</sup> est inscrite. Le retable date également du XVIII<sup>ème</sup> siècle, chaque panneau est garni d'une toile peinte. Celle du centre, signée Lemaire 1743, représente la crucifixion avec Saint Jean à gauche et la vierge à droite. Celle de gauche, l'évêque Saint Augustin et celle de droite, le martyr de Saint Julien.



### Le lavoir

L'ensemble date de 1865, cette date est gravée sur la fontaine, l'abreuvoir a été refait en 1932, puis en 2009, réfection totale de la charpente et de la toiture.



Association Ayrinhac et son Patrimoine  
Office de Tourisme du Laisagais



### Eglise Saint Vincent de Palmas

AVEYRON  
VIVRE VRAI

L'église, dédiée à St Vincent, présente des éléments de différentes époques. Elle est classée Monument Historique. C'était l'ancienne chapelle du château épiscopal. Le clocher (XIX<sup>ème</sup>) est de type « pelgne » avec une toiture à 4 pans et 4 arcades, dont une aveugle. Il fut érigé sur une ancienne tour (XIV<sup>ème</sup>) du château certainement plus haute jadis. Elle fut arasée pour y placer le clocher.

Le portail (XVI<sup>ème</sup>) porte un écu aux armes effacées (sans doute celles de l'évêque François d'Estaing). Remarquez les grands arcs de décharge qui consolident le flanc de l'église.



Le chevet est roman, c'est la partie la plus ancienne de l'église.

Le chœur comporte trois tableaux restaurés en 1992-94 : le Christ en croix entre la Vierge et St Vincent de Saragosse ; St Jean-Baptiste au bord du Jourdain ; et St Roch soigné par l'ange. Ils proviennent du grand retable du maître-autel (XVIII<sup>ème</sup> s.), supprimé au XIX<sup>ème</sup> siècle, et ont gardé leurs cadres anciens.

La nef présente encore des éléments romans épars et remaniés : piles cylindriques engagées, voûtes cintrées refaites au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Deux vitraux sont à signaler car ils sont curieux, ils représentent des sujets historico-politiques et non religieux :

- dans le chœur à gauche : réception du Roi Charles VII par le clergé et les consuls au château de Palmas.

- au-dessus de l'entrée, le plus haut : Bonnaure, Maire de Palmas, résiste au - Commissaire de la Révolution - qui demandait la destruction du clocher.



Office de Tourisme du Laisagais



## Les solidarités territoriales

### L'environnement

- La sensibilisation des collégiens à l'environnement



Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le Conseil départemental a lancé un concours de collecte de piles et batteries usagées dans les collèges du département, en partenariat avec l'éco-organisme agréé SCRELEC et la SNAM, usine de recyclage basée à Viviez.

Ce concours intitulé « En mode #, piles, collectez, recyclez », s'est déroulé du 2 au 27 novembre 2015 dans les collèges publics et privés volontaires de l'Aveyron. Une cérémonie de remise des prix a été organisée le 25 janvier 2016.

Le Conseil départemental a souhaité à travers ce concours sensibiliser les collégiens à l'importance du geste de tri pour l'environnement et à l'impact économique d'une telle attitude, notamment sur la filière industrielle du Bassin de Decazeville.

L'opération a connu un véritable succès. Elle a mobilisé un grand nombre d'élèves dans les collèges publics et privés du département l'Aveyron puisque **27 collèges** ont participé soit 60% des établissements impliquant **8 256 élèves**.



**16,83 tonnes de piles et batteries** usagées ont été récoltées sur cette période : le résultat d'une forte motivation des collégiens qui ont su impliquer et sensibiliser leur famille, voisins et autre entourage (4,29 kg par élève).

Une aide financière de 400 € pour le 1<sup>er</sup> prix, 300 € pour le 2<sup>ème</sup>, et 200 € pour le 3<sup>ème</sup>, affectée à la mise en place d'un projet pédagogique, a été attribuée par SCRELEC

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs que le département s'est fixé en matière de développement durable et s'ajoute à d'autres actions que le Conseil départemental conduit dans les établissements, notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Elle témoigne de la capacité de notre économie locale à s'inscrire dans le concept de l'économie circulaire, dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.



## Les solidarités territoriales

### La Culture

- **Un accès facilité à l'art et à la culture pour les jeunes aveyronnais**

Des actions conduites à l'initiative de la collectivité départementale visent à sensibiliser les jeunes et à favoriser leur accès à l'art et à la culture.

L'objectif est de promouvoir les diverses expressions artistiques et culturelles comme élément essentiel de leur épanouissement personnel et de leur réussite professionnelle ; développer une sensibilité esthétique, appréhender l'exigence artistique et formuler une approche critique d'une proposition par la mise en relation directe avec un artiste, une œuvre, une pratique.

Avec l'opération « **Théâtre au Collège** », ils peuvent découvrir le théâtre et tous les métiers liés à l'activité du théâtre : **2900 élèves de 4<sup>ème</sup> ont ainsi abordé le théâtre en 2015-2016.**



De même « **Arts visuels au Collège** », il s'agit de permettre des rencontres avec des artistes contemporains et leurs œuvres, et de valoriser par des actions de médiation une première approche des arts visuels. **En 2015-2016, 1 521 élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ont pu bénéficier de cette sensibilisation à l'art contemporain.**



**Un accès de tous à la culture** en veillant à une meilleure irrigation culturelle du territoire aveyronnais avec un maillage au travers de projets culturels de territoire (PCT). Il s'agit de promouvoir la diversité culturelle et aussi de valoriser, dynamiser un territoire grâce à une programmation culturelle de qualité qui permette à tout un chacun de découvrir le spectacle vivant. En 2015, 8 territoires ont été soutenus.

A partir de 2016 et dans le prolongement du programme de mandature adopté le 25 mars 2016, c'est par le biais d'une convention cadre pluriannuelle de 3 ans entre le Département et les Communautés de communes ayant la compétence culturelle que le PCT va permettre de renforcer cette dimension d'équité et d'équilibre territorial.

### • **Un patrimoine valorisé auprès du jeune public**

Dépositaires de collections emblématiques de l'histoire et de l'identité de l'Aveyron, les **musées** gérés par le Département contribuent également, par leur travail d'étude, de protection et de valorisation de ces collections, à faire connaître le patrimoine aveyronnais et à préparer sa transmission aux futures générations.

Après la reconduite de plusieurs expositions temporaires en 2015, **une nouvelle exposition** coproduite avec le service départemental d'archéologie a été inaugurée en 2016 à Montrozier : *Héros de pierre, stèles et statues de guerriers celtes du sanctuaire des Touriès*, tandis que l'exposition *Les Aveyronnais dans la Grande Guerre 1914-1918*, présentée à Salles-la-Source, était enrichie.

Les musées ont reçu **17 700 visiteurs en 2015**. Avec des animations régulières, un programme spécifique pour le public familial lors des événements nationaux (Nuit des musées, Journées du patrimoine...), des jeux spécialement conçus pour faire découvrir aux enfants les expositions permanentes et temporaires, et **un large panel d'ateliers pédagogiques** (3 740 enfants accueillis en ateliers), les actions engagées témoignent d'une volonté forte d'ouvrir les musées au jeune public.



- **De nouveaux enjeux pour le service de lecture publique**

Avec la responsabilité de la lecture publique, le Conseil départemental dispose d'un levier privilégié pour impulser un plan essentiel de sa politique culturelle. Le livre demeure, indépendamment de l'usage des nouvelles technologies, une source essentielle de connaissance, de divertissement et d'enrichissement personnel.

**La Médiathèque départementale dessert 194 communes** par le biais du bibliobus (1 à 2 passage(s) par an). Par ailleurs, un service de navette documentaire gère les réservations et dessert 72 points toutes les 5 semaines. C'est environ 200 000 documents prêtés par an à destination de la population aveyronnaise



La MDA propose aussi un accompagnement des collectivités autour de 3 thématiques spécifiques :

- Des actions culturelles :
  - Le Mois du film documentaire :  
En partenariat avec l'association Mondes & Multitudes et plusieurs bibliothécaires du département, la Médiathèque départementale a organisé en novembre 2015 le mois du film documentaire.

Il s'agit de créer un moment de cinéma dans des lieux qui en sont parfois dépourvus, de rencontrer des professionnels du cinéma dans une atmosphère conviviale. Les projections sur le territoire aveyronnais sont suivies de l'intervention en fin de séance du réalisateur, monteur, scénariste, etc..

Au total **17 projections** ont été organisées durant le mois de novembre 2015 dans **16 communes** de l'Aveyron et ont rassemblé **932 spectateurs**.



o Des livres et des bébés :

Dans le cadre du dispositif en faveur de la lecture avec les tout-petits plusieurs actions culturelles ont été menées en 2015, notamment:

La programmation du spectacle « La première neige » de la Cie Les Pieds bleus (8 représentations à St-Geniez, Decazeville, Sainte-Geneviève et Laissac pour 306 spectateurs).

Une résidence d'artiste : « Le Piano voyageur » qui a permis aux territoires de St-Geniez et Decazeville de bénéficier de la présence d'un pianiste et de son piano dans leurs crèches durant une semaine. Au total c'est 413 personnes (enfants, parents, professionnels de la petite enfance, bibliothécaires) ont partagé un ou plusieurs moments en compagnie de l'artiste et de son piano.



*Résidence de Benjamin Epepe : photo du dépliant créé par Olivia BENGUE*

Des Soirée lecture « Partager un livre avec un enfant » avec la comédienne-lectrice Hélène Poussin pour faire découvrir la richesse de la littérature de jeunesse et l'importance de la lecture avec les tout-petits. Ces soirées ont eu lieu à Laissac et Ste-Geneviève et ont concernées 53 personnes.

Ce dispositif permettant la rencontre entre les professionnels de la petite enfance, les bibliothécaires et les familles autour du tout petit et de la lecture à voix haute a été labellisé « Premières pages » par le Ministère de la Culture et de la Communication.

- La formation professionnelle du réseau
  - En 2015, **23 journées de formation** (stages à la MDA, formations sur site, journées d'étude ou séminaire) ont été suivies par **150 personnes de 51 bibliothèques différentes**. En 2016, 47 journées de formation sont proposées au catalogue.
  - L'accompagnement et l'assistance des acteurs du réseau (élus, professionnels et bénévoles).
  - Apporter conseils et assistance sur les différents aspects de la création, de la gestion et du développement d'une bibliothèque.

## • **L'étude, la protection et la valorisation du patrimoine archéologique aveyronnais**

2015 et 2016 auront été des années riches pour le Service Départemental d'Archéologie. Il s'agit déjà respectivement de ses sixième et septième exercices depuis sa création par notre collectivité en avril 2009 et l'obtention de son agrément auprès du Ministère de la Culture et de la Communication. Chargé d'une manière générale d'étudier, sauvegarder et promouvoir notre riche patrimoine archéologique, le Service Départemental d'Archéologie a donc un rôle stratégique en conciliant devoir de mémoire, développement économique et attractivité de notre territoire.

En 2015, quatre diagnostics ont été menés à bien sur prescriptions de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles), en amont de divers projets d'aménagement (routes, permis de construire, etc.). Le premier, en février et avril, a constitué la phase 2 du contournement d'Espalion (surface : 192 000 m<sup>2</sup>). Il s'est avéré totalement négatif contrairement à la phase précédente où plusieurs occupations gauloises et gallo-romaines avaient été mises au jour de part et d'autre du Lot. Le second, début mars, a été réalisé dans le secteur de La Boissonnade à Luc-La-Primaube (surface : 25 000 m<sup>2</sup>). Il a permis de préciser le tracé de l'aqueduc antique qui menait les eaux de Vors à Rodez (*Segodunum*) au terme d'un parcours de près de 30 km. Une portion remarquablement conservée nous fournit une documentation de tout premier plan sur ses techniques de construction et sur sa datation autour de la seconde moitié du I<sup>er</sup> s.



**Fig. 1 :** Vue du conduit de l'aqueduc antique découvert à la Boissonnade (Luc-La-Primaube).

Le troisième diagnostic a concerné la phase 4 du contournement routier de Baraqueville, entre Marengo et La Mothe (surface : 753 303 m<sup>2</sup>). Il s'est déroulé d'avril à juin. Sa réalisation a été confiée par convention à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), en raison de sa concomitance avec le contournement d'Espalion, notre collectivité restant toutefois maître d'ouvrage par l'intermédiaire de notre Service Départemental d'Archéologie. Les terres méconnues des Ségalas ont permis de recenser nombre d'indices d'occupations de la Préhistoire récente à nos jours. Une portion bien conservée de la voie antique Rodez (*Segodunum*) / Toulouse (*Tolosa*), découverte dans le secteur de La Lande Basse (Quins), et les vestiges d'un probable bâtiment sur poteaux porteurs de la fin du Néolithique, mis au jour près de La Mothe, donneront lieu prochainement à des fouilles préventives prescrites par l'État avant que les travaux de la RN 88 ne reprennent pour nous rapprocher de la capitale régionale. Le dernier diagnostic, réalisé fin juin et début juillet, a porté sur la chaussée du Pont Vieux de Millau à l'occasion de travaux de restauration et de consolidation. Cette modeste opération (surface : 80 m<sup>2</sup>) a permis de préciser l'architecture de cet emblématique monument médiéval cher aux Millavois (



**Fig. 2 :** Implantation des sondages réalisés sur le Pont-Vieux à Millau avec apparition d'une des chaussées ancienne.

Enfin, il convient aussi de mentionner l'intervention liée à la restauration du château des Costes-Gozon, réalisée en partenariat avec les collectivités locales.

En 2016, six autres diagnostics ont déjà été réalisés. Les deux premiers, en avril, ont concerné Rodez. Il s'agit de l'ancien couvent Bon Pasteur (1 100 m<sup>2</sup>), rue Saint-Vincent et de l'ancien Collège Sainte-Marie, rue Béteille (2 000 m<sup>2</sup>). Le premier a permis de retrouver quelques bribes de bâtiments médiévaux et du XIX<sup>e</sup> s. Le second a précisé la topographie antique de Rodez, avec la localisation, sous le tour de ville ouest, d'un probable fossé gaulois dans lequel un crâne humain portant des traces de découpes et de blessure (trophée) a été mis au jour

Le troisième, en mai, a porté sur la réhabilitation de l'immeuble Marty nasses, place B. Lhez à Villefranche-de-Rouergue (636 m<sup>2</sup>). Il a été l'occasion d'évaluer l'évolution architecturale de bâtiments du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> s. Le quatrième, en juin, rue de Roquefort à Millau (231 m<sup>2</sup>), a livré des vestiges d'occupation de l'âge du Cuivre (3500-2200 av. J.-C.). Le cinquième, en septembre, s'est intéressé à la stratigraphie de deux pièces du château de Sévérac dans le cadre sa restauration (468 m<sup>2</sup>). Le sixième diagnostic, en cours, s'attache à l'étude du secteur minier antique de Hautes-Fages à Montagnol (15 700 m<sup>2</sup>).



**Fig. 3** : Vue de face du crâne probablement gaulois découvert rue Béteille à Rodez.

Sur le plan de la recherche programmée, indispensable pour la connaissance de nos origines et pour la formation continue de nos agents dans l'optique des agréments délivrés par l'État, deux importants dossiers ont continué d'être portés par notre service, grâce à un partenariat financier avec la DRAC en 2015-2016. Le premier concerne la fouille du sanctuaire héroïque du Premier âge du Fer (VIII<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. av. J.-C.) des Touriès (Saint-Jean et Saint-Paul), déclaré d'intérêt scientifique majeur sur le plan européen par la Commission Interrégionale de Recherche Archéologique (CIRA). Un programme triennal (2015-2017) se poursuit sur ce site de référence désormais internationale pour les stèles et la statuaire celtique. Le second concerne l'aide à la publication de l'église et son cimetière du haut Moyen Âge de La Grande à Millau, qui est un site de référence sur le plan régional. L'avancement du manuscrit s'est accompagné sur le terrain de sondages stratigraphiques dans le secteur de la porte du village fortifié afin d'en préciser l'évolution et l'organisation.

La restitution de tous ces résultats est un volet important et indispensable de notre action dans le domaine de l'archéologie. Elle prend des formes variées : plus d'une douzaine de conférences dans et hors du département, des communications lors de journées thématiques ou à l'occasion de colloques, informations sur site internet du Conseil Départemental (aveyron.fr) dont le contenu est

régulièrement complété, l'édition des *Cahiers d'Archéologie Aveyronnaise* n° 28, etc. Les Journées Départementales d'Archéologie, co-organisées avec l'ASPAA, sont un des points d'orgue de cette indispensable valorisation auprès de nos concitoyens afin qu'ils découvrent et s'approprient leur patrimoine. Les XXVII<sup>e</sup> et XXVIII<sup>e</sup> éditions ont eu respectivement lieu à Roquefort-sur-Soulzon, le 18 avril 2015, et au Causse Comtal, le 18 juin 2016.

Enfin, en 2016 le Service Départemental d'Archéologie a collaboré à deux importantes expositions simultanées et complémentaires :

- « *Héros de pierre. Stèles et statues de guerriers celtes du sanctuaire des Touriès* » à l'Espace Archéologique Départemental de Montrozier, en partenariat avec la Conservation du Musée du Rouergue. À cette occasion, un film a été diligenté par notre collectivité, durant la campagne de fouille 2015 du site, afin de présenter l'organisation et la vie du chantier. Intitulé « *Voyage dans les archives du sol : la fouille archéologique du complexe à stèles des Touriès (Saint-Jean et Saint-Paul)* » et d'une durée de 12 minutes, ce film qui accompagne l'exposition est aujourd'hui en ligne sur notre site internet.
- « *Guerriers celtes du Midi. Stèles et sculptures du Premier âge du Fer* », organisée par le Musée Fenaille de Rodez, qui expose quelques-unes des pièces les plus remarquables du Sud de la France.

Perspectives 2016-2017, d'autres diagnostics d'archéologie préventive sont d'ores-et-déjà prévus, sur le contournement de Rodez (RN 88), la ZAC Millau Viaduc 2, Boulevard de la République, place du Sacré-Cœur, Collège Fabre, l'ancienne prison et l'évêché à Rodez.

## Les solidarités territoriales

### Les sports et les jeunes

- **Le développement durable au cœur des manifestations sportives proposées aux jeunes aveyronnais**

Deux temps forts :

Les grandes manifestations sportives prises en charge et organisées ou co organisées par notre collectivité en 2015 et 2016 s'inscrivent volontairement et très concrètement dans une sensibilisation de grande échelle en faveur d'un développement durable.

Ainsi, Le Cross scolaire du Conseil départemental et les Raids scolaires des collèges et des lycées ont permis de développer un ensemble d'actions éducatives fondées prioritairement sur la citoyenneté à travers le respect des autres et de l'environnement

Au cours de ces grandes manifestations cela s'est traduit par des aménagements techniques et matériels, par des informations ou des consignes fortement incitatifs pour conduire les jeunes aveyronnais à des comportements Eco citoyens. Une prise de conscience collective et une mise en œuvre de moyens adaptés ont permis de limiter l'impact environnemental de ces grands rassemblements (mutualisation de transports, respect des sites, tri sélectif, ...).

Des comportements solidaires ont par ailleurs été recherchés dans ce contexte d'épreuves sportives. Cela s'est traduit par l'intégration de personnes en situation de handicap, par des aménagements favorables à la valorisation de l'effort de groupe et de la mixité, ...

Portées par notre collectivité ces actions phares en faveur des scolaires, ont été renforcées par un ensemble de partenariats établis avec le mouvement sportif, toujours axés sur des perspectives éducatives attachées à un développement durable.

Chaque année cet ensemble d'actions concerne environ 15 000 jeunes aveyronnais.



Descente de la Dourbie Raids 2016



cross

## Les solidarités territoriales

### Le patrimoine et les collèges

- **L'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti**

Depuis 2012, le Conseil Départemental a lancé l'analyse énergétique de bâtiment via notamment la réalisation de Diagnostic de performance énergétique (DPE) de l'ensemble du patrimoine départemental et des collèges. Les bâtiments les plus significatifs ont également fait l'objet d'un audit énergétique plus approfondi présentant notamment des préconisations d'amélioration du bâti. Cette première phase de diagnostic a été finalisée en septembre 2013. Les services de la Direction du Patrimoine départemental et des collèges ont alors étudié la faisabilité technico-financière des actions pour les hiérarchiser.

En 2015 et 2016, les travaux ci-dessous ont été réalisés :

- Collège BARAQUEVILLE : Remplacement de portes sur le bâtiment internat
- Collège MARCILLAC : Remplacement de menuiseries extérieures (fenêtres + volets)
- Collège REQUISTA : Remplacement de menuiseries extérieures
- Collège RIEUPEYROUX : Remplacement de menuiseries extérieures
- Collège CRANSAC : Mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs
- Collège ESPALION : Remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres + volets) sur le bâtiment côté Lot
- Collège ST GENIEZ : Remplacement de menuiseries extérieures
- Collège ONET : remplacement menuiserie extérieures locaux vie scolaire
- Collège MUR DE BARREZ : remplacement menuiseries extérieures, mise en place de radiateurs à inertie et isolation des combles du bâtiment technologie.
- Collège FABRE : réhabilitation du pavillon primaire avec isolation thermique par l'intérieure, isolation des combles et remplacement des menuiseries extérieures.
- Collège ST AMANS DES COTS : remplacement menuiseries extérieures du bâtiment logement.
- Centre d'Exploitation BOZOULS: Remplacement menuiseries extérieures et réalisation d'une isolation par l'extérieur
- Centre d'Exploitation PONT DE SALARS: Remplacement menuiseries extérieures
- Centre d'Exploitation CORNUS : Réfection d'un versant de toiture avec isolation sous toiture
- ESPE- : Remplacement des fenêtres extérieures du vestiaire
- Centre Administratif Foch ; Rénovation chaufferie avec amélioration des performances énergétiques
- Centre Administratif Foch Bât F : Remplacement des menuiseries extérieures et des stores extérieurs
- Centre Administratif Paraire : Réfection et isolation thermique de toitures terrasses (Nord et Sud du bâtiment A)
- CMS ST AFFRIQUE : remplacement des éclairages des étages par LED
- CMS RODEZ : réfection et isolation des toits terrasses (sur accueil et sur PMI)
- Centre Administratif Paraire : Remplacement de toutes les menuiseries extérieures du bâtiment A

Par ailleurs, afin de réduire encore les consommations énergétiques du patrimoine départemental, les opérations de rénovation et de réhabilitation de locaux font l'objet d'une attention particulière dans le choix du matériel et/ou du procédé. En effet, pour exemple, en matière d'éclairage de locaux :

## LES GRANDES INFRASTRUCTURES AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITE

- **La prise en compte du développement durable dans les activités routières**

### Des pratiques moins émissives pour les activités routières

Sur les réseaux A, B et une partie du C, en raison de l'importance du trafic, l'emploi de matériaux résistants pour la mise en œuvre de la chaussée est nécessaire et oblige à l'emploi de techniques à chaud. Toutefois, depuis 2013, le Conseil Départemental prévoit la mise en place de bitumes « tièdes » pour les couches de base (110°C au lieu de 140°C pour un enrobé à chaud). Cette baisse de température permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques liées à la fabrication des enrobés (d'environ 20%). Elle permet également d'améliorer les conditions de mise en œuvre (disparition des fumées, sécurité du personnel d'application).

Techniques à chaud		Tonnes	dont "tièdes" (T)	Kilomètres traités
Réseaux A et B	2013			41
	2014	39 100	17 200	65
	2015	43 600	15 690	55

Sur le réseau secondaire (réseaux C, D et E), les techniques à froid de revêtement des chaussées, moins consommatrices d'énergie, sont systématiquement mises en œuvre.

Techniques à froid		Tonnes	Kilomètres traités
Réseaux C, D et E	2013	37 400	240
	2014	16 700	273
	2015	27 465	205

### Des mesures pour protéger la nature

#### Réemploi des matériaux :

Sur les chantiers de modernisation, les éléments de déblais, sous réserve de caractéristiques physiques adéquates, peuvent être réutilisés par concassage ou par traitement à la chaux en remplacement de matériaux provenant de carrières.

Sur le chantier de la déviation d'Espalion, une planche d'essai pour la réutilisation des matériaux excavés sur site a été réalisée en 2015 pour vérifier leur portance. Le test a été validé, ce sont ainsi 18 000 m<sup>3</sup> de matériaux qui pourront être traités sur place puis



Planche d'essai pour réutilisation des matériaux

Sur le chantier de rénovation de la RD 902, 6 000m<sup>3</sup> de granulats excavés ont pu être réutilisés pour la couche de forme et le merlon paysager de cet itinéraire a été modelé avec un mélange de terre végétale et de broyats des souches issues du déboisement avant travaux.



#### Utilisation de matériaux locaux (gravillons basaltiques) :

Suite au long travail de recherche et de tests mené par la DRGT puis certifié par l'IDRRIM (Institut des routes des rues et des infrastructures pour la mobilité), les chantiers de sauvegarde (enduits superficiels) sur le réseau secondaire, réalisés sur l'Est du département, sont approvisionnés depuis 4 ans, par 3 carrières aveyronnaises en remplacement des matériaux normés non disponibles sur le département, limitant ainsi les distances et le coût du transport.

#### Modérer l'intervention de l'homme :

Pour la 3<sup>ème</sup> saison, sur les sections de route où la végétation pousse très lentement, le débroussaillage a été réduit à un passage tous les 2 ans. Ce sont ainsi plus de 800 km de voirie en moins à traiter tous les 2 ans.

	campagne <b>2013-2014</b>	campagne <b>2014-2015</b>	campagne <b>2015-2016</b>
Km non traités	372	490	440

L'adaptation du calendrier de débroussaillage aux spécificités du territoire limite ainsi les interventions et donc les émissions de gaz à effet de serre et favorise également la faune locale. Cette action s'inscrit dans la démarche de « fauchage raisonné » initiée depuis plus de 20 ans par le Département.

S'approprier des techniques alternatives au désherbage chimique :

En 2014, le Conseil Départemental a acquis une faucheuse mécanique sous glissières afin de supprimer le traitement chimique des glissières de sécurité du réseau principal, en complément du débroussaillage manuel effectué sur le réseau secondaire par des entreprises et associations d'insertion.

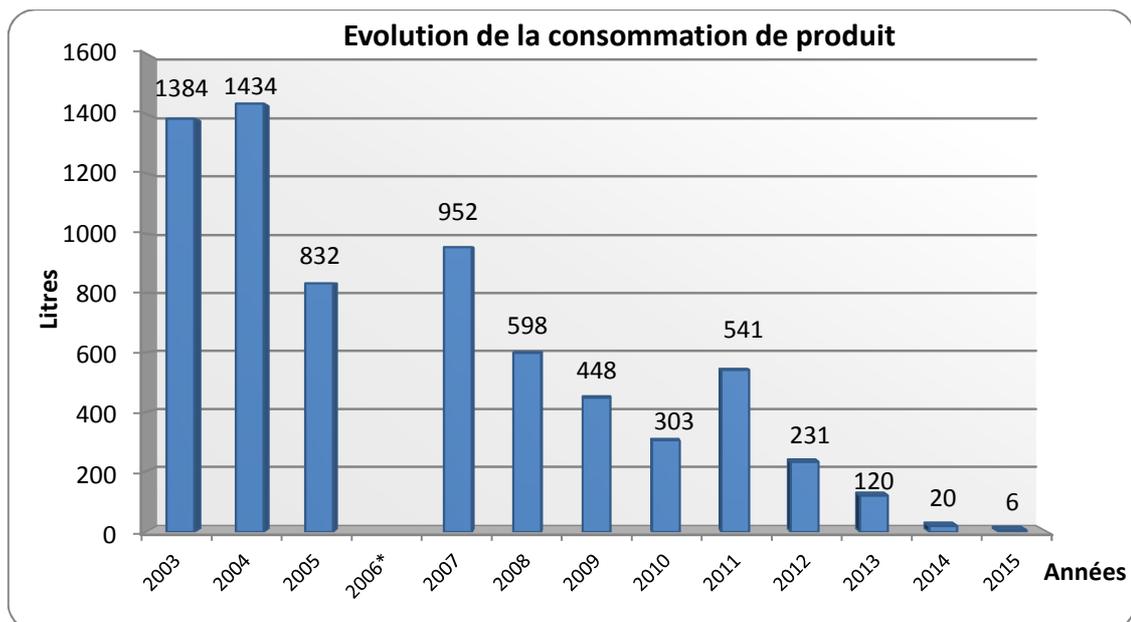


En 2015, la totalité des accotements avec glissières des réseaux A et B a pu être traité avec ce nouvel outil :

En conséquence, seulement 6 litres de produits phytopharmaceutiques ont été répandus à l'échelle des 6 000 km pour le traitement de quelques points singuliers du réseau comme certains aménagements urbains (ilots, bordures...), certains ouvrages (murs, murets, parapets ...) ou zones qui ne peuvent être traités mécaniquement anticipant ainsi la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui impose la suppression de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les personnes publiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sauf dans les zones difficiles d'accès.

	<b>2014</b>	<b>2015</b>
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> passe	174 km	295 km

*(la 2<sup>ème</sup> passe est effectuée en fonction des repousses)*



D'autres techniques, en plus du désherbage manuel, sont mises en œuvre pour limiter la pousse des adventices sur les ouvrages et équipements de la route ; selon les secteurs sont employés :

- Le raclage sur les ponts et îlots
- les brosses métalliques sur balayeuse
- Le brûlage thermique (expérimentation)
- Le balayage fréquent afin d'éviter l'accumulation de mousses et de feuilles en décomposition favorables à la pousse des graines.

Ces essais sont encore à poursuivre pour identifier les techniques les plus adaptées au lieu, au type d'équipement et à la main d'œuvre disponible.

#### Mesures compensatoires :

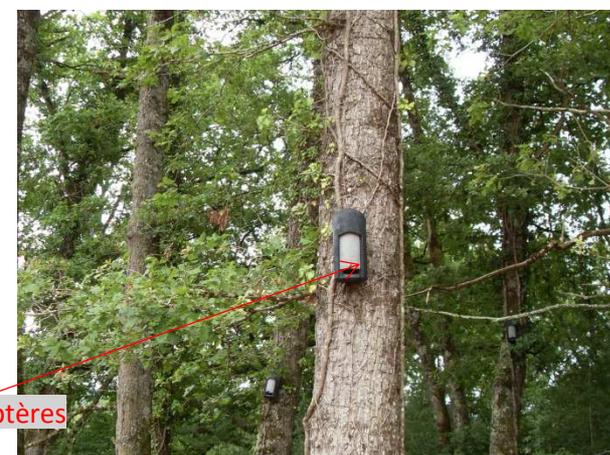
Le chantier de la déviation d'Espalion sur la RD 920, impacte la faune locale (défrichage et abattage d'arbres notamment). Des mesures d'atténuation, de compensation, de suivi et d'accompagnement sont mises en œuvre tout au long du chantier pour préserver les territoires de vie des animaux. En 2015, ont été réalisés :

- 53 fossés en surprofondeur enherbés (FSE) destinés à piéger les matières en suspension pendant les travaux en attendant la réalisation des 3,8 km de fossés latéraux (pour l'abattement de la pollution chimique par décantation et absorption par les végétaux) couplés à 5 FSE définitifs de 30m<sup>3</sup> minimum destinés à intercepter les pollutions accidentelles.
- 1 mare de substitution pour les batraciens est en service ; 4 mares doivent être créées de part et d'autre de l'ouvrage à terme





- 30 gîtes en bois ont déjà été installés dans les haies et boisement ; 60 gîtes sont prévus à terme



D'autres mesures seront mises en œuvre dans le courant de l'année 2016 au fur et à mesure de la réalisation de la chaussée (buses dédiées à la petite faune, tremplins verts...).

### Lutte contre les espèces invasives

Sous l'impulsion de la Direction de l'Environnement, un travail de recensement des foyers d'espèces invasives (la renouée du Japon principalement) en vue de limiter leur développement, est mené par les agents de la Direction des Routes et des Grands Travaux. Depuis 2011, les agents des routes, notamment les chauffeurs d'épaveuses, sont formés à leur reconnaissance afin de réaliser un inventaire des foyers sur le département (215 foyers en 2016). Ils participent également à la mise en œuvre des stratégies de lutte telles que l'arrachage mécanique et manuel et la fauche répétée.

A ce jour, il semble que l'affaiblissement des plantes par une combinaison de plusieurs stratégies de lutte, permettent la régression des foyers d'espèces invasives. En effet, 69% des foyers sur lesquels une intervention a eu lieu, ont vu leur surface diminuer.



En 2015, le marché pour la valorisation des branches d'élagage en plaquettes de chauffage a été révisé et les critères techniques précisés afin d'optimiser le rendement des chaudières et limiter les arrêts techniques. Notamment les tas de branches élaguées ont été rigoureusement sélectionnés afin de garantir une plaquette de qualité homogène garante du bon fonctionnement des chaudières.

### L'éco-responsabilité des opérations d'élagage

Les branches élaguées non valorisées en plaquettes, sont également broyées pour être valorisées en paillage par les services du Conseil Départemental, des agriculteurs et des particuliers notamment via le partenariat avec l'association Arbres Haies et Paysages de l'Aveyron. Pendant l'hiver 2015-2016, l'association a organisé le paillage de 2 030 mètres linéaires de haies plantées (9 chantiers de plantations répartis sur le département) valorisant ainsi 305m<sup>3</sup> de plaquettes :

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
m <sup>3</sup> de plaquettes valorisés en paillage de haies	350	390	305
mètres linéaires de haies paillées	2 850	2 100	2 030

Les volumes valorisés avec l'association dépendent des sollicitations des particuliers et agriculteurs mais également de la proximité des chantiers de plantation de haies avec ceux d'élagage. Ce partenariat permet à l'association de disposer gratuitement d'un paillage et ainsi d'acquérir différents types de couvertures de sol (écorce, bêche...) pour sensibiliser à toutes les techniques.

#### D'autres actions :

Les marchés de livraison de plaquettes de chauffage et de sel de déneigement, renouvelés en 2015, ont intégré un critère « *Emission de gaz à effet de serre par m<sup>3</sup> livré* » visant à limiter les distances parcourues pour livrer ces fournitures et, dans le cas des plaquettes, conforter l'intérêt économique de valoriser les sous-produits de l'élagage dans les chaudières de la collectivité.

Depuis 2015, les nouvelles stations de comptage permanentes sont équipées d'un panneau photovoltaïque et fonctionnent en autonomie ; 3 stations ont déjà été installées. Un essai d'adaptation en photovoltaïque d'une station de comptage d'âge moyen a été réalisé en 2015 et s'est révélé concluant ; 8 autres stations seront adaptées en 2016 pour fonctionner à l'énergie solaire.



### **La solidarité sociale et territoriale**

En 2015, 28 marchés de travaux ont inclus une clause sociale représentant plus de 3 800 heures de travail réalisées par des personnes engagées dans un parcours d'insertion durable par la mise en situation de travail.

Ces marchés concernent principalement les renforcements et réfections de chaussées (2 015 heures) mais également le débroussaillage manuel sous les glissières de sécurité sur les réseaux C, D et E (900 h) et l'aménagement de la déviation Ouest d'Espalion (900 h).

## **LE DEPARTEMENT SUR LA VOIE DE L'EXEMPLARITE**

### **• Des conditions de travail améliorées durablement**

Depuis 2009, comme dans la plupart des collectivités territoriales, le Conseil départemental de l'Aveyron subissait une augmentation des accidents de travail et des maladies professionnelles, due notamment au vieillissement de la population.

Bien que le nombre de déclaration ait augmenté, l'année 2015 se caractérise par une forte baisse des coûts liés à l'accidentologie.

Selon les données transmises par notre assureur ces coûts ont été divisés par 3.

Ces données tendent à montrer que la gravité des accidents du travail dans notre collectivité baisse et améliore donc durablement les conditions de travail des agents.

Cette baisse pourrait être en partie expliquée par le fait, qu'après chaque accident du travail, les agents sont systématiquement sollicités pour des compléments d'information sur la typologie de leur accident.

Ces éléments nous permettent de lutter contre la répétitivité en proposant notamment, quand cela est possible des actions correctives pour éviter un nouvel accident.

### **• La formation du personnel départemental**

En 2015, 5310 journées formation ont été organisées dont :

- Formations obligatoires de sécurité (Santé et sécurité au travail, Assistants de prévention et Habilitations pour les agents du Pôle des routes et des grands travaux) : 506 journées
- Certiphyto : 4 journées
- Conduite économique : 12 journées
- Econovie (PSD) : formation des travailleurs sociaux liée aux accompagnements budgétaires et aux meilleurs comportements de consommation : 45 journées
- Risque liés à l'Amiante : 110 journées

Chaque agent, lorsqu'il reçoit sa convocation, détient la liste des agents convoqués le même jour afin de réduire les déplacements et inciter au covoiturage. De plus, l'existence de l'application « mobistage » du CNFPT à destination des stagiaires leur permet d'être aidés dans leurs déplacements (covoiturage, transports en commun). Le système d'indemnisation de frais de déplacement du CNFPT est incitatif au covoiturage.

## • L'optimisation de la gestion des déchets internes

### La mise en place de la collecte séparée des déchets de papiers

Le Conseil départemental de l'Aveyron a engagé une démarche d'optimisation de la gestion de ses déchets. Ainsi, avec Rodez Agglomération, il a mis en place en 2016 la collecte séparée des déchets de papiers sur l'ensemble des bâtiments de l'agglomération.

A travers la mise en place de cette collecte séparée des déchets de papiers le Conseil départemental répond d'une part à l'obligation réglementaire du décret n°2016-288 du 10 mars 2016. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 les sites regroupant plus de 100 personnes doivent trier à la source les déchets papiers afin de favoriser leur réutilisation et leur recyclage.

D'autre part, la mise en place de ce tri permet au Conseil départemental de faire des économies en matière de paiement de la redevance spéciale, la collecte des déchets de papiers proposée par Rodez agglomération est gratuite. A titre d'exemple, la mise en place de la collecte séparée des déchets papiers sur les sites de Rodez agglomération va permettre une économie annuelle de plus de 5000 €.

Enfin, à travers ce tri le Conseil départemental augmente le recyclage de ses déchets, la collecte séparée permet en effet de valoriser l'ensemble des déchets papiers dont le papier broyé, froissé ou déchiqueté. Sur un mois, la seule collecte du papier les sites de Moyrazès, Paraire et du service imprimerie s'est élevée à **1319 kg**, ce qui ramené à une année correspond à **88 arbres épargnés**.

### Le Conseil départemental, engagé dans une démarche d'exemplarité

Le Conseil départemental, souhaite être exemplaire en matière de tri et de recyclage de ses déchets, cette démarche de collecte des déchets papiers a été mise en place dans tous les sites de l'agglomération de Rodez même ceux en dessous du seuil réglementaire de 100 personnes.

Cette démarche s'inscrit également dans la poursuite des actions engagées depuis plusieurs années sur la réduction de la consommation de papiers à travers notamment la dématérialisation de procédures de traitement de l'information (consultations d'appels d'offres, gestion des rapports et délibérations, Bulletins officiels du Département...) ainsi que la généralisation de l'impression en mode recto/verso grâce au renouvellement des moyens d'impression.

Le Conseil départemental va prochainement mettre en place au sein de ses services la collecte et le recyclage des déchets de petites fournitures.

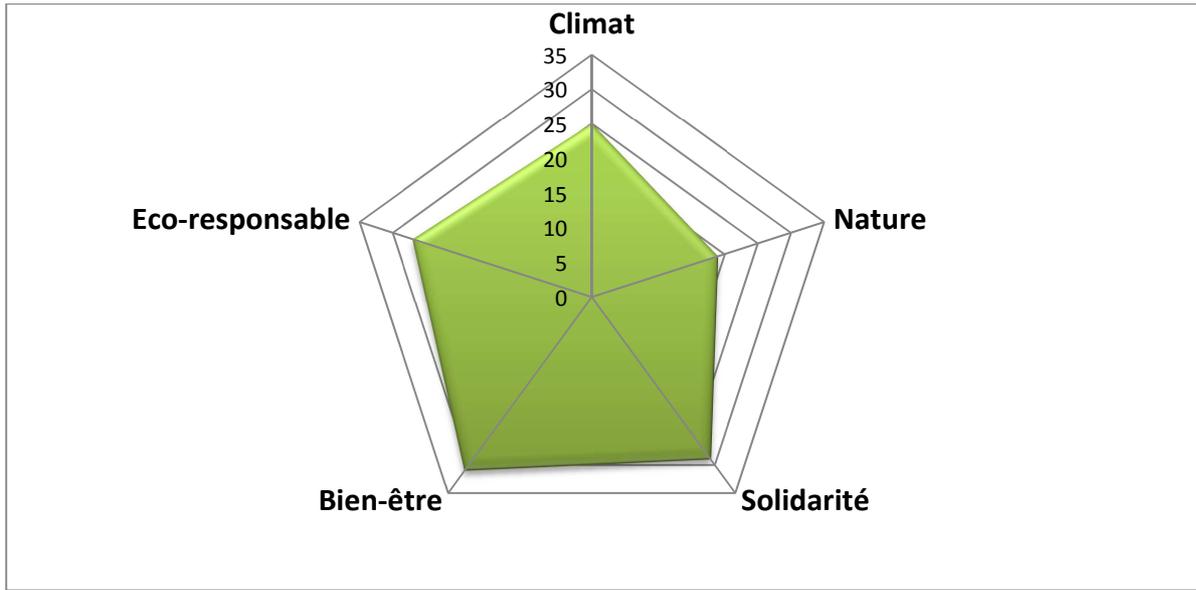
A noter également que le service imprimerie du Conseil départemental est labellisé Imprim'Vert depuis 2008 et que le Conseil départemental achète uniquement du papier portant l'écolabel européen ou du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement.

## Synthèse des actions au regard des finalités du développement durable

Actions	Climat	Nature	Solidarité	Bien-être	Ecoresponsable
<b>Les solidarités humaines</b>					
L'accompagnement des personnes en insertion sociale ou professionnelle	1		3	3	2
Le Programme d'Intérêt Général labellisé « Habiter mieux » pour la rénovation de logements	3	1	3	2	2
Le schéma départemental Autonomie 2016-2021	1		3	3	2
La protection de l'enfance et de la famille : le département s'engage aux côtés des adolescents			3	3	1
<b>Les solidarités territoriales</b>					
Le développement territorial	2	1	3	3	3
L'agriculture et l'aménagement du territoire	3	3	1	2	2
L'environnement	3	3	1	1	2
La culture		1	2	3	2
Les sports et les jeunes	1	1	2	3	1
Le patrimoine et les collèges	3	2	1	1	3
<b>Les grandes infrastructures au service de l'attractivité</b>					
La prise en compte du développement durable dans les activités routières	3	3	2	1	3
<b>Le département sur la voie de l'exemplarité</b>					
Des conditions de travail des agents de la collectivité améliorées			2	3	1
La formation du personnel départemental	2	2	2	3	
L'optimisation de la gestion des déchets internes	3	2	1		3

Légende : Prise en compte de la finalité

<b>Forte</b>	3	<b>Moyenne</b>	2	<b>Partielle</b>	1
--------------	---	----------------	---	------------------	---



## EXTRAIT

### du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20170313-29116-DE-1-1  
Reçu le 20/03/17

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 mars 2017 à 10h09 à l'Hôtel du Département.

40 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Madame Annie CAZARD à Monsieur Vincent ALAZARD, Monsieur Christophe LABORIE à Madame Annie BEL, Monsieur Alain MARC à Monsieur Jean-François GALLIARD, Madame Sarah VIDAL à Monsieur Arnaud COMBET.

Absent excusé : Monsieur Jean-Dominique GONZALES.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Jean-François GALLIARD

### 6 - Mouvements dans la composition des Commissions Intérieures.

**CONSIDERANT** que les élus ont été convoqués le 28 février 2017 pour la réunion du Conseil départemental prévue le 13 mars 2017 et que les rapports leur ont été adressés le 28 février 2017 ;

**CONSIDERANT** que par délibération du 7 février 2017 déposée le 9 février 2017 et publiée le 21 février 2017, l'Assemblée départementale a fixé la composition des Commissions Intérieures ;

**CONSIDERANT** qu'une suspension de séance de 5 minutes a été demandée par Monsieur Bertrand CAVALERIE et accordée par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

**CONSIDERANT** les souhaits formulés par les élus ;

**APPROUVE** les mouvements suivants :

- Commission de l'Environnement, Biodiversité et Politique de l'Eau :  
Madame Brigitte MAZARS au lieu de Madame Christel SIGAUD-LAURY  
Madame Anne GABEN-TOUTANT au lieu de Monsieur Hélian CABROLIER

- Commission de la Culture et des Grands Sites :  
Monsieur Eric CANTOURNET au lieu de Monsieur Stéphane MAZARS

- Commission du Sport, Jeunesse et Coopération Internationale :  
Monsieur Stéphane MAZARS au lieu de Monsieur Eric CANTOURNET

- Commission Enfance et Famille :  
Madame Anne GABEN-TOUTANT au lieu de Madame Sarah VIDAL

- Commission de l'Insertion :  
Madame Karine ESCORBIAC au lieu de Monsieur Arnaud COMBET

- Commission Tourisme, Espaces Touristiques et Itinéraires de Promenade et de Randonnée :  
Monsieur Bertrand CAVALERIE au lieu de Madame Anne GABEN-TOUTANT

- Commission des Politiques Territoriales :  
Monsieur Hélian CABROLIER au lieu de Monsieur Bertrand CAVALERIE

- Commission de l'Agriculture et des Espaces Ruraux :  
Madame Anne GABEN-TOUTANT au lieu de Monsieur Arnaud COMBET

- Commission de l'Habitat :  
Madame Sarah VIDAL au lieu de Madame Anne GABEN-TOUTANT

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45

- Abstention : 0

- Contre : 0

- Absent excusé : 1

- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-François GALLIARD**



Rodez, le 30 mars 2017

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

Le Président du Conseil départemental

**Jean-François Galliard**

**Le texte intégral des actes du Département publiés ou cités dans ce bulletin  
peut être consulté auprès du Secrétariat de l'Assemblée et des Commissions**

2, rue Eugène Viala à Rodez  
et sur le site internet du Conseil départemental  
[www.aveyron.fr](http://www.aveyron.fr)

---